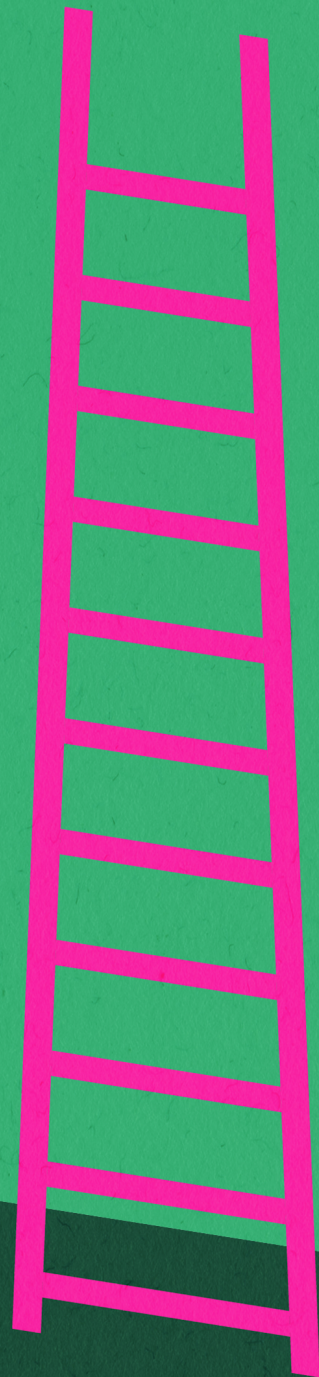


Engager l'architecture

Le bienheureux hackage



Justine Estoppey

« Un homme qui a une idée en tête court le risque de passer pour un fou ; deux hommes qui partagent la même idée peuvent être des sots mais vraisemblablement pas des fous ; quand dix hommes partagent une idée, l'action commence ; à partir de cent, cela attire l'attention ; avec un millier, la société commence à trembler, avec cent mille, c'est la guerre généralisée et la cause remporte des victoires réelles et tangibles. [...] »

Engager l'architecture

Le bienheureux hackage

Justine Estoppey

Énoncé théorique de master

2020-21 - AR - EPFL

Suivi par Dieter Dietz et Christophe van Gerrewey

Avec Rubén Valdez et Julien Lafontaine Carboni

Sommaire

Merci	7
Positionnalité	9
Hier	
Introduction	15
La révolution industrielle et ses conséquences	15
Des tentatives d'engagement	19
Aujourd'hui	
Des motifs pour bifurquer	23
Panorama du système suisse	29
Pratiquer l'architecture	29
Le rôle de l'architecte	30
Les organismes professionnels	31
Les prestations de l'architecte	33
Phase 1. Définition des objectifs	39
Phase 2. Études préliminaires	42
Phase 3. Étude de projet	43
Phase 4. Appel d'offres	49
Phase 5. Réalisation	59
Les honoraires	65
Commentaires	67
Des architectes engagés-es	87
Après-demain	
L'amorce d'un engagement	99
Des outils pour s'engager	103
Du côté du processus ; les valeurs	105
Du côté du rôle de l'architecte	115
Du côté du projet ; les grands outils	139
Du côté des utilisateurs-trices	153
Synthèse	161
Demain	165
Glossaire	169
Annexes	175
Bibliographie	195
Sitographie	196

Merci

Dieter Dietz et **Christophe van Gerrewey** pour leur suivi, leurs commentaires et leurs apports tout au long de ce travail et du projet à venir.

Rubén Valdez et **Julien Lafontaine Carboni** pour leur disponibilité, leurs retours et leurs propositions.

Patrick Bouchain pour s'être rendu disponible pour ma recherche et d'être aussi inspirant, optimiste et encourageant - on en a besoin.

Nicolas Strambini (*alfred architectes*) et **Stéphane Michlig** (*Quartal*) pour ces discussions passionnantes ainsi que pour leurs expertise, connaissances et regard sur le système.

Jade Rudler (*atelier OLGA*), **Emma Jones** (*TEN*), **Mathilde Berner** (*la clique*), **Camille Sineau** et **Joe Halligan** (*Assemble*) d'avoir pris le temps de répondre à mes questions et de s'engager comme ils-elles le font, c'est si stimulant.

Dragos Tara pour notre discussion sur la ville, qui aurait pu être infinie.

Stéphanie Savio pour ses suggestions de lectures à propos de pratiques *autres* de l'architecture et du design.

William Morris pour l'appel captivant qu'il m'a accordé et pour sa vision critique de la société.

Michèle Roux (*Dignes*), **Ludovic Gerber** (*ultra : studio*) et **Alexandre** et **José Mendes** (*Flash and Go*) pour leur disponibilité, leurs conseils, leur savoir-faire et leur gentillesse.

Laurence Monnat et **Loïc Dumas** d'être là et d'écouter mes réflexions à toute heure, et **Laurent Estoppey** pour tout ça et pour ses relectures précieuses.

Positionnalité

Quand on est un peu connu-e ou reconnu-e et que l'on écrit un ouvrage, on a peut-être une biographie faite par quelqu'un d'autre et qui figure à l'ouverture ou en quatrième de couverture.

Plus humblement, j'ai voulu par ces quelques lignes me définir en tant que personne et citoyenne. Je pense que cela est nécessaire pour comprendre ce qui m'amène à faire ce travail et à me poser les questions qui y figurent.

Je suis née à la fin du 20^{ème} siècle, c'est-à-dire que je n'ai pas de souvenir concret de ce siècle, à part au travers de photos de moi que ma famille a faites ou gardées.

J'ai connu l'avant-smartphone. D'ailleurs, ils sont apparus dans la société à peu près au moment où les jeunes adolescents-es (comme moi à ce moment-là) avaient l'âge d'avoir un téléphone, entre douze et quinze ans peut-être. Je note au passage que cet âge a beaucoup trop diminué à mon goût. Je n'ai cependant pas le souvenir que les jeunes ados avaient un iPhone comme premier téléphone. Il me semble que c'était encore une « affaire d'adulte ». J'ai eu mon premier téléphone - à touches, d'ailleurs - assez tard, et ce n'est pas plus mal.

Avoir 10 ans quand sort le premier iPhone, ça veut plus ou moins dire que je fais partie de la première génération qui *sait comment faire* avec un appareil de ce type dans les mains, ou face à un ordinateur ou à plus ou moins tout objet technologique. On ne s'est jamais vraiment posé la question, je pense, mais on a su comment faire. Cette même génération a commencé à être vraiment sensibilisée à l'écologie dès l'école. Encore un souvenir d'enfance; une professeure remplaçante avait basé toutes ses leçons durant plusieurs semaines sur le tri des déchets.

C'est presque la même génération qui a commencé à faire des grèves pour le climat (bien que les gens qui s'engagent me semblent de plus en plus jeunes chaque année, ce qui est excitant et motivant).

Je me souviens aussi exactement du jour où les tours jumelles se sont fait détruire. Ce n'est pas très utile de l'évoquer, mais c'est pour dire que j'avais la conscience de cet événement, même si j'étais enfant.

Pour continuer avec les souvenirs, j'ai toujours habité dans des quartiers de Suisse romande dits populaires. Ça veut dire que j'ai grandi avec des enfants qui ne parlaient pas tous français à la maison et qui n'étaient pas tous blancs comme moi.

Voilà pour le contexte.

Mes parents sont artistes. On n'a jamais eu beaucoup d'argent, mais on n'a jamais non plus été réellement dans une détresse financière (pour ne pas dire dans la merde). On est ce que la société appelle la classe moyenne. Pas super confortable mais pas terrible non plus. Dès mon plus jeune âge, on m'emmenait dans des théâtres, des salles de concerts, des cinémas, des musées, des églises. C'était les lieux de travail de mes parents. Je considère ça comme une chance d'avoir baigné dans cet univers. Je peux aussi dire qu'en tout cas jusqu'à mes arrière-grands-parents, des deux côtés de la famille, les couples ont divorcé. J'ai une demi petite sœur et un demi petit frère. On ne voue globalement pas un « culte de la famille » mais on s'aime et on essaie de se le dire.

Je crois que c'était quelque chose d'assez nouveau pour la génération de mes parents de dire que leurs propres parents divorçaient. Quand j'y pense, c'est vrai qu'on n'était pas non plus beaucoup à l'école dont les parents avaient divorcé.

On n'était pas non plus beaucoup à écrire avec la main gauche. Heureusement on ne m'a pas forcée à apprendre à écrire avec l'autre main. Mais j'aimais bien être dans les seuls enfants gauchers. Je me sentais un peu différente.

J'ai toujours vécu en ville, sauf entre ma naissance et mes un an parce qu'on était à

la campagne. J'ai aussi toujours connu des appartements de taille moyenne, dans lesquels je vivais avec mes parents. On allait parfois dans des squats, pour voir des amis à eux. Ça devait être au début des années 2000. Il y avait encore tout plein de bâtiments industriels transformés, réaffectés en lieux culturels. Et aussi tout plein de vieux immeubles. C'étaient des hauts-lieux de la culture en Suisse. Il se passait plein de choses, beaucoup d'expositions, de concerts, d'ateliers d'artistes. Dans mes souvenirs c'était vivant et stimulant. Il y avait aussi plein de métiers différents qui occupaient des espaces assez proches les uns des autres. A la place on y a fait des barres d'immeubles, un musée Nestlé ou alors des centres-commerciaux avec des appartements au-dessus, ou des bureaux.

Je n'ai jamais construit de mes propres mains. Le seul contact que j'aie vraiment eu avec un chantier c'était pendant un stage. J'étais plus ou moins responsable du projet et du bon déroulement de la réalisation de trois places de jeux sur mesure. C'était un peu frustrant de ne pouvoir « mettre la main à la pâte » quand j'étais sur le chantier. Et de devoir dire « cette forme, je l'imaginais plus comme ci ou comme ça », sans faire la modification soi-même ou avec les ouvriers. J'étais un peu mal à l'aise d'arriver bien habillée sur le chantier, avec une petite mallette qui contenait les plans, avant de m'installer bien au chaud lors des séances de chantier alors que les ouvriers réalisaient ce qu'on avait imaginé, dehors et au froid, sans trop qu'on leur parle durant nos visites de chantier. Je ne connaissais le nom de personne sauf du chef de projet, de l'assistant au maître de l'ouvrage, et du représentant de l'entreprise principale avec laquelle on collaborait. Une fois j'étais seule avec deux ou trois ouvriers qui mettaient en forme de la terre pour créer la place de jeu qu'on avait dessinée, et j'ai un peu discuté avec eux. Je les ai aussi remerciés pour leur travail. J'avais trouvé ça chouette. Mais j'ai senti à ce moment-là qu'il fallait mettre tellement d'énergie pour se faire écouter et pour être crue - du verbe croire - en tant que femme.

J'assistais aussi aux séances de chantier lors d'un autre stage. C'était souvent avec le maître de l'ouvrage (qui d'ailleurs était une femme. On dit une maîtresse de l'ouvrage?). Alors les discussions tournaient plutôt autour du budget ou concernaient le planning, ou des problèmes à régler, comme des autorisations qu'on n'arrivait pas à obtenir. J'avais assez souvent de la peine à comprendre ce qui se disait. C'était abstrait. Ça paraissait si sérieux. Parfois j'échangeais avec les techniciens, surtout pour de la ventilation.

Sinon je passais mon temps au bureau, le plus souvent derrière un ordinateur ou autour d'une grande table avec une partie ou l'entier de l'équipe, pour présenter ou faire du projet.

Ces deux expériences étaient enrichissantes. Mais je sentais que ça clochait, que ce que je voyais et vivais ne suivait pas vraiment mes valeurs et mon idéal du métier d'architecte.

Ce travail est articulé en trois moments ;

Hier

aborde un point de vue historique sur la société en passant par l'avènement de l'industrie et ses conséquences sur l'environnement, sur la signification du travail et sur la qualité des objets et de la vie. Il se termine en jetant un coup d'œil sur des utopies qui avaient été imaginées pour contrer le sens dans lequel allait la société.

Aujourd'hui

expose mes motivations à repenser le processus de production d'architecture. Puis il dresse un tableau du système actuel dans le milieu de l'architecture et de la construction, dans le cadre suisse. Il est principalement composé d'une description la plus objective possible de la réalité des processus et conceptions de l'architecture et est soutenu par des articles de lois et de normes.

Il va aussi à la rencontre d'architectes déjà engagés-es.

Après-demain

propose une boîte à outils pour engager l'architecture d'une manière idéale¹ et se conclut par une synthèse visionnaire. Il permet aussi de comprendre l'entre-deux dans lequel je suis, entre un système bien établi et une envie d'évoluer dans ce système *autrement*.

¹ L'idéal est d'ailleurs présent tout au long du texte. Il *hacke* ce dernier en rose vif pour affirmer sa volonté de changer de paradigme.

La réalité, par moments, est soulignée en vert pour mettre en avant ce qui aujourd'hui est caractéristique du système, et aussi ce qui bloque et empêche de possibles changements.

La mise en page évolue au cours du texte pour renforcer les propos de chaque chapitre.

Aussi, comme ce travail veut repenser le processus de production d'architecture, il ne comporte pas d'images car, à mon sens, ce n'est pas de belles images qui peuvent représenter une architecture plus engagée ou appuyer ces propos. C'est pourquoi j'ai préféré les mots qui me paraissent plus forts pour une réflexion profonde sur les processus de production.

Hier

Introduction

Avoir l'occasion d'effectuer une recherche théorique personnelle durant plusieurs semaines est une chance et une épreuve. Il s'agit même de l'épreuve ultime avant d'être architecte. Cette recherche permet de faire un point sur ma position en tant que jeune citoyenne dans notre société et en tant que future actrice dans le domaine de l'architecture. Plusieurs semaines donc, pour s'instruire, réfléchir, se poser des questions et tenter d'y répondre. Cette recherche permet aussi de mettre en confrontation, de faire résonner des intérêts qui se sont accumulés au fil des études et des rencontres.

Cette recherche est aussi ancrée dans un contexte - celui du stade final de l'anthropocène (Éviter l'apocalypse, 2018), la période actuelle des temps géologiques où les activités humaines ont de fortes répercussions sur les écosystèmes de la planète et les transforment à tous les niveaux. On fait d'ailleurs coïncider le début de l'anthropocène avec celui de la révolution industrielle du 18^{ème} siècle.²

La révolution industrielle et ses conséquences

Il est habituellement dit que trois révolutions agricoles ont eu lieu dans l'histoire.³ La première a permis l'invention de l'agriculture il y a environ 12'000 ans, la deuxième est celle qui a rendu possible le passage d'une économie de subsistance à une économie de marché entre 1500 et 1750, et la troisième a finalement étendu les techniques agricoles à l'échelle du monde dès la fin de la seconde guerre mondiale, c'est ce qu'on appelle la révolution verte. C'est la deuxième révolution agricole, dont le berceau est en Angleterre, qui m'intéresse le plus ici, pour ses conséquences.

La mise en contact de l'Ancien et du Nouveau Monde ainsi que les expansions commerciale et coloniale dès le 15^{ème} siècle ont ouvert la voie à un commerce global à travers le monde. Les ressources étant produites en suffisamment grandes quantités peuvent désormais être vendues ; c'est le passage d'une agriculture de subsistance à la possibilité de vendre ses récoltes. En Angleterre, le rendement double entre 1500 et 1750, provoquant le doublement des revenus de l'état et le rendant plus puissant. Le prix de la nourriture chute, permettant de réduire la part du revenu qui devait être consacrée à la nourriture, constituant du capital qui peut être investi ailleurs. Cela marque aussi la fin des famines endémiques en Europe et donc le démarrage d'une croissance démographique.

Ainsi, l'état et l'économie se développent, tout comme une série de révolutions techniques. L'assolement triennal est créé et les fertilisants sont de plus en plus maîtrisés et employés. Par ces développements, il y a besoin de moins de population pour faire de l'agriculture. Celle-ci peut alors être occupée à faire autre chose. En bref, il y a de la main d'œuvre et de l'argent à disposition, annonçant l'amorce d'un changement économique profond.

² Définition tirée du Larousse en ligne.

³ Cette première partie consacrée à l'avènement de la révolution industrielle est tirée du cours d'Économie spatiale et régionale, donné à l'EPFL par Pierre-Emmanuel Dessemontet entre février et mai 2020.

Au milieu du 18^{ème} siècle, la terre compte environ 800 millions d'humains-es. Nous sommes aux prémices de la révolution industrielle.

De nouvelles techniques sont aussi mises en place, comme la machine à vapeur ou le moulin à eau. L'usine est inventée au détriment des petits ateliers généralement situés au rez-de-chaussée d'habitations du centre-ville qui sont de plus en plus abandonnés. Les unités de production sont alors bien plus grandes, créant par la force des choses de l'emploi de masse. Le travail est donc organisé d'une toute nouvelle manière. Il commence surtout à être standardisé et fait à la chaîne.

Toute une série d'infrastructure va être nécessaire à ces divers progrès, comme des canaux, des voies ferrées et donc le train, tout comme l'amélioration des routes.

Jusque-là, les paysages agraires et leur gestion étaient organisés de manière très collective, jusqu'à ce que de riches laboureurs et grands propriétaires fonciers fassent pression pour s'affranchir des contraintes collectives qu'ils jugent contre-productives, et pour acquérir sur leurs champs la même liberté qu'ils ont eue jusqu'alors dans leurs propres jardins. Des règles de droit sont alors établies, conduisant à une politique de remembrement et d'enclos, faisant progressivement éclater les communautés agraires traditionnelles et favorisant la transformation d'une économie de subsistance en économie de marché.

Les personnes qui travaillent dans les champs, n'ayant plus suffisamment de terres pour subsister dans ce régime concurrentiel, sont exclues des campagnes et fournissent une main d'œuvre pour les nouvelles manufactures.

Cette privatisation et ce démantèlement des communaux villageois au 18^{ème} siècle est appelée *La Tragédie des Communaux* par l'environnementaliste Garrett Hardin au travers d'un article du même nom paru en 1968 dans la revue Science.⁴

Du côté des villes, on produit massivement dans les usines des choses qui jusque-là étaient produites artisanalement, entraînant une chute du coût du bien manufacturé. La classe ouvrière est par ailleurs créée. La révolution industrielle invente donc une nouvelle économie qui prend le dessus, c'est le début du capitalisme contemporain.

A la fin du 19^{ème} siècle, l'ensemble de l'Europe est plus ou moins industrialisé, même si en dehors de l'Angleterre, il s'agit d'un phénomène lent qui prend du temps à se déployer et qui nécessite de nombreuses conditions préalables comme une richesse de la société, une disponibilité de la main d'œuvre, de même que des connaissances de la part de cette dernière.

Au même moment, William Morris, figure anglaise du design social, défenseur de l'environnement, du patrimoine et de l'art, condamne l'industrialisme, la tyrannie du capitalisme et la dégradation des villes. (Issu de conférences données par Morris entre 1883 et 1891 et recueillies dans *L'art et l'artisanat*, 2011)

Pour lui « Le but essentiel de l'industrie est de faire du profit. Et pour l'ouvrier, d'avoir un emploi » (Morris, p.75). Entraînant une perte de tout plaisir dans le travail ainsi que l'espoir d'être reconnu en tant que travailleur. Morris voyait déjà l'ampleur des marchandises inutiles qui étaient créées par l'industrie (2011, p.85), ainsi que la dangerosité de la concurrence entre les hommes (2011, p.64). Lorsqu'il doit meubler une de ses réalisations les plus connues (la Red House, créée avec Philip Webb en 1860), il est consterné par l'abaissement de la norme de conception et de fabrication des éléments disponibles sur le marché. Pour lui à ce moment-là, tous les arts étaient dans un état de dégradation totale. (MacCarthy, 2014, p.12)

⁴ Éléments du paragraphe tirés du cours Arts et Histoires de l'Environnement, donné à l'EPFL en 2018 par Sébastien Marot.

Lors d'une conférence donnée en 1883 à l'Université d'Oxford, Morris annonce que « Notre civilisation s'étend comme une plaie, chaque jour plus dévastatrice et nocive, sur toute la surface de la terre, de sorte qu'on peut être assuré que chaque changement extérieur va vers le pire ». (Morris, 2011, p. 61)

L'actualité de ce constat est plutôt troublante puisque la situation est devenue de plus en plus dramatique et alarmante et ne s'est en tout cas pas améliorée, tant sur les plans environnemental, économique que social.

De nombreux auteurs ont écrit à propos de l'état de la planète et de la société.

Le livre *Permaculture : Principes et pistes d'action pour un mode de vie soutenable*, écrit par David Holmgren en 2002, fait un point sur la situation : « La crise environnementale est bien réelle. Elle pourrait transformer la société industrielle moderne, au point de la rendre méconnaissable. Ce phénomène menace directement le bien-être voire la survie de la population mondiale, en constante augmentation. Les répercussions actuelles et futures de la société industrielle mondiale et de la population humaine sur l'extraordinaire biodiversité de la planète seront sans doute bien plus importantes que les bouleversements des derniers siècles. Les êtres humains, singulièrement différents au sein du monde naturel, sont pourtant soumis aux mêmes lois (énergétiques) de la science que celles qui gouvernent notre univers matériel. L'exploitation des combustibles fossiles durant l'ère industrielle a été perçue comme la cause première du développement spectaculaire de la démographie humaine, de la technologie et de tous les aspects nouveaux de notre société moderne ». (Holmgren, 2017, p. 24-25)

Pour lui et au moment où il écrit ce livre, il y a presque vingt ans, une grosse moitié de nos réserves totales de pétrole ont été consommées. (2017, p. 595)

Nous sommes, toujours selon Holmgren, dans « une culture mondiale dans laquelle la concurrence économique (le capitalisme) et la concurrence entre les individus (l'individualisme) sont devenues des forces dominantes ». (Holmgren, p. 407)

L'ouvrage *Small is beautiful*, de l'économiste Ernst Friedrich Schumacher, paru pour la première fois en 1979, fait une critique de cette économie occidentale.

Pour lui, « La vie urbaine se dégrade, psychologiquement, économiquement et biologiquement. [...] Dans les grandes villes modernes, le citadin est plus isolé que ne l'étaient ses ancêtres à la campagne. L'homme de la ville, dans une métropole moderne, a atteint un degré d'anonymat, d'atomisation sociale et d'isolement spirituel, quasiment sans précédent dans l'histoire de l'humanité ».

(Schumacher, 1979, p. 81)

Pour l'auteur P.M. dans son essai critique et utopique *Bolo'bolo*, paru en 1983 :

« Nous nous trouvons aujourd'hui devant une situation paradoxale : d'un côté le capitalisme (ou l'économie, qui n'a jamais été que capitaliste) semble parvenu à son terme ; de l'autre, il semble qu'il n'y ait pas réellement d'alternative à lui opposer (qui soit autre chose que son prolongement sous un autre nom, comme le furent les différentes formes de *socialismes* au cours de ce siècle). Le bilan du système est catastrophique ». (P.M., 1998, p. 7)

Il poursuit : « À la misère sociale s'ajoute la destruction écologique, du fait que nous utilisons six fois plus de ressources que ne peut le supporter la Terre. Nous avons déjà largement entamé le capital de notre planète et la soudaine généralisation du mode de vie occidental provoquerait une catastrophe écologique quasi immédiate. Or, il ne fait pas de doute que nous sommes en route vers cette *croissance* ».

(P.M., p. 7-8)

P.M. apporte surtout un regard critique envers la « Machine-Travail » du système capitaliste, qui divise la société en individus isolés, qui les met sous pression par le salaire ou la violence et qui utilise leur travail selon ses plans à elle (1998, p. 30), soit l'économie comme but en soi et qui est en train de nous avaler (1998, p. 28).

Ce sont les machines qui rythment le travail des humains, tenus sous contrôle dans des immenses usines, où progrès signifie travailler d'avantage. (1998, p. 27)

Pour P.M., l'économie globalisée est à la recherche coûte que coûte de travail bon marché pour garantir sa valeur. (1998, p. 8-9)

Autrement dit, l'homme s'est fait aliéner par la machine. Ce n'est plus lui qui la commande. C'est elle qui a pris commande de l'homme.

Des tentatives d'engagement

Face à ces réalités et en réaction directe à la révolution industrielle, plusieurs projets sociaux ont été imaginés comme le concept de Phalanstère initié par Charles Fourier⁵ au début du 19^{ème} siècle. Fourier, se rendant compte des conditions de travail aliénantes et injustes provoquées par la société industrielle, imagine une société utopique organisée selon les principes d'organisation coopérative, de libération sexuelle, d'égalité entre hommes et femmes, de l'interaction humaine, et où les gens auraient la possibilité de ne faire que le travail qui leur plaît. Dans un même lieu, les habitants-es vivraient et travailleraient ensemble, en communauté, dans un grand bâtiment (organisé autour d'une cour centrale) prévu pour abriter environ deux mille personnes dans un lieu de vie communautaire. (*Spatial Agency*⁶, 2011)

Un exemple d'application de cette organisation utopique et communautaire a été le familistère de Guise, en France, créé par l'entrepreneur industriel Jean-Baptiste Godin à partir de 1883 et grandement inspiré des idées du Phalanstère. Godin lui-même employait le terme de Palais Social pour définir son projet. (*Spatial Agency*, 2011)

Il s'opposait aux principes du capitalisme, estimant que l'ouvrier devait posséder le statut social le plus élevé puisque c'est lui qui travaille et produit des richesses. Il s'agissait pour les familistériens d'aspirer à des bonnes conditions de confort et de salubrité au travers de la coopération (Wikipédia, Familistère de Guise, 2020). Le but était de former une coopérative de production dont les bénéfices seraient utilisés pour financer des œuvres sociales comme des écoles, des magasins coopératifs, un lavoir, des crèches, un théâtre, ainsi que pour récompenser les ouvriers pour leur travail fourni à l'usine de poêles reliée au lieu de vie de la communauté.

Le Familistère aura vécu jusqu'en 1968. (*Spatial Agency*, 2011)

William Morris, à peu près au même moment que Fourier, s'engageait avec ferveur pour la cause socialiste. Il était plutôt touché à tout, entre les arts, l'artisanat, la poésie, la traduction, l'imprimerie, le mobilier, la tapisserie, le tissage, la broderie, la gravure, la calligraphie ou la céramique. Il a notamment été membre de la Social League, ce qui était peu fréquent à l'époque et même critiqué par ses collègues. En 1890, Morris a imaginé une nouvelle utopique intitulée *News from Nowhere*, qui dépeint une société qui, suite à une révolution en 1952, a tourné la page du capitalisme industriel. L'Angleterre est désormais un lieu de liberté communiste et d'égalité entre hommes, femmes et enfants. Il n'y a plus de biens, ni d'argent. Le travail n'est plus une corvée mais un plaisir positif dans un esprit de communauté. L'art est inclusif et s'étend à tous les aspects de la vie. D'ailleurs il ne considérerait pas de frontières à l'art, en le cantonnant à la sculpture, la peinture ou l'architecture, mais l'art comprenait aussi toutes les formes et les couleurs de tous les biens ménagers, comme les pâturages, la gestion des villes et des routes. (2011, p. 16)

L'auteur de sa biographie nous dit que « Son message primordial avec cette nouvelle utopique est que le changement est toujours possible » (MacCarty, 2014, p. 17) et que « Ses arguments en faveur de la nécessité de l'art comme mesure de toute société juste et civilisée nous touchent encore aujourd'hui ». (MacCarthy, p. 17)

Il revendiquait donc le droit au bonheur et l'accès à l'art pour tous⁷, soit un monde satisfaisant les vrais besoins de l'homme.

⁵ Né en 1772 et décédé en 1837, Fourier était un théoricien social français.

⁶ *Spatial Agency* est un projet qui présente une nouvelle manière de voir comment les bâtiments et l'espace peuvent être produits. Trois de leurs « agents spatiaux », Nishat Awan, Tatjana Schneider & Jeremy Till, ont écrit un livre, *Spatial Agency: Other ways of doing architecture*, paru en 2011.

⁷ « Un art fait par les gens, pour les gens, comme une joie pour le fabricant et l'utilisateur » (Morris cité dans MacCarthy, 2014, p. 11).

Il demandait aussi un cadre de vie décent, doté d'un bon logement, d'espaces verts, de beauté à travers l'architecture, et des paysages protégés et non pollués.

Il prônait finalement la confiance et la coopération. (William Morris et le socialisme décroissant, 2019)

Dès son enfance, il avait résisté à faire comme la tendance. Dans le livre consacré à sa biographie, *Anarchy & Beauty*, l'auteure nous dit que lors de l'exposition universelle de 1851, il a préféré rester à l'extérieur du Crystal Palace de Hyde Park, par défiance. (MacCarthy, 2014, p.10)

Plus récemment, dans les années 1960, bon nombre de mouvements et actions ont eu lieu pour s'engager face aux effets de la société capitaliste.

L'article *Beyond postmodern melancholy* de Lieven de Cauter dans le livre *New Commitment* nous dit : « Les années 60 ont été une période de révolte, d'engagement, d'espoir, d'émancipation, de participation, d'expérimentation et de revirements souvent absurdes. Ce sont les années qui ont marqué l'essor de la société informelle. La crise des années 1970, principalement due aux problèmes du pétrole, a entraîné un retour à l'ordre, que l'on a tôt fait de qualifier de postmodernisme. [...] La critique sociale et l'engagement semblaient définitivement appartenir au passé ». (de Cauter, *New Commitment*, 2003)

Pour Jeroen Boomgaard, l'auteur de l'article *The platform of commitment*, publié dans le même ouvrage, c'est surtout l'effondrement d'une vision cohérente de l'avenir et la croyance en un changement radical qui ont détruit les fondements de l'engagement. (Boomgaard, *New Commitment*, 2003)

Un autre article, *Engagement after progress*, de René Boomkens apparaît dans cet ouvrage et complète ces propos : « Selon de nombreuses personnes, la dernière vague massive de résistance populaire et d'*engagement* envers l'avenir du monde et de l'humanité s'est produite dans ce que l'on appelle aujourd'hui les *années 60*, une époque de confusion et de troubles idéologiques, de vagues d'émancipation dans toutes sortes de domaines. [...] Les artistes et les intellectuels ont principalement joué un rôle dans l'imagination de cet avenir, dans l'évocation et la représentation de nouvelles formes libres de communauté, qui se résumaient en pratique [...] à l'abolition de la propriété privée, à l'introduction de formes d'autogestion des travailleurs et de démocratisation locale. En bref, le rêve d'une société humaine, d'une société réalisable. [...] Depuis, la faisabilité s'est transformée d'un projet collectif et politique en un projet individuel et culturel ». (Boomkens, *New Commitment*, 2003)

Jusqu'à ce que la prise de conscience de l'insoutenabilité de notre monde marque le début du 21^{ème} siècle, pris dans une énergie d'accélération et de globalisation, avec des flux d'information, une démographie, des mobilités, des migrations, des catastrophes écologiques toujours plus massifs.

Aujourd'hui

Des motifs pour bifurquer

On ne peut plus foncer tête baissée sans se poser de question et sans exercer des changements dans notre quotidien.

A l'échelle de cette recherche, **le postulat est que des changements doivent avoir lieu dans nos manières de concevoir des projets d'architecture, du processus à la construction** ; il n'est plus possible de soutenir et produire tout type de construction, de destruction, de matériau, de programme, de contrat, de relation hiérarchique, sans se poser de question.

En tant que citoyenne consciente et future actrice qui tente de se projeter dans le monde du travail, le constat sur la société post-industrielle dans laquelle on évolue fait plutôt froid dans le dos : entre des motivations trop capitalistes et des problèmes environnementaux qui ne vont qu'augmenter et s'aggraver, en passant par une prolétarianisation⁸ et aliénation⁹ des travailleurs-ses, un manque de plaisir procuré par le travail qui occupe par ailleurs une place trop importante de notre temps, un encouragement à la compétition et à la concurrence dès le plus jeune âge, une hiérarchisation trop forte et une standardisation trop dominante, sans oublier une perte de qualité des relations, des objets et de la vie en général.

Il est difficile de se projeter dans ce monde-là, malgré une claire volonté de positivisme. Il est difficile de trouver sa place dans une structure existante - notamment de s'imaginer avec un emploi dans un bureau d'architecture, puisque c'est à priori le chemin logique emprunté par la plupart d'entre nous après la fin des études, du moins c'est celui qu'on nous suggère de prendre. En bref, il est difficile de voir une raison de contribuer à ce système devenu fou.

Vient alors le temps de s'installer, calmement, et de prendre le temps de réfléchir à des **possibles autres, alternatifs, différents, pour bifurquer** de ce chemin qui fait peur.

⁸ Les hommes et les femmes travaillent mais en étant de plus en plus privés-es de leurs savoir-faire au profit des machines.

⁹ Le fait d'être dépossédé-e de soi-même.

Le contexte de cette recherche est urbain. Non pas pour mettre la campagne de côté, mais parce que la ville doit être repensée. Aussi parce que la population est toujours plus urbaine et qu'elle ne peut continuer à s'amonceler dans des constructions si peu engagées.

Le terme **engagé** mérite d'ailleurs d'être développé; il veut introduire une forme de **critique et réévaluation du processus architectural ainsi que des objets architecturaux produits par ce processus**, baignés dans le système capitaliste post-industriel que nous connaissons.

J'ai eu ce terme en tête plusieurs mois avant de travailler à cette présente recherche. Je m'étais rendue compte que les adjectifs que je voyais le plus souvent pour parler d'autres pratiques d'architecture étaient par exemple « responsable, éthique, soutenable, durable, située ». Mais aucun de ces mots ne me convainquait totalement pour qualifier une *autre* architecture que celle qui fleurit la plupart du temps en ville, soutenue par la majorité des bureaux actuels, des maîtres de l'ouvrage, des entreprises, des clients et des communes. J'avais le sentiment qu'ils n'évoquaient pas suffisamment un champ de possibles changements et transformations du processus architectural.

Aussi, ces termes ne me paraissaient pas assez forts face à l'urgence socio-environnementale dans laquelle on vit.

A l'échelle de la ville, je constate un certain nombre de **phénomènes et de problèmes plus ou moins contemporains et qui ne font que s'empirer avec le temps**.

Comme la volonté de construire toujours plus, toujours plus vite et de manière toujours plus standard; l'apparition de bâtiments qualitativement et éthiquement faibles; la destruction de nombreux ouvrages anciens; des clivages sociaux de plus en plus marqués; des loyers de plus en plus élevés; un coût de la vie lui aussi toujours plus grand; un manque d'inclusivité de chaque personne qui constitue la société; la poursuite de la gentrification dans un nombre croissant de quartiers et de villes; la disparition d'une série de lieux culturels; le manque d'espaces pour donner sa parole, proposer des idées, énoncer des besoins ou s'impliquer dans les décisions urbaines.

Et si l'architecture pouvait être engagée ?

Ce mot **implique** que l'architecture a un rôle important à jouer puisqu'elle est intimement liée à l'un des secteurs les plus polluants de la société post-industrielle. Il assume qu'il **prend parti** dans les questions et problématiques sociétales qui sont les nôtres aujourd'hui, soient les questions sociales, politiques, économiques et bien sûr environnementales. Il **expose** des valeurs qui lui sont propres. Il **croit** en des changements positifs et une meilleure qualité de vie. Ce mot est **conscient** que ce ne sera pas une tâche facile et que la cause n'est pas acquise.

Cela questionne inévitablement le rôle de l'architecte. Il·elle serait peut-être un·e généraliste, un·e sorte de médecin de la société. Son rôle serait d'avoir la vision générale du projet, une vision liée au politique, au social, à l'économique, à la construction, à la technique, à la qualité, à l'environnement, au contexte. Il·elle ferait en sorte que tout fonctionne au mieux, que tout le monde s'entende au mieux, il·elle favoriserait l'horizontalité des échanges, il·elle serait **médiateur·trice, créatif·ve, visionnaire**.

Aujourd'hui, lorsqu'on parle d'*autres* manières de faire de l'architecture, j'ai le sentiment qu'on pense souvent à une **architecture alternative** associée à des pratiques marginales comme le squattage ou l'auto-construction encore souvent qualifiées de « baba cool », de « punk » et qui semblent malheureusement entretenir une connotation plutôt négative et/ou qu'on ne prend simplement pas au sérieux. Ces pratiques semblent également avoir de la peine à s'ancrer sur des temps longs ; j'entends par là qu'elles sont trop souvent temporaires, éphémères, dans l'attente de projets plus concrets et plus viables financièrement pour ceux·elles qui décident de les construire.

Il faut continuer de croire en ces actions et de les valoriser, peu importe leur échelle, car c'est certainement en en faisant et voyant fleurir de plus en plus qu'elles deviendront crédibles et démocratisées.

J'aimerais aussi évoquer les coopératives d'habitation qui peuvent être vues comme une alternative dans le sens où les futurs·es habitants·es sont impliqués·es au début du processus de projet pour en définir les grands principes puis continueront de se réunir une fois la construction terminée, pour le bon fonctionnement interne de leur coopérative.

Je pense aussi à des projets dans l'espace urbain, plus apparentés à de l'acupuncture urbaine qu'à de l'urbanisme ou à de l'architecture à proprement parler.

Ces derniers temps par exemple, la tendance politique a l'air d'encourager l'émergence de nombreux projets urbains de petite échelle, comme des réaménagements de places ou de rues, la plupart du temps sous forme de tests, d'expérimentations, temporaires et éphémères donc, pour voir si le changement est bien reçu de la part des habitants-es, des passants-es, des utilisateurs-trices, des commerçants-es, des automobilistes, des cyclistes.

J'ai le sentiment qu'il existe une marge de manœuvre et une liberté processuelle et projectuelle ainsi qu'une forme de sensibilité dans ces démarches puisque souvent sur le site du projet, on crée des lieux de parole, de discussion, on expérimente, on ajuste, on modifie, on agrandit, on fait même *avec* les gens.

L'émergence de ces projets urbains de petite échelle semble favorisée par le fait que les personnes chargées de leur réalisation sont soumises à des réglementations différentes que celles auxquelles est habituellement soumis-e un-e architecte dans un processus classique de projet. Il y aura bien sûr des réglementations et normes à suivre, comme celles liées à l'espace public, aux routes ou aux passages piétons mais elles restent clairement plus légères que les procédures traditionnelles du mandat d'architecture, soumises à de nombreuses normes et réglementations.

Ces derniers temps, de plus en plus de collectifs, de groupes ou de bureaux se présentent sur la scène de l'architecture sous des formes organisationnelles *autres*. Ils proposent des projets participatifs, sociaux, inclusifs, évolutifs, expérimentaux.

Mais ces formes d'organisations et ce type de processus sont encore clairement minoritaires face à l'énorme offre d'architectes présents-es sur le marché.

Ainsi, l'architecture elle-même paraît encore bien cantonnée à être projetée et produite de manière traditionnelle et donc peu expérimentale ainsi que peu engagée face aux défis environnementaux, économiques, sociaux auxquels on doit urgemment faire face et de manière pérenne.

Ce travail a pour but de chercher à savoir si, dès aujourd'hui, l'architecture peut être envisagée de manière différente, de sa conception à sa construction.

S'il existe des failles dans le système capitaliste pour tenter de les *hacker*, c'est à dire de déjouer, contourner, modifier, repenser ses composantes afin de fabriquer une architecture idéale; engagée.

Mais alors, par qui serait-elle engagée? Pour qui? Et comment?

Quel serait le rôle de l'architecte - qui ne sera sûrement pas seul·e - dans cette pratique *autre*; visionnaire?

Panorama du système suisse

Prenons le temps d'observer de la manière la plus objective possible le cadre dans lequel le projet d'architecture prend place en Suisse, et plus spécifiquement en Suisse romande pour certaines lois.

Il est en effet important de comprendre ce cadre pour voir s'il contient des failles pouvant être par la suite hackées.

Ce chapitre¹⁰ commence par introduire les prédispositions nécessaires pour pratiquer l'architecture en Suisse et parle des organismes professionnels qui y sont actifs. Puis il est structuré par la norme qui décrit les prestations de l'architecte et donc les différentes phases du projet d'architecture. Ces phases sont complétées par des éléments de droit, des articles de lois, et d'autres normes. Des commentaires issus de discussions que j'ai pu avoir durant l'élaboration de mon travail précisent et complètent ce panorama du système dans lequel le projet prend place.

Pratiquer l'architecture

Il n'existe pas, en Suisse, de législation fédérale en matière d'exercice de la profession d'architecte. Cela signifie que chaque canton est compétent pour fixer ses critères à l'exercice de la profession, ou de laisser son exercice libre.

Les architectes actifs-ves en Suisse doivent respecter les usages et règles professionnelles en vigueur, ainsi que les normes de constructions, qui contiennent les règles reconnues de l'art, édictées notamment par la Société suisse des ingénieurs et architectes, la SIA.

Dans le canton de Vaud, il faut disposer d'une **autorisation d'exercer**, qui dépend notamment de la preuve de qualifications professionnelles particulières. L'autorisation de pratiquer est ancrée dans la législation relative à l'aménagement du territoire. Elle est donc requise pour pouvoir signer des demandes de permis de construire. Si l'architecte n'entend pas signer de permis de construire, par exemple parce qu'il-elle est engagé-e comme salarié-e dans un bureau d'architecture et que les plans sont signés par l'employeur-se ou par un-e autre architecte titulaire d'une autorisation, l'exercice de la profession est possible sans reconnaissance. (SEFRI, Rôles et compétences des différentes autorités suisses en matière de qualifications professionnelles étrangères, 2015)

¹⁰ La majorité du contenu théorique de ce chapitre est issue de mes notes de cours de Droit et de Gestion de projet de 2^{ème} et 3^{ème} année de Bachelor, donnés par Iene Heller, Jacques Dubey, Franz Werro et Jean-Baptiste Zufferey entre 2017 et 2018.

Si chaque canton réglemente indépendamment la profession, chacun exige des qualifications professionnelles comparables, notamment le fait d'être en possession d'un Bachelor ou d'un Master d'une haute école suisse (HES, EPF ou USI) et une inscription au registre A ou B des architectes (architecte REG A ou REG B). En plus, il faut pouvoir montrer un extrait du casier judiciaire et le certificat de vie et mœurs. Il faut également être un minimum organisé, avec une organisation professionnelle (bureau, petite structure, adresse professionnelle). L'autorité vérifie ici que le projet professionnel est sérieux. Finalement, il faut pouvoir remplir des conditions financières, soit ne pas avoir de dettes et donc fournir un extrait des poursuites et pouvoir répondre en cas de responsabilité.

Le rôle de l'architecte

Lors d'un projet, dans une pratique traditionnelle, l'architecte s'occupe notamment des relations avec les différents-es intervenants-es, de la technique, du droit, des normes, des règlements, du pilotage et de l'administratif.

Les deux tiers de son mandat sont essentiellement consacrés au **pilotage du projet** tandis que le tiers restant est consacré au projet d'architecture au sens large; **avant-projet, projet, direction architecturale**.

En tant que directeur·trice général·e, l'architecte doit mettre sur pied l'organisation et la gestion du projet, coordonner les prestations de chaque intervenants-e, s'occuper de la direction technique et administrative du groupe de mandataires ainsi que garantir la circulation de l'information et de la documentation.

Tous·tes les acteurs·trices ou intervenants-es doivent être mis-es en relation en définissant les liens hiérarchiques et les relations contractuelles et de travail. Cela se fait souvent par organigramme.

Lorsqu'on parle des intervenants-es d'un projet de construction, on parle notamment du maître d'ouvrage (souvent abrégé en «MO»), conseil au maître d'ouvrage ou assistant·e au maître de l'ouvrage, utilisateurs·trices, autorités et leurs services respectifs, entreprises, architecte, bureau de direction des travaux, coordinateur·trice, architecte d'intérieur, paysagiste, ingénieur·e civil, ingénieurs-es en installation CVSE (chauffage, ventilation, sanitaire, électricité), ingénieur·e en restauration, géomètre, géologue,

géotechnicien·ne, thermicien·ne, acousticien·ne, etc. Lors de chaque projet, l'équipe est nouvelle. Il s'agit donc d'une certaine aventure humaine.

Dans la plupart des pays européens, une seule organisation représente l'ensemble de la profession d'architecte. En Suisse, il existe plusieurs institutions de ce type qui se différencient par la taille et l'orientation. (Fédération des Architectes Suisses, 2020)

En effet une série d'organismes professionnels sont actifs en Suisse, dont la SIA qui est sûrement la plus influente dans le domaine.

Les organismes professionnels

La Société suisse des ingénieurs et architectes (SIA) est une association de professionnels·les et de spécialistes de la construction. C'est un acteur national, cantonal et communal qui est écouté lors de révisions de lois. C'est aussi une plateforme pour défendre la profession.

Elle compte aujourd'hui environ 16'000 membres au niveau national. La SIA **défend et fixe les honoraires**. Elle continue de développer un **standard de normalisation** (format des briques, classification des fers et aciers, ponts, matériel ferroviaire), garantissant ainsi une certaine qualité. Plus récemment, elle a créé le réseau femmes SIA. Elle édicte finalement des **règlements pour les contrats, les réglementations et les mandats**.¹¹

Les normes sont régulièrement mises à jour grâce au travail des membres qui éditent ces dernières. Elles ne sont pas juridiques mais sont devenues impératives ; il s'agit d'un outil de travail reconnu du côté des architectes et des juristes.

Il faut être membre pour acquérir des normes SIA¹².

¹¹ Les normes de la SIA acquièrent régulièrement une importance juridique dans les décisions de justice relatives à des défauts d'ouvrages.

Les normes techniques (à l'instar de celles élaborées par la SIA) ne sont juridiquement pas contraignantes à elles seules ; leur importance juridique dépend des réglementations correspondantes au niveau des lois et ordonnances. Lorsque l'on construit, il convient de considérer en premier lieu les exigences légales en vigueur (droit fédéral, cantonal et communal).

¹² La collection des normes SIA distingue trois genres de standards. Les normes techniques réunissent les règles de l'art de bâtir, les normes contractuelles régissent les rapports entre les parties concernées et les normes servant à la compréhension soutiennent la collaboration entre les intervenants.

Les normes techniques : elles représentent l'état des connaissances reconnues dans le domaine de la construction. Dans la mesure où elles ont été élaborées par des experts et soumises à une large consultation, elles déploient certains effets juridiques. Cela étant, la clause de « dérogation » incluse dans la plupart d'entre elles permet de s'en détacher, pour autant que la solution retenue soit certifiée équivalente aux prescriptions fixées par la norme applicable.

Ces dernières doivent être achetées pour être consultées.

La SIA a été fondée en 1837 à Aarau dans le but de promouvoir l'échange d'expériences pour développer les savoir-faire spécialisés. Les premiers règlements professionnels sont élaborés et publiés en 1877 avec le *Règlement des honoraires pour les travaux d'architecture* et les *Principes pour l'organisation de concours d'architecture*.

Il est intéressant de noter la parution en 1883 de la *Normalisation des formats des briques et de la Classification des fers et aciers*. La normalisation est depuis lors restée une des activités centrales de la SIA. En 1951, est créé le Registre suisse des ingénieurs et des architectes (REG) comme première étape vers une protection des diplômes et du droit d'exercice professionnel. Il est consolidé en 1966 avec sa transformation en Fondation soutenue par la Confédération. Il obtiendra la reconnaissance officielle de cette dernière en 1983.¹³ Après la crise pétrolière des années 70, le problème des ressources prend rapidement de l'importance et la création d'organes spécialisés dans ce domaine assure à la SIA un rôle de chef de file en matière d'énergie. (Société des ingénieurs et des architectes, 2020)

On peut également citer la Fédération des Architectes suisses (FAS) fondée en 1908, dont les membres ordinaires sont « en règle générale des architectes indépendants ayant accompli des prestations dignes d'intérêt dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire ». L'organe de communication officiel de la FAS est la revue *werk, bauen + wohnen*. (Fédération des Architectes Suisses, 2020)

Sont aussi actifs l'Ordre suisse des architectes (OSA), le groupement professionnel des architectes (GPA) ou encore l'Union patronale des ingénieurs et architectes (l'UPIAV).

Les normes contractuelles : elles règlent les rapports contractuels et des procédures particulières au domaine de la construction. Elles correspondent à des conditions d'affaires générales négociées au sein d'organes paritaires par la SIA et constituent des outils pour régler clairement et simplement des situations parfois complexes. Pour que ces conditions s'appliquent, les parties doivent en fixer le caractère obligatoire dans le contrat qui les lie.

Les normes contractuelles incluent également les Conditions générales pour la construction (CGC), qui intègrent des clauses applicables à certains domaines ou éléments de la construction, mais ne relèvent pas de prescriptions techniques. Il s'agit de précisions relatives aux dispositions figurant dans un contrat de mandataire. Elles décrivent en principe la répartition de tâches ou la délimitation de prestations.

Les normes servant à la compréhension : elles rassemblent des définitions, des classifications, des valeurs indicielles, des explications et des instruments de calcul destinés à simplifier et à coordonner la collaboration entre les acteurs impliqués dans la construction. (SIA, Genres de normes, 2020)

¹³ Pour une explication plus détaillée du REG, voir le Glossaire en page 167.

Il faut finalement évoquer d'autres organismes professionnels comme l'Union Technique Suisse (SIAMS), l'Economie suisse du bois (Lignum), l'Union suisse du métal (AM Suisse), l'Association suisse de l'industrie du ciment (cemsuisse), le Centre suisse d'études pour la rationalisation du bâtiment (CRB), l'Office fédéral des constructions et de la logistique (le KBOB).

Il me semble aussi pertinent de parler de la revue TRACÉS, qui traite des techniques et des cultures du bâti. En Suisse romande, elle est la revue de référence en architecture, en ingénierie et en urbanisme, partenaire de la SIA depuis 140 ans. Elle accompagne l'actualité du bâti en Suisse romande en publiant les réalisations récentes, en divulguant la recherche académique et en donnant une voix aux prises de positions des acteurs de la culture du bâti. Dans ses dossiers thématiques, elle porte un regard critique sur les modifications opérées sur l'environnement naturel et construit, sur l'évolution des modes de vies et des usages de l'espace. (Espazium, 2020)

Elle est aussi un moyen de diffuser les concours qui ont lieu dans toute la Suisse.

Un certain nombre de normes sont fondamentales dans l'organisation du travail de l'architecte.

La norme la plus structurante est sûrement la norme SIA 102, autour de laquelle la suite du chapitre s'articule.

Les prestations de l'architecte

La norme **SIA 102 (2014, 2^{ème} édition révisée)** est le **Règlement concernant les prestations et honoraires des architectes**. Elle décrit les droits et les devoirs de parties lors de la conclusion et du déroulement des contrats de prestations d'architecture, explique la mission et position de l'architecte, décrit les prestations de l'architecte et du mandant, contient les bases de détermination d'honoraires appropriés (ce sont des recommandations), décrit le rôle de l'architecte au sein d'un groupe et décrit le déroulement usuel d'un projet.

Les prestations de l'architecte sont réparties en six phases principales;

Phase 1. Définition des objectifs

Phase 2. Études préliminaires

Phase 3. Étude du projet

Phase 4. Appel d'offres

Phase 5. Réalisation

Phase 6. Exploitation

La norme commence avec l'article 1 qui concerne les **conditions générales contractuelles**.¹⁴

En lien avec cet article, faisons un arrêt sur les éléments du contrat dans le droit suisse, puisqu'il s'agit de la base de toute relation entre un mandant et un mandataire.

Les droits privé et public

Il y a entre nous tout un tas d'intérêts, des conceptions de ce qui est bien ou mal, de ce qu'on peut ou ne peut pas faire. Intérêt vient du latin *inter* et *esse*: ce qui est entre. Les intérêts sont régis par les droits privé et public. La distinction fondamentale entre le droit public et privé est établie selon des raisonnements juridiques.

En droit privé, on trouve l'ensemble des règles qui régissent les relations entre particuliers placés sur pied d'égalité, dans une relation horizontale. Il vise le statut et les intérêts des particuliers. Il revêt en principe un caractère dispositif. L'acte juridique de droit privé par excellence est le contrat. Les domaines et sources du droit privé sont le Code civil (loi fédérale, personnes, famille, successions, droits réels), le Code des obligations (loi fédérale, droit des obligations, des contrats et des sociétés) et des lois spéciales.

Quant au droit public, il contient l'ensemble des règles qui régissent l'organisation de l'État et les relations entre cet État et les administrés. L'État est détenteur de la puissance publique. Le droit public est édicté dans l'intérêt public. Il revêt un caractère impératif. Il régit des relations verticales. L'acte juridique de droit public par excellence est la décision. Les domaines et sources du droit public sont le droit constitutionnel (constitution fédérale et constitutions cantonales), le droit administratif (Fédéral, avec par exemple le droit de la protection de l'environnement ou cantonal avec le droit de la protection de la nature ou le droit de l'aménagement du territoire), le droit pénal et le droit de procédure notamment. L'activité de l'État est donc par définition soumise au droit public et par exception soumise au droit privé.

¹⁴ **Art. 1.1 Droit applicable et ordre de priorité:**

1. Les rapports juridiques entre les parties sont régis par les éléments du contrat tels que définis dans le document contractuel.

Le Code civil¹⁵ et le Code des obligations regroupent toutes les questions fondamentales du droit privé.

C'est le Code des obligations qui légifère le contrat entre deux parties.¹⁶ Il régleme les obligations en droit privé, issues principalement du contrat et de la responsabilité civile (RC). Le contrat suppose des règles. Il faut définir l'objet de l'accord pour prévenir au cas où un des deux partis changerait d'avis.

Lors de projets de construction, deux grands contrats font foi ; le contrat de mandat et le contrat d'entreprise.

¹⁵ Le Code civil regroupe notamment l'ensemble des règles qui définissent à quelles conditions une personne est tenue de réparer des dommages.

Le 1^{er} livre du Code civil traite des personnes. Il contient entre autres le droit de propriété et le droit d'habitation. Un seul droit est central pour les architectes : le droit de faire inscrire une hypothèque légale des artisans et entrepreneurs ;

Art. 837 CC Hypothèques légales de droit privé :

3. Peuvent requérir l'inscription d'une hypothèque légale les artisans et entrepreneurs employés à la construction ou à la destruction de bâtiments ou d'autres ouvrages, au montage d'échafaudages, à la sécurisation d'une excavation ou à d'autres travaux semblables, sur l'immeuble pour lequel ils ont fourni des matériaux et du travail ou du travail seulement, que leur débiteur soit le propriétaire foncier, un artisan ou un entrepreneur, un locataire, un fermier ou une autre personne ayant un droit sur l'immeuble.

Art. 839 CC Artisans et entrepreneurs :

1. L'hypothèque des artisans et des entrepreneurs peut être inscrite à partir du jour où ils se sont obligés à exécuter le travail ou les ouvrages promis.
2. L'inscription doit être obtenue au plus tard dans les quatre mois qui suivent l'achèvement des travaux.

Il s'agit d'un moyen de droit privé qui permet, par l'inscription d'une hypothèque sur l'immeuble où les travaux ont été effectués, d'assurer à l'artisan qui les a réalisés le paiement de sa prestation.

Le livre quatrième traite des droits réels. La première partie contient les articles qui concernent la propriété, par exemple foncière et par étage dont voici quelques extraits :

Art. 655 CC Immeuble :

1. La propriété foncière a pour objet les immeubles.
2. Sont immeubles dans le sens de la présente loi :
 1. les biens-fonds ;
 4. les parts de copropriété d'un immeuble.

Art. 656 CC Acquisition de la propriété foncière :

1. L'inscription au registre foncier est nécessaire pour l'acquisition de la propriété foncière.

Art. 667 CC Étendue de la propriété foncière :

1. La propriété du sol emporte celle du dessus et du dessous, dans toute la hauteur et la profondeur utiles à son exercice.

Art. 668 CC Limites :

1. Les limites des immeubles sont déterminées par le plan et par la démarcation sur le terrain.
Même si tout n'est pas en lien direct avec le projet d'architecture, il me semblait pertinent d'avoir un aperçu de ce qui peut être réglé par le droit suisse.

¹⁶ **Art. 1 CO Conclusion du contrat, Accord des parties :**

1. Le contrat est parfait lorsque les parties ont, réciproquement et d'une manière concordante, manifesté leur volonté.
2. Cette manifestation peut être expresse ou tacite.

Le contrat de mandat

Le mandat est un contrat par lequel une personne (le mandant) demande à une autre personne (le mandataire) d'effectuer une mission particulière en son nom et pour son compte, et lui en donne le pouvoir.¹⁷ Le mandant n'a généralement pas les compétences requises pour accomplir lui-même cette mission particulière.

Il n'y a pas de prix obligé. Il y a un engagement à rendre des services, un travail comme tel. Le mandataire est simplement payé pour le résultat. Le mandant n'est pas tenu d'attendre le résultat pour annuler le contrat.

Aussi, si le service est mal fait, le mandant a le droit de refuser la prestation, demander une réduction du prix, demander la réparation, demander des dommages et intérêts.

Assez récemment, la SIA a mis à disposition gratuitement sur son site internet des modèles de contrat de mandataire/de direction de travaux, de contrat de société pour communauté de mandataires et de sous-contrat relatif aux prestations de mandataires et/ou de direction de travaux.

La norme décrit ensuite les **devoirs** du mandataire.¹⁸

¹⁷ Art. 394 CO Formation du contrat :

1. Le mandat est un contrat par lequel le mandataire s'oblige, dans les termes de la convention, à gérer l'affaire dont il s'est chargé ou à rendre les services qu'il a promis.

Art. 398 CO Responsabilité pour une bonne et fidèle exécution :

2. Le mandataire est responsable envers le mandant de la bonne et fidèle exécution du mandat.

Art. 404 CO Fin du contrat :

1. Le mandat peut être révoqué ou répudié en tout temps.

¹⁸ Art. 1.2 Devoirs du mandataire :

1. Devoir de diligence :

Le mandataire sert au mieux de ses connaissances et de sa compétence les intérêts du mandant, en particulier pour atteindre les objectifs de celui-ci. Il fournit les prestations contractuelles dans le respect des règles de l'art généralement reconnues dans sa profession.

2. Devoir de loyauté :

Le mandataire n'accepte aucun avantage personnel de la part de tiers, tels qu'entrepreneurs et fournisseurs. Il considère les informations reçues dans l'accomplissement de son mandat comme confidentielles et ne les utilise pas au détriment du mandant.

3. Représentation du mandant :

33. Le mandataire représente le mandant de manière juridiquement valable envers des tiers tels que pouvoirs publics, entreprises, fournisseurs et autres mandataires dans la mesure où il s'agit d'activités relevant directement de l'accomplissement usuel du mandat.

34. Dans les cas urgents, le mandataire est autorisé et tenu de prendre ou d'ordonner toutes mesures propres à prévenir dommages et dangers, même sans l'accord du mandant.

4. Décisions des autorités :

Le mandataire informe dans les plus brefs délais le mandant sur les décisions des autorités ; lorsque celles-ci ont des incidences négatives ou comportent des exigences et conditions restrictives relatives au projet, il veille à ce que demeure garantie la possibilité du mandant de recourir en droit.

Elle donne aussi des indications quant aux **droits**¹⁹ du mandataire et à la **responsabilité**²⁰ du mandataire.

L'article 2 décrit quant à lui la **mission et la position** de l'architecte.²¹

5. Sécurité au travail :

51. Lors de l'accomplissement de ses prestations, le mandataire garantit (cf. SIA 118, art. 104) la sécurité des personnes occupées sur le chantier en respectant, en tant qu'employeur, les prescriptions de sécurité déterminantes et en convenant des arrangements nécessaires avec les autres entreprises dont les employés travaillent sur le chantier.

52. Le mandataire n'est pas tenu de contrôler que les employés d'autres entreprises respectent les règles de sécurité. Il aide cependant les entreprises de construction à prendre les mesures de prévention des accidents nécessaires en leur signalant les risques et les violations des règles de sécurité qu'il a constatés dans l'accomplissement de ses prestations contractuelles.

6. Devoir de mise en garde :

61. Le mandataire est tenu d'attirer l'attention du mandant sur les conséquences de ses instructions, en particulier en ce qui concerne les délais, la qualité et les coûts, et de le mettre en garde contre les dispositions et demandes inadéquates. Si le mandant maintient ses instructions malgré la mise en garde, le mandataire n'est pas responsable de leurs conséquences.

7. Résultats du travail de tiers :

71. Le mandataire n'a pas à vérifier les résultats du travail de tiers, tels que plans, calculs, projets, variantes d'entrepreneur ou autres, lorsque ceux-ci ont été produits par une personne qualifiée. Néanmoins, il est tenu de signaler au mandant les incohérences ou autres défauts qu'il constate lors de l'exécution de ses prestations, et de le rendre attentif à leurs conséquences négatives.

8. Information sur la gestion et établissement des documents :

Sur demande, le mandataire rend à tout moment compte de sa gestion et remet tous les documents qu'il s'est engagé contractuellement à rédiger dans le cadre des honoraires convenus. Si les parties n'ont pas convenu sous quelle forme les documents doivent être produits, il n'existe pas d'obligation de les produire sous forme numérique.

9. Conservation des documents :

Le mandataire reste propriétaire des documents de travail originaux, qui devront être conservés pendant dix ans dès la fin du mandat.

¹⁹ **Art. 1.3 Droits du mandataire :**

1. Droits sur les résultats du travail du mandataire :

Le mandataire demeure propriétaire des droits sur les résultats de son travail. Cela s'applique en particulier aux œuvres protégées par le droit d'auteur. Sont aussi considérés comme tels les projets et parties d'ouvrage, pour autant qu'il s'agisse de créations intellectuelles ayant un caractère individuel.

2. Publications :

Le mandataire a le droit de publier son œuvre sous réserve de la sauvegarde des intérêts de son mandant.

Il a également le droit d'être cité en tant qu'auteur dans les publications correspondantes du mandant ou de tiers.

3. Recours à des tiers en vue de l'exécution du contrat :

Le mandataire a la faculté de recourir à des tiers, en son nom propre et à ses propres frais, en vue de l'accomplissement de ses obligations contractuelles.

²⁰ **Art. 1.7 Responsabilité :**

1. Responsabilité du mandataire :

11. Dans le cas où le mandataire est responsable de fautes commises dans l'exécution du contrat, il est tenu de rembourser au mandant les dommages qui en découlent. Cela vaut en particulier en cas de violation de son obligation de diligence et de loyauté, de non-respect ou de violation de règles de l'art reconnues de sa profession, de défauts de coordination ou de surveillance, de non-respect des échéances et délais convenus et d'information insuffisante sur les coûts.

²¹ **Art. 2.1 Activité de l'architecte :**

1. L'architecte fournit des prestations intellectuelles dans les domaines de la conception, de la direction des travaux et de l'exploitation des ouvrages construits, de la direction générale et de la coordination des projets, ainsi que du conseil aux mandants.

2. En tant qu'auteur du projet et responsable de l'étude et de la réalisation d'un ouvrage, l'architecte contribue à former et à modeler le cadre de vie des hommes. À ce titre, il assume la responsabilité d'une conception et d'une exécution répondant aux exigences du mandant, de l'environnement et de la société.

On peut dire que **traditionnellement et à la base, l'architecte est le centre de tout.**

Puis l'article 3 détaille les **prestations** attendues par l'architecte.²²

Rentrons plus en détail dans les différentes phases des prestations de l'architecte.

3. En tant que responsable de la direction des travaux, l'architecte représente le maître d'ouvrage ou le mandant vis-à-vis des entreprises et fournisseurs dans tous les échanges d'informations. Il dirige, coordonne et surveille les travaux sur le chantier.

Attention, il s'agit d'une vision traditionnelle de l'exécution. Ainsi ce n'est pas forcément l'architecte qui est en charge de cela.

Art 2.2 Position par rapport au mandant :

1. L'architecte exerce son activité en tant que personne de confiance du mandant. Il agit en pleine conscience de sa responsabilité envers l'environnement et la société. Il est indépendant des entrepreneurs et des fournisseurs.

2. Au début de la relation entre mandant et architecte, le projet à élaborer en commun est encore largement inconnu. La crédibilité de ses compétences, sa créativité et son expérience sont des critères pour le choix de l'architecte et les conditions d'un bon rapport de confiance.

Art. 2.3 Tâches de direction générale du projet :

1. La tâche de l'architecte est d'appréhender le projet dans sa globalité ; il assume donc en principe la direction générale du projet.

2. L'architecte conçoit l'ouvrage et dirige tous les professionnels spécialisés participant à l'étude du projet et à sa réalisation.

3. Le domaine d'intervention de l'architecte recouvre en général l'ensemble du projet de construction.

²² **Art. 3.1 Convention sur les prestations :**

1. Pour que les prestations puissent être fournies de manière efficace et ciblée, la tâche doit être définie et les données de base établies. La tâche est décrite de façon sommaire dans la définition du projet.

2. La base de la convention de prestations est constituée par la définition et le cahier des charges du projet établi par le mandant. Le cahier des charges du projet est contrôlé au terme de chaque phase partielle et, le cas échéant, adapté.

3. Les résultats importants doivent être présentés au mandant afin qu'il puisse prendre des décisions en pleine connaissance de la situation.

4. L'architecte doit soumettre des propositions pour l'organisation du projet et justifier la nécessité et l'ampleur du recours à des professionnels spécialisés et à des spécialistes.

5. Sous réserve d'une convention différente, le mandat de l'architecte englobe en principe les prestations ordinaires des phases 3 « Étude du projet », 4 « Appel d'offres » et 5 « Réalisation ».

Art. 3.4 Direction générale du projet :

1. Pour un mandat, la direction générale du projet comprend, pour l'ensemble des phases concernées, les prestations suivantes : le conseil au mandant ; la communication avec le mandant et les tiers ; la représentation du mandant envers des tiers dans le cadre convenu ; la préparation en temps utile des bases de décision pour le mandant ; la formulation en temps utile de propositions au mandant ; la demande de décisions du mandant et la mise en garde quant à des comportements inadéquats de sa part ; la mise sur pied de l'organisation et de la gestion du projet ; l'établissement des procès-verbaux des séances avec le mandant ; la préparation de rapports périodiques sur l'avancement du projet ; la garantie d'un bon déroulement de la gestion des soumissions des commandes et de la facturation ; le respect de ses obligations contractuelles de prestation et de son devoir de diligence quant à l'atteinte des objectifs formulés par le mandant en matière de qualité, coûts et délais ; l'organisation et la gestion d'une assurance-qualité coordonnée du projet ; la coordination des prestations de tous les intervenants ; la direction technique et administrative du groupe de mandataires ; l'attribution des tâches au sein du groupe de mandataires ; la garantie de la circulation de l'information et de la documentation, y compris l'organisation des échanges de données techniques et administratives ; la mise à jour du cahier des charges du projet en collaboration avec le mandant ; la vérification du respect des conditions posées par les autorités.

Art. 3.5 Attribution des mandats et collaboration entre mandataires :

2. L'attribution des mandats peut se faire selon les modalités suivantes :

-Mandats individuels : le directeur général du projet et les divers professionnels spécialisés se voient confier des mandats distincts.

-Mandat général : l'architecte se voit confier un mandat global pour l'ensemble des prestations d'étude et de conduite du projet.

Phase 1

Définition des objectifs²³

Données du maître de l'ouvrage :

Ses rêves, son budget, le terrain, les délais

Prestations de l'architecte :

Echange avec le maître de l'ouvrage :

Traduction des rêves en besoins (nombre de chambres à coucher, nombre de m², etc.)

Évaluation du budget : conseils et scénarios de financement

Récolte des données de base du terrain :

Ensoleillement, cadre légal, affectation, règlements, capacité constructive, qualité du terrain, zones de protection des eaux, plan de quartier, exigences de la commune, etc.

Estimation des délais : Évaluation du temps nécessaire de la planification à la réalisation

Il s'agit d'une phase stratégique. On y établit les premiers contacts avec le maître de l'ouvrage.

On demande quel est le programme, le budget, la faisabilité de la réalisation, les délais, les exigences en terme de qualité (labels), l'organisation du projet.

Il s'agit d'un premier regard sur la taille et les proportions de la parcelle, la végétation, la proximité de la forêt, les arbres à conserver, la localisation, la pente, la topographie, l'exposition au vent, l'ensoleillement, les ombres par des bâtiments voisins, la qualité du sol, la proximité des ressources, l'environnement, la pollution, les nuisances, la carte des dangers naturels, le patrimoine bâti, les réseaux existants, la mobilité, etc.

Il faut donc poser les bonnes questions au mandant.

Faisons un arrêt sur la loi qui régit l'aménagement du territoire.

Art. 4 Descriptif des prestations :

La structuration du descriptif des prestations est basée sur la norme SIA 112 *Modèle - Étude et conduite de projet*.*.

Le descriptif ne constitue pas une liste exhaustive, mais la description des prestations ordinaires à fournir en général, ainsi que des prestations éventuelles à convenir spécifiquement.

**L'attribution des prestations ordinaires et des prestations à convenir spécifiquement aux différentes phases partielles correspond au déroulement usuel du projet. Selon la problématique, il peut se révéler judicieux de déplacer certaines prestations dans d'autres phases partielles.*

Les résultats et documents des phases partielles constituent la base des phases partielles suivantes. Les objectifs énoncés dans le descriptif des prestations sont considérés comme les objectifs du mandant.

Le descriptif des prestations fait mention des prestations et décisions qui incombent ordinairement au mandant dans les différentes phases partielles.

²³ Résumé des phases tiré du dépliant de la SIA *Construire dans les règles de l'art*, édité le 30.11.18.

La Loi sur l'aménagement du territoire

La principale base légale pour l'aménagement du territoire est la LAT, la Loi sur l'aménagement du territoire, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1980. L'aménagement du territoire se traduit, au niveau cantonal, régional et communal, par des planifications directrices et d'affectation.²⁴

Aussi, les différents instruments de planification et leurs procédures d'élaboration respectives sont prévus par la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) et son Règlement (RLATC). À l'échelle locale et régionale, ils sont élaborés par les communes (avec l'appui de mandataires et du canton), adoptés par les législatifs ou exécutifs communaux et approuvés par le Conseil d'État pour les plans directeurs ou le Département des institutions et du territoire pour les plans d'affectation communaux.

²⁴ Art. 1 LAT Buts : (état du 1^{er} janvier 2019)

1. La Confédération, les cantons et les communes veillent à une utilisation mesurée du sol et à la séparation entre les parties constructibles et non constructibles du territoire. Ils coordonnent celles de leurs activités qui ont des effets sur l'organisation du territoire et ils s'emploient à réaliser une occupation du territoire propre à garantir un développement harmonieux de l'ensemble du pays. Dans l'accomplissement de leurs tâches, ils tiennent compte des données naturelles ainsi que des besoins de la population et de l'économie.
2. Ils soutiennent par des mesures d'aménagement les efforts qui sont entrepris notamment aux fins :
 - a. de protéger les bases naturelles de la vie, telles que le sol, l'air, l'eau, la forêt et le paysage ;
 - a^{bis}. d'orienter le développement de l'urbanisation vers l'intérieur du milieu bâti, en maintenant une qualité de l'habitat appropriée ;
 - b. de créer un milieu bâti compact ;
 - b^{bis}. de créer et de maintenir un milieu bâti favorable à l'exercice des activités économiques ;
 - c. de favoriser la vie sociale, économique et culturelle des diverses régions du pays et de promouvoir une décentralisation judicieuse de l'urbanisation et de l'économie ;
 - d. de garantir des sources d'approvisionnement suffisantes dans le pays ;
 - e. d'assurer la défense générale du pays ;
 - f. d'encourager l'intégration des étrangers et la cohésion sociale.

Art. 3 LAT Principes régissant l'aménagement :

2. Le paysage doit être préservé.
3. Les territoires réservés à l'habitat et à l'exercice des activités économiques seront aménagés selon les besoins de la population et leur étendue limitée. Il convient notamment :
 - a. de répartir judicieusement les lieux d'habitation et les lieux de travail et de les planifier en priorité sur des sites desservis de manière appropriée par les transports publics ;
 - b. de prendre les mesures propres à assurer une meilleure utilisation dans les zones à bâtir des friches, des surfaces sous-utilisées ou des possibilités de densification des surfaces de l'habitat ;
 - c. de maintenir ou de créer des voies cyclables et des chemins pour les piétons ;
 - e. de ménager dans le milieu bâti de nombreux aires de verdure et espaces plantés d'arbres.

Art. 4 LAT Information est participation :

1. Les autorités chargées de l'aménagement du territoire renseignent la population sur les plans dont la présente loi prévoit l'établissement, sur les objectifs qu'ils visent et sur le déroulement de la procédure.
2. Elles veillent à ce que la population puisse participer de manière adéquate à l'établissement des plans.
3. Les plans prévus par la présente loi peuvent être consultés.

Les **plans d'affectation** définissent l'affectation (destination) du territoire, la mesure de l'utilisation du sol, les règles de construction et le degré de sensibilité au bruit dans les zones qu'ils délimitent.²⁵ Ils comprennent les plans à proprement dits et les dispositions réglementaires s'y rapportant. Ils sont en principe élaborés sur la base de réflexions directrices contenues dans des plans directeurs et sont contraignants pour les tiers.

Le canton de Vaud connaît un seul instrument d'affectation: le plan d'affectation pour tout ou partie du territoire d'une ou de plusieurs communes.

Les **plans directeurs** ont pour but d'assurer un aménagement cohérent du territoire et définissent la façon de coordonner les activités qui ont des effets sur l'organisation du territoire. Ils fixent les objectifs et les priorités en matière d'aménagement, compte tenu du développement souhaité et des besoins à long terme, et définissent les principes et les mesures pour les atteindre. Trois instruments existent pour la planification directrice dans le canton: le plan directeur cantonal, le plan directeur communal, intercommunal ou régional et le plan directeur intercommunal dans un périmètre compact d'agglomération.

La Confédération doit donner les principes de planification mais elle ne peut pas planifier elle-même.

Avant la mise en place de la LAT, les communes étaient assez libres pour définir leurs besoins sur quinze ans. Depuis, il y a une méthode de calcul pour les besoins exacts de la commune.

Il faut aussi, entre autres, que le terrain soit propre à la construction, que la construction soit juridiquement autorisée et que le terrain soit construit dans les quinze ans.

Il existe trois types de zones. Les zones à bâtir, les zones agricoles et les zones à protéger.²⁶

²⁵ **Art. 14 LAT Plans d'affectation :**

1. Les plans d'affectation règlent le mode d'utilisation du sol.
2. Ils délimitent en premier lieu les zones à bâtir, les zones agricoles et les zones à protéger.

²⁶ **Art. 15 LAT Zones à bâtir :**

1. Les zones à bâtir sont définies de telle manière qu'elles répondent aux besoins prévisibles pour les quinze années suivantes.
4. De nouveaux terrains peuvent être classés en zone à bâtir si les conditions suivantes sont réunies :
 - a. ils sont propres à la construction ;
 - b. ils seront probablement nécessaires à la construction dans les quinze prochaines années même si toutes les possibilités d'utilisation des zones à bâtir réservées ont été épuisées et ils seront équipés et construits à cette échéance ;
 - c. les terres cultivables ne sont pas morcelées ;
 - d. leur disponibilité est garantie sur le plan juridique ;
 - e. ils permettent de mettre en œuvre le plan directeur.

Phase 2

Études préliminaires

Acquis de la phase 1 : Pour le maître de l'ouvrage: Les besoins sont énoncés, le budget cadre est défini, le terrain a été analysé, les délais sont énoncés

Prestations de l'architecte :

Étude de faisabilité

Recommandation des différents types de mandataires : En fonction des contraintes du projet; il faudra un-e ingénieur-e thermicien-ne, acousticien-ne, etc.

Cahier des charges sommaire : Programme/concours (maître de l'ouvrage public), estimation des coûts et honoraires (ordre de grandeur), récolte des données (légal, environnementales, etc.)

Art. 16 LAT Zones agricoles :

1. Les zones agricoles servent à garantir la base d'approvisionnement du pays à long terme, à sauvegarder le paysage et les espaces de délasserment et à assurer l'équilibre écologique; elles devraient être maintenues autant que possible libres de toute construction en raison des différentes fonctions de la zone agricole.

Art. 17 LAT Zones à protéger :

1. Les zones à protéger comprennent:
 - a. les cours d'eau, les lacs et leurs rives;
 - b. les paysages d'une beauté particulière, d'un grand intérêt pour les sciences naturelles ou d'une grande valeur en tant qu'éléments du patrimoine culturel;
 - c. les localités typiques, les lieux historiques, les monuments naturels ou culturels.

Phase 3 Étude du projet

Phase 3.1 Avant-projet

Acquis de la phase 2: Les informations détaillées sont connues: L'étude de faisabilité a permis de choisir le projet le plus adapté, les différents types de mandataires sont identifiés: architecte + spécialistes, le cahier des charges est établi (programme est estimation des coûts/délais)

Prestations de l'architecte et des ingénieurs-es:

Choix des mandataires:

Choix de professionnels spécialisés-es et prise en compte de leurs contraintes

Recherche d'implantation du bâtiment et de sa forme:

Elaboration d'un concept architectural pour le parti retenu, forme du bâtiment, matérialisation (bois, béton, métal, verre, etc.), définition de la structure porteuse, définition des objectifs énergétiques

Estimation sommaire des coûts: +/- 15% (sauf autre convention)

Établissement du calendrier général pour le projet de construction

Établissement des contrats de mandataire

L'estimation des coûts par volume/surface x des valeurs de références (coûts au m², m³) peut être utilisée pour les phases préliminaires.

Les facteurs d'influence sur le coût peuvent être au niveau de la dimension (m², m³), de la forme, de la complexité (densité d'installation), de la qualité (construction, matériel).

La norme **SIA 116** existe depuis 1952 pour calculer le volume du bâtiment. Elle tient compte de divers suppléments. Ce supplément au volume de base peut être de 5-20%, ce qui entraîne des imprécisions.

Depuis 2003, elle est de plus en plus remplacée par la norme **SIA 416** pour le calcul de la surface et du volume selon la géométrie réelle sans suppléments. Elle sert de base à des comparaisons de solutions différentes (lors de concours par exemple), de détermination de coûts, de considération de rendements. Pour les calculs des coûts on utilise notamment les valeurs du volume bâti (VB) et de la surface de plancher (SP).

Dès la phase d'avant-projet, l'estimation doit se faire par éléments/travaux, par exemple en utilisant le **Code des frais de construction** (CFC). Il s'agit d'une norme suisse, d'un plan comptable permettant d'enregistrer tous les coûts liés à une opération de construction.

Cet instrument de gestion est calibré pour l'exécution des projets, avec une subdivision allant jusqu'aux catégories de travaux. Il peut être utilisé tant pour des devis, appels d'offres, contrats d'entreprises, contrôles des coûts ou décomptes.

La répartition va des CFC à 1 chiffre aux CFC à 4 chiffres. Les groupes principaux sont : 0 Terrain, 1 Travaux préparatoires, 2 Bâtiment, 3 Équipement d'exploitation, 4 Aménagements extérieurs, 5 Frais secondaires, 6-8 Réserve et 9 Ameublement et décoration. Les CFC à 4 chiffres permettent de distinguer par exemple les revêtements de sols : CFC 281.0 Chapes, 281.1 Sols sans joints, 281.7 Revêtement de sols en bois.

Ou les travaux de maçon : CFC 211.0 Installations de chantier, 211.4 Canalisations intérieures, 211.5 Béton et béton armé, 211.6 Maçonnerie.

Phase 3.32 Projet de l'ouvrage & Phase 3.33 Demandes d'autorisation

Acquis de la phase 3.31 : L'avant-projet est connu : L'avant-projet est fait, les mandataires ont été choisis, le devis estimatif a été validé, le calendrier a été validé, les contrats sont signés

Prestations de l'architecte et des ingénieurs-es :

Développement de projet :

Calcul et dimensionnement des éléments de construction et des techniques

Direction de projet

Organisation et coordination des mandataires :

Etablissement de plans et documents :

Etablissement des plans, coupes, façades à l'échelle prescrite pour la demande d'autorisation de construire, étude de détails construction et choix des matériaux

Etablissement d'un devis général : +/- 10%

Elaboration du dossier d'enquête :

Démarches auprès des pouvoirs publics et des services techniques, prise en compte de leurs exigences, suivi administratif du dossier

La Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (exposée tout à l'heure) décrit aussi et surtout la procédure à suivre pour toute construction puisque celle-ci requiert une **autorisation de construire** délivrée par les autorités. Il existe plusieurs systèmes d'autorisation : la procédure ordinaire (bâtiments traditionnels, ce qu'on rencontre le plus en tant qu'architecte), la procédure simplifiée (petits objets), l'autorisation d'utilisation du terrain (s'il est modifié) et l'autorisation d'utilisation.

La demande d'autorisation de construire

Une construction est définie comme une création de la main de l'homme rattachée au sol de manière définitive ou durable qui a une incidence sur l'organisation du territoire.

Dès qu'une intervention (même provisoire) modifie un site en surface ou en sous-sol, elle est en principe soumise à la délivrance d'une autorisation²⁷. Cette obligation s'applique aussi bien en zone à bâtir qu'en dehors de celle-ci.

Tous les travaux de construction, transformation ou de démolition doivent être annoncés à la commune qui décidera s'ils sont assujettis à autorisation.

Quelques exemples de travaux soumis à permis de construire : la construction d'une véranda non chauffée, le changement d'affectation de locaux (par exemple d'un logement en bureau, l'installation d'une pompe à chaleur en extérieur, la création un velux, etc.).

Le Règlement décrit les objets qui sont soumis à autorisation de la municipalité.²⁸

²⁷ **Art. 22 LAT Autorisation de construire :**

1. Aucune construction ou installation ne peut être créée ou transformée sans autorisation de l'autorité compétente.
2. L'autorisation est délivrée si :
 - a. la construction ou l'installation est conforme à l'affectation de la zone ;
 - b. le terrain est équipé.

²⁸ **Art. 68 RLATC (Règlement d'application de la loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions) Autorisations municipales :**

1. Sont notamment subordonnées à l'autorisation de la municipalité :
 - a. les constructions nouvelles, les transformations intérieures ou extérieures, les reconstructions ou les agrandissements affectant les bâtiments sous leurs annexes ;
 - b. le changement de destination de constructions existantes ;
 - c. les démolitions ;
 - d. les revêtements extérieurs des bâtiments (matériaux, couleurs utilisées, etc.)
 - h. les installations telles que caravanes et barques mobiles, destinées à l'habitation secondaire, dès que celle-ci doit se prolonger au-delà de quatre jours.

Selon l'article 68a du RLATC, peuvent ne pas être soumis à autorisation bûchers, cabanes de jardin ou serres d'une surface maximale de 8m² à raison d'une installation par bâtiment ou unité de maisons jumelles ou groupées; pergolas non couvertes d'une surface maximale de 12m²; abris pour vélos non fermés d'une surface maximale de 6m²; fontaines, sculptures, cheminées de jardin autonomes; sentiers piétonniers privés; panneaux solaires aménagés au sol ou en façade d'une surface maximale de 8m².

L'article 69 du RLATC indique quant à lui les **pièces et indications à fournir avec la demande** de permis de construire.

En effet, lors de la mise à l'enquête, une série de documents est demandée, comme un extrait du plan cadastral dressé par un géomètre, un plan de situation, un plan des réseaux sous-terrain, un dossier de plans à l'échelle 1:100 avec code couleur, les dimensions importantes, le plan de tous les étages ainsi que toutes les façade et coupes nécessaires pour la bonne compréhension du projet.

L'architecte fait donc la demande d'autorisation de construire pour que l'autorité se prononce. Le permis donne droit à l'exécution des travaux. Il est délivré pour un objet déterminé, à un bénéficiaire donné, pour une durée de deux ans. Il n'y a pas de durée fixe pour obtenir un permis de construire. La durée dépend en effet du type de projet et de la complétude du dossier. La commune contrôle le dossier et peut demander des compléments avant de mettre celui-ci à l'enquête. La demande est traitée par les services cantonaux qui délivrent les autorisations. En principe la durée de traitement est d'un mois. Il y a ensuite une mise à l'enquête publique pendant 30 jours et la pose de gabarits qui indiquent la hauteur de la future construction pour les juristes. Environ 90% des projets sont soumis à une mise à l'enquête publique. Dans cette phase, il y a la possibilité de faire opposition, durant le délai d'enquête. L'opposition se fait par un document écrit par lequel les voisins opposés le signalent. On ne peut cependant pas contester les activités du propriétaire.

Pour l'obtention du permis d'habiter, il faut que la construction soit conforme aux plans autorisés. Le traitement des oppositions reçues après le délai d'enquête, des visites de chantier, l'attente de compléments ou d'autres événements peuvent prolonger le délai d'obtention du permis.

L'ensemble des réponses cantonales est contenu dans la synthèse de la Centrale des autorisations en matière de construction (CAMAC) qui fait l'objet d'une communication unique à la Municipalité. Dès réception de la synthèse CAMAC, la commune dispose de 40 jours pour répondre au requérant. (Quand doit-on demander une autorisation de construire ?, 2020)

Des exigences thermiques sont aussi demandées comme le bilan entre le gain d'énergie et les pertes, une définition du besoin d'énergie par m² de la surface chauffée par année, un bilan énergétique selon la **SIA 380** (qui règle les bases pour les calculs énergétique des bâtiments) ou plus élevés selon le label souhaité (par exemple Minergie, Minergie P, Minergie P eco). Finalement, pour que le projet soit autorisé, des valeurs seuils doivent être respectées.

Dans le Règlement d'application, on trouve également une liste d'articles non exhaustive qui influencent un certain nombre d'éléments du projet.²⁹

²⁹ **Art. 20 RLATC Solidité et sécurité des constructions :**

1. À défaut de prescriptions contraires édictées par le Conseil d'État, les éléments d'ouvrage sont conçus et dimensionnés selon les normes de résistance de la Société suisse des ingénieurs et architectes (la SIA), au besoin selon les directives d'autres associations professionnelles.

Art. 25 RLATC Volume des pièces d'habitation :

1. Tout local susceptible de servir à l'habitation ou au travail sédentaire doit avoir une capacité d'au moins 20m³. Les chambres à coucher occupées par plus d'une personne auront une capacité d'au moins 15m³ par occupant.

Art. 27 RLATC Hauteur des locaux :

1. Tout local susceptible de servir à l'habitation ou au travail sédentaire de jour ou de nuit a une hauteur de 2,40m au moins entre le plancher et le plafond à l'exception des espaces de prolongement tels les mezzanines.

Art. 28 RLATC Éclairage et ventilation :

1. Tout local susceptible de servir à l'habitation ou au travail sédentaire est aéré naturellement et éclairé par une ou plusieurs baies représentant une surface qui n'est pas inférieure au 1/8 de la superficie du plancher et de 1m² au minimum.

Art. 32 RLATC Équipements collectifs :

1. Les immeubles destinés à l'habitation collective doivent être pourvus d'équipements collectifs, tels que local pour voitures d'enfants, buanderie, séchoir et caves en relation avec leur importance. Les locaux communs doivent être convenablement aérés.

Art. 40d RLATC Dérogations liées à une utilisation rationnelle de l'énergie :

1. Sont considérées comme exigences supérieures aux normes en vigueur, les valeurs du coefficient de transmission thermique (valeurs limites ponctuelles) meilleures que celles exigées à l'article 19, alinéa 1 RLVLene.

2. On entend par performances énergétiques sensiblement supérieures aux normes en vigueur, un bâtiment certifié selon le standard Minergie ou une autre norme équivalente reconnue par le service cantonal en charge de l'énergie.

Il existe aussi d'autres exigences comme celle de la sécurité au feu, qui a beaucoup d'influence sur le projet;

Les prescriptions suisses de protection incendie de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) se composent de la norme et des directives de protection incendie (2015). Les cantons sont responsables de la mise en œuvre de ces prescriptions. Pour le canton de Vaud, l'État a délégué cette compétence à l'Établissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA) ainsi qu'aux communes.

Les prescriptions réglementent par exemple la résistance au feu des éléments porteurs, le compartimentage, la distance des voies de fuite selon le type de bâtiment et le nombre de personnes qui s'y trouvent ainsi que divers systèmes de sécurité comme l'éclairage, les sprinklers, la détection incendie, etc.).

Ainsi, la procédure d'octroi des permis de construire permet d'assurer la conformité d'un projet de construction au plan d'affectation des zones communal ainsi qu'aux dispositions légales et réglementaires (protection de l'environnement, conservation du patrimoine, sécurité et prévention, santé publique, etc.). Elle permet aussi de préserver l'intérêt public et les droits des tiers (voisins) et de fournir un droit de construire reconnu au requérant.

Phase 4.41

Appel d'offres

Acquis des phases 3.32 et 3.33 : Le projet est connu : Le projet et les détails sont développés, le permis de construire est en cours ou est délivré, le planning est validé, le devis général est validé

Prestations de l'architecte et des ingénieurs-es :

Plans d'appels d'offres : Élaboration, à une échelle appropriée, de tous les plans et détails de principes nécessaires aux appels d'offres

Appels d'offres : Intégration de toutes les propositions des professionnels·les spécialisés-es, rédaction d'un descriptif détaillé des matériaux et de la construction (avec quantitatifs), lancement des appels d'offres

Adjudication (attribution d'un mandat) :

Contrôle des offres, comparaisons, analyse, proposition d'adjudication, négociations, adjudication des travaux et des fournitures

Révision des coûts et des délais :

Après retour des offres, en collaboration avec les professionnels·les spécialisés-es

Le marché peut être privé ou public. Un marché public a lieu lorsqu'il s'agit de collectivités publiques (Confédération, cantons, communes), d'administrations décentralisées (établissements, institutions paraétatiques comme les HUG, l'UniFR, l'EPFL) et des entreprises publiques.

Si on parle d'adjudicateur privé, on est dans le domaine du contrat, de manière libre. Il n'y a donc pas de décision ni de recours.

Pour que la loi s'applique, il faut un marché, qui se caractérise par l'échange de prestations entre un maître d'ouvrage et un architecte.

Les marchés publics sont une des principales voies pour avoir du travail pour l'architecte.

Les procédures publiques ont été inventées en la France alors que l'État cherchait un moyen pour s'assurer que l'argent du contribuable soit bien utilisé. En 1990, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) met en place un libre-échange. Tous les pays suivent alors l'exemple de la France et commencent à adopter les procédures publiques. Les grandes lois de la Confédération en la matière sont la Loi fédérale sur les marchés publics (LMP) et l'Ordonnance sur les marchés publics (OMP).

Puis chaque canton possède sa propre loi sur les marchés publics. Il existe quand même un contrat entre les cantons pour être d'accord sur un certain nombre de principes communs, il s'agit de l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP). La LMP a été adoptée le 15 avril 1994 et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1994.

La Loi sur les marchés publics

Le but de la loi sur les marchés publics est principalement d'assurer une concurrence entre les soumissionnaires, de garantir l'égalité de traitement et de permettre une utilisation parcimonieuse des deniers publics.³⁰

Un ouvrage est le résultat de l'ensemble des travaux de construction de bâtiments ou de génie civil. Il existe trois types de marchés; les marchés de fournitures, de services et de construction.³¹

Une fois que l'adjudicateur a identifié un marché qu'il souhaite mettre en concurrence, il doit estimer aussi précisément que possible la valeur financière de ce dernier afin de déterminer s'il se trouve en dessous ou au-dessus des valeurs-seuils pour le choix de la procédure. À noter que le degré de complexité peut avoir une influence sur le choix de la procédure, des critères d'aptitude et d'adjudication, ainsi que sur leur pondération.

Le seuil détermine donc la procédure. Il s'agit d'un chiffre, en fonction du nombre de francs escomptés du marché.

³⁰ Art. 1 AIMP But : (état du 15 novembre 2019)

1. Le présent accord vise l'ouverture des marchés publics des cantons, des communes et des autres organes assumant des tâches cantonales ou communales. Il s'applique également aux tiers, dans la mesure où ceux-ci sont obligés par des accords internationaux.
2. Il vise à harmoniser les règles de passation des marchés conformément à des principes définis en commun, ainsi qu'à transposer les obligations découlant de l'Accord relatif aux marchés publics (OMC) et de l'Accord entre la Communauté européenne et la Confédération sur certains aspects relatifs aux marchés publics.
3. Il poursuit notamment les objectifs suivants :
 - a. assurer une concurrence efficace entre les soumissionnaires ;
 - b. garantir l'égalité de traitement à tous les soumissionnaires et assurer l'impartialité de l'adjudication ;
 - c. assurer la transparence des procédures de passation des marchés ;
 - d. permettre une utilisation parcimonieuse des deniers publics.

³¹ Art. 5 LMP Définitions : (état du 1er janvier 2020)

1. Au sens de la présente loi, on entend par :
 - a. marché de fournitures : un contrat entre un adjudicateur et un soumissionnaire concernant l'acquisition de biens immobiliers, notamment sous forme d'achat, de crédit-bail (leasing), de bail à loyer, de bail à ferme ou de location-vente ;
 - b. marché de services : un contrat entre un adjudicateur et un soumissionnaire concernant la fourniture d'une prestation ;
 - c. marché de construction : un contrat entre un adjudicateur et un soumissionnaire concernant la réalisation de travaux de construction de bâtiment ou de génie civil.

Les principes des procédures désignent les objectifs à respecter lors de la mise en place de procédures d'adjudication.³²

Il existe plusieurs types de procédures qui sont définies par le Règlement ;

Art. 12 AIMP Types de procédures :

1. Sont applicables les procédures de mise en concurrence suivantes :

a. la procédure ouverte : l'adjudicataire lance un appel d'offres public pour le marché prévu. Chaque soumissionnaire peut présenter une offre ;

La publication de l'appel d'offre est faite sur le site internet www.simap.ch (système d'information sur les marchés publics) dans un délai de 40 jours. Il sera suivi par une évaluation et la décision d'adjudication.

b. la procédure sélective : l'adjudicateur lance un appel d'offres public pour le marché prévu.

Chaque candidat peut présenter une demande de participation. L'adjudicateur détermine, en fonction de critères d'aptitude, les candidats qui peuvent présenter une offre. Il peut limiter le nombre de candidats invités à présenter une offre s'il n'est pas compatible avec un fonctionnement efficace du mécanisme d'adjudication des marchés. Une concurrence réelle doit cependant être garantie ;

Le fonctionnement est le même que pour la procédure ouverte mais cette procédure est réservée aux soumissionnaires qui sont sélectionnés. Pour les procédures ouverte et sélective, il faut que la valeur estimée du marché soit plus grande que 250'000 francs.

³² **Art. 11 AIMP Procédure, Principes généraux :**

Lors de la passation de marchés, les principes suivants doivent être respectés :

- a. non-discrimination et égalité de traitement de chaque soumissionnaire ;
- b. concurrence efficace ;
- c. renonciation à des rounds de négociation ;
- d. respect des conditions de récusation des personnes concernées ;
- e. respect des dispositions relatives à la protection des travailleurs et aux conditions de travail ;
- f. égalité de traitement entre hommes et femmes ;
- g. traitement confidentiel des informations.

b^{bis}. la procédure sur invitation : l'adjudicateur invite des soumissionnaires à présenter une offre dans un délai donné, sans publication. L'adjudicateur doit si possible demander au moins trois offres.

La procédure sur invitation est très fréquente dans les communes pour la réalisation de travaux. Il faut ici envoyer une lettre à un minimum de trois bureaux/entreprises qui sont ainsi candidats pour participer à la procédure. Ils doivent ensuite soumettre leur offre. Le meilleur candidat sera choisi pour qu'on lui offre le marché. Il faut ici que les honoraires soient inférieurs à 250'000 francs.

c. la procédure de gré à gré : l'adjudicateur adjuge le marché directement à un soumissionnaire sans procéder à un appel d'offres.

Le gré à gré s'applique aux petits marchés, pour une valeur de moins de 150'000 francs d'honoraires.

3. Les concours d'études ou les concours portant sur les études et la réalisation doivent respecter les principes du présent accord. Pour le surplus, l'organisateur peut se référer aux règles établies par les organisations professionnelles concernées.

L'adjudicateur procède à un concours de projets ou d'idées, voir à une commande de mandats d'étude parallèles, s'il recherche la meilleure solution ou la meilleure idée par rapport à un problème donné.

On parle du concours comme 4^{ème} procédure. Il n'y a pas d'offre fournie mais c'est un projet qui est fourni. L'annexe X du Guide romand pour les marchés publics définit le concours comme une forme de mise en concurrence qui porte sur des idées et/ou des propositions de solutions par rapport à un problème donné et dont les objectifs à atteindre sont déterminés à l'avance. Il existe plusieurs formes de concours (d'idées, de projets ou d'études et réalisation).

Les concours peuvent faire l'objet des trois procédures de marchés publics suivantes: sur invitation, ouverte ou sélective. Ils sont une mise en concurrence en Suisse depuis plus de 150 ans. En effet, en 1877, il y avait déjà dix règles pour structurer le concours.

Les adjudicateurs peuvent intégrer le règlement **SIA 142** portant sur les concours d'architecture et d'ingénierie à leur procédure. Le règlement fixe le déroulement des concours et les droits et devoirs de chacune des parties.

Le maître de l'ouvrage commence par définir ses exigences, un programme et un lieu d'implantation (le site). Il est possible d'intégrer la société civile ou divers acteurs à ce stade dans des démarches participatives avec des associations ou représentants locaux. Puis il faut choisir un jury et publier la mise au concours. La plateforme www.konkurado.ch recense toutes les annonces de concours (et d'offres).

Le jury est qualifié et compétent, avec une majorité de membres professionnels dont la moitié (voire l'entier) de ceux-ci doit être indépendante du maître de l'ouvrage. C'est ce jury qui définit un classement, prononce une recommandation pour la suite des opérations et établit un rapport de jugement.

L'organisation de la procédure est confiée à un professionnel. C'est lui qui dirige la procédure, gère de façon transparente l'échange des informations (via un forum de questions par exemple, pour que tous les participants au concours aient le même niveau d'information), effectue après le rendu les examens préalables, soit une analyse des projets rendus, sans jugement, portée sur le respect des prescriptions.

Le concours est anonyme du début à la fin. On souhaite voir un nombre maximal de solutions pour un programme donné. Le compte rendu d'un concours peut être des dessins à échelles variables, un calcul des surfaces et volumes selon la SIA 416, une maquette, des images de visualisation du projet, le tout sans chiffrage. Une fois le classement établi par le jury, on sait qui en sera l'architecte. Le MO publie les résultats et organise une exposition d'un minimum de 10 jours.

Les maîtres de l'ouvrage intéressés à l'organisation d'un concours ou d'un appel d'offres de services peuvent demander conseil et appui auprès de la commission des concours et appels d'offres (CCAO), instance spécialisée de la SIA Vaud.

Selon Christiane Von Rothen, présidente actuelle de la SIA Vaud, le concours est *la* forme d'engagement qui cristallise tout ce que l'architecte peut offrir à la société. Le concours fait nourrir le débat. C'est une vraie opportunité pour les jeunes bureaux. L'acte de construire n'est en effet pas anodin. Cela demande aussi une vraie implication de la part du maître de l'ouvrage (Von Rothen, *Un Dîner Avec*, EPFL, 2020).

La SIA examine plus de cent programmes par an sur la conformité aux dispositions des règlements SIA 142 et 143.

Les programmes conformes sont maqués d'un label sur la page de garde.

Quant aux mandats d'étude parallèles, ils sont traités par la norme [SIA 143](#), le Règlement des [mandats d'étude parallèles](#) d'architecture et d'ingénierie. (Société des ingénieurs et des architectes, 2020)

Ils sont une forme particulière de mise en concurrence des prestations d'architecture, d'ingénierie et des branches professionnelles apparentées telles que l'aménagement du territoire, l'urbanisme, l'architecture paysagère, etc.

Cela consiste à confier simultanément plusieurs mandats portant sur le même objet et permettant à l'adjudicateur d'étudier différentes solutions ou pistes de réflexion face à une problématique particulièrement complexe. Le mandat peut porter tant sur les études que sur les études et la réalisation.

À l'inverse du concours, le mandat d'étude parallèle n'est pas anonyme. Les participants sont choisis sur base de pré-sélection, au nombre de trois au minimum. Le cahier des charges n'est pas encore établi, il doit en effet être précisé ou complété en cours de route. Le dialogue direct en cours d'étude entre les participants et un collège d'experts est une forme flexible et interactive en vue de trouver des solutions qui répondent de la manière la plus adéquate aux critères conceptuels, formels, sociaux, écologiques, économiques et techniques. Les MEP ne sont organisés qu'après une procédure sélective ou une procédure sur invitation. Il en résulte que la diversité des propositions de solution s'en trouve limitée. En raison de l'absence d'anonymat, l'égalité de traitement doit être observée avec une rigueur particulière. Le collège d'experts doit aussi garantir la transparence des échanges d'informations pendant toute la procédure.

Pendant le déroulement, les utilisateurs ou les représentants des collectivités publiques par exemple ont la possibilité d'intervenir.

L'adjudicateur est tenu de rémunérer les prestations réalisées dans le cadre des mandats d'étude parallèles, et partant, de verser une indemnité aux participants dès que ceux-ci ont rendu une étude qui est admise au jugement final. (Annexe X du Guide romand pour les marchés publics, version du 1^{er} mai 2020)

La loi sur les marchés publics précise le choix de la procédure ainsi que les dispositions d'exécution cantonales.³³

Regardons maintenant ce qui concerne l'appel d'offres.

L'adjudicateur doit en effet procéder à une mise en concurrence par appel d'offres s'il recherche l'offre économiquement la plus avantageuse de la part d'un candidat jugé apte à exécuter un marché bien déterminé avec une tâche et des objectifs clairement définis.

Pour établir un appel d'offres, il faut décrire le projet. Pour cela, le **Catalogue des articles normalisés** (CAN) peut être employé pour faire un descriptif normalisé ; le CAN est une collection exhaustive de descriptifs de prestations exécutées sur le chantier en rapport au genre, à la quantité et à la qualité. Le CAN rassemble à l'heure actuelle plus de 1,3 millions d'articles descriptifs - neutres - relevant des domaines du bâtiment, du génie civil, des constructions souterraines ainsi que des installations et automatismes du bâtiment.

³³ **Art. 12^{bis} AIMP Choix de la procédure :**

1. Les marchés soumis aux traités internationaux peuvent, au choix, être passés selon la procédure ouverte ou la procédure sélective. Dans des cas particuliers déterminés par les traités eux-mêmes, ils peuvent être passés selon la procédure de gré à gré.
2. Les marchés publics non soumis aux traités internationaux peuvent en outre être passés selon la procédure sur invitation ou la procédure de gré à gré selon l'annexe 2.

Art. 13 AIMP Les dispositions d'exécution cantonales :

Ces dispositions d'exécution cantonales doivent garantir :

- a. les publications obligatoires, ainsi que la publication des valeurs seuils ;
- b. le recours à des spécifications techniques non discriminatoires ;
- c. la fixation d'un délai suffisant pour la remise des offres ;
- d. une procédure d'examen de l'aptitude des soumissionnaires selon des critères objectifs et vérifiables ;
- e. la reconnaissance mutuelle de la qualification des soumissionnaires, inscrits sur des listes permanentes tenues par les cantons parties au présent accord ;
- f. des critères d'attribution propres à adjudger le marché à l'offre économiquement la plus avantageuse ;
- g. l'adjudication par voie de décision ;
- h. la notification et la motivation sommaire des décisions d'adjudication ;
- i. la possibilité d'interrompre et de répéter la procédure en cas de justes motifs uniquement ;
- j. l'archivage.

Ils sont rassemblés dans près de 200 chapitres et sont disponibles dans les langues nationales. Leur systématique unifiée et leur structuration claire aident les utilisateurs - architectes, concepteurs, entrepreneurs et maîtres d'ouvrages - à s'orienter et les aide à établir des descriptifs clairs et précis. Le CAN est aussi un ouvrage de référence ou une check-list utile à l'établissement de devis. Il est aussi relié aux outils de la planification et de la surveillance des coûts. (Catalogue des articles normalisés, 2020)

Les exigences et objectifs du marché mis en concurrence sont la clef de voûte de la procédure, raison pour laquelle il est indispensable de les fixer avant de lancer la procédure. Un commentaire de Nicolas Strambini dédié à l'importance de l'appel d'offres figure un peu plus loin dans ce texte.

La norme **SIA 144** est le Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture. Celui-ci définit, pour les formes de mise en concurrence basées sur les prestations, des règles qui correspondent aux spécificités des offres de prestations de nature intellectuelle. Il peut s'appliquer aussi bien aux marchés privés que publics.

La priorité est donnée au choix d'une proposition qui contient les meilleures conditions d'exécution de la prestation.³⁴

³⁴ **Art. 21 LMP Critères d'adjudication :**

1. Le marché est adjugé au soumissionnaire ayant présenté l'offre la plus avantageuse économiquement. Celle-ci est évaluée en fonction des différents critères, notamment le délai de livraison, la qualité, le prix, la rentabilité, les coûts d'exploitation, le service après-vente, l'adéquation de la prestation, le caractère esthétique, le caractère écologique, la valeur technique et la formation de personnes en formation professionnelle initiale. Ce dernier critère ne peut être pris en considération que pour les marchés qui ne sont pas soumis à des accords internationaux.

^{1bis}. Si l'adjudicateur a divisé en lots les prestations à acquérir, il peut décider qu'un soumissionnaire ne peut obtenir qu'un nombre limité de lots. Il le précise dans l'appel d'offres.

2. Les critères d'adjudication doivent figurer par ordre d'importance dans les documents concernant l'appel d'offres.

3. L'adjudication pour les biens largement standardisés peut se faire exclusivement selon le critère du prix le plus bas.

Art. 27 LMP Recours :

1. Les décisions de l'adjudicateur peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif fédéral.

2. Si un recours est déposé, le tribunal en informe immédiatement l'adjudicateur.

Art. 28 LMP Effet suspensif :

1. Le recours n'a pas d'effet suspensif.

Art. 29 LMP Décisions sujettes à recours :

Sont réputées décisions sujettes à recours :

- a. l'adjudication ou l'interruption d'une procédure d'adjudication ;
- b. l'appel d'offres ;
- c. la décision concernant le choix des participants à la procédure sélective ;
- d. l'exclusion prévue à l'art. 11 ;
- e. la décision concernant l'inscription des soumissionnaires sur la liste prévue à l'art. 10.

Art. 30 LMP Délai de recours :

Les recours doivent être déposés dans les vingt jours à compter de la notification de la décision.

Les participants déterminent à quelles conditions ils offrent au maître d'ouvrage l'exécution de prestations bien définies.

Les offres contiennent des informations relatives au concurrent et à sa compréhension du problème (organisation, propositions, références) et le prix offert (honoraires).

Le maître de l'ouvrage devrait trouver l'offre la plus performante d'un point de vue qualitatif.

Le collège d'évaluation est d'au moins trois personnes avec les compétences professionnelles requises. La pondération du critère du prix dans le choix de la meilleure offre est de maximum 25%. Aucune indemnité n'est prévue pour les concurrents.

Une fois qu'un soumissionnaire est choisi - en tant qu'architecte par exemple - par un adjudicateur public, il devra gérer la relation entre tous les entrepreneurs. La réalisation du bâtiment sera confiée à des entreprises, qui feront elles aussi l'objet d'une procédure publique. L'architecte doit donc s'occuper des mises en soumissions et des procédures d'adjudications.

Le droit des marchés publics règle un secteur important de l'économie suisse. En 2018, l'administration fédérale centrale a acquis à elle seule 5,55 milliards de francs de travaux de construction, de biens et de services. L'Accord sur les marchés publics (AMP) révisé ouvre de nouvelles possibilités de marchés à hauteur de 80 à 100 milliards de dollars par an. (Office fédéral des constructions et de la logistique, 2020)

Pour conclure cette partie consacrée aux lois sur les marchés publics, il est intéressant de dire que depuis 2010 environ, l'Observatoire des marchés publics romand (OMPr) a été mis en place. Il s'agit d'une association qui cherche à favoriser et à promouvoir l'organisation de concours d'architecture et d'ingénierie, de mandats d'étude parallèles et d'appels d'offres conformes à la législation en matière de marchés publics, ainsi qu'aux règlements SIA 142, 143 et 144. L'OMPr conseille et œuvre afin que toutes les procédures AIMP (issues de l'Accord Intercantonal sur les Marchés Publics) se déroulent dans la transparence et l'égalité de traitement pour tous.

L'OMPr se limite actuellement aux cantons de Vaud, Fribourg, Valais, Neuchâtel et Jura.

Des discussions sont en cours avec les associations professionnelles d'autres cantons afin d'étendre son champ d'action.

Par ses évaluations, l'Observatoire permet de rendre attentifs·ves les ingénieurs·es et les architectes aux qualités et aux manques des procédures auxquels ceux·elles-ci souhaitent participer.

Financé entièrement par les associations professionnelles, l'OMPr est un service gratuit.

Pour chaque procédure publiée dans les cantons membres de l'Observatoire, des analystes architectes et ingénieurs·es établissent une fiche technique contenant des commentaires et une évaluation sous la forme d'un smiley vert, orange ou rouge. Ce document de compte rendu est accessible librement. Dans le cas où une procédure n'est pas estimée conforme, un contact personnalisé avec les adjudicateurs·trices et organisateurs·trices permet de sensibiliser ces derniers·ères aux améliorations et corrections à apporter. (Observatoire des marchés publics romand, 2020)

La création de cette association signifie qu'il a été nécessaire de mettre en place un contrôle des procédures puisque celles-ci n'étaient pas toutes conformes aux exigences de la SIA.

Phase 5 Réalisation

Phase 5.51 Projet d'exécution

Acquis de la phase 4.41 : Les entreprises sont connues : Les entreprises sont adjudgées, le coût est connu, le dossier d'appel d'offre est établi

Prestations de l'architecte et des ingénieurs-es :

Contrats avec les entreprises

Établissement des plans d'exécution après intégration des optimisations des entreprises : Mise au point des détails de construction (emplacement des prises, etc.)

Choix définitif des matériaux et des appareils d'entente avec le maître de l'ouvrage

Établissement du calendrier définitif

Comme les contrats avec les entreprises ont lieu dans la phase 5, nous allons nous intéresser à ce qui y est dit dans le Code des obligations ;

Le contrat d'entreprise

Art. 363 CO Le contrat d'entreprise :

Le contrat d'entreprise est un contrat par lequel une des parties (l'entrepreneur) s'oblige à exécuter un ouvrage, moyennant un prix que l'autre partie (le maître) s'engage à lui payer.

Art. 364 CO Obligations de l'entrepreneur :

1. La responsabilité de l'entrepreneur est soumise, d'une manière générale, aux mêmes règles que celles du travailleur dans les rapports de travail.

Art. 365 CO Relativement à la matière fournie :

1. L'entrepreneur est responsable envers le maître de la bonne qualité de la matière qu'il fournit, et il lui doit de ce chef la même garantie que le vendeur.

Un entrepreneur travaillant mal engage sa responsabilité mais on regarde ensuite le résultat de l'ouvrage dont il se tient responsable des défauts. Le maître de l'ouvrage doit annoncer les défauts dans un délai de sept jours dès la livraison de l'ouvrage.

Si des dommages sont constatés, il peut demander des dommages et intérêts (répond aux dommages dus aux défauts), refuser l'ouvrage (si on ne peut en faire usage), réduire le prix et demander réparation (lorsque cela est possible sans dépenses excessives).

Pendant cinq ans, on peut faire valoir des droits quant aux défauts.

Comme il est fréquent de voir des défauts d'ouvrages, il m'a paru important de montrer les articles liés à ce fait ;

Art. 367 CO Garantie des défauts de l'ouvrage :

1. Après la livraison de l'ouvrage, le maître doit en vérifier l'état aussitôt qu'il le peut d'après la marche habituelle des affaires, et en signaler les défauts à l'entrepreneurs, s'il y a lieu.

Art. 368 CO Droits du maître en cas d'exécution défectueuse de l'ouvrage :

1. Lorsque l'ouvrage est si défectueux ou si peu conforme à la convention que le maître ne puisse en faire usage ou être équitablement contraint de l'accepter, le maître a le droit de le refuser et, si l'entrepreneur est en faute, de demander des dommages-intérêts.

2. Lorsque les défauts de l'ouvrage ou les infractions au contrat sont de moindre importance, le maître peut réduire le prix en proportion de la moins-value, ou obliger l'entrepreneur à réparer l'ouvrage à ses frais si la réfection est possible sans dépenses excessives ; le maître a, de plus, le droit de demander des dommages-intérêts lorsque l'entrepreneur est en faute.

Art. 370 CO Acceptation de l'ouvrage :

1. Dès l'acceptation expresse ou tacite de l'ouvrage par le maître, l'entrepreneur est déchargé de toute responsabilité, à moins qu'il ne s'agisse de défauts qui ne pouvaient être constatés lors de la vérification régulière et de la réception de l'ouvrage ou que l'entrepreneur a intentionnellement dissimulés.

3. Si les défauts ne se manifestent que plus tard, le maître est tenu de les signaler à l'entrepreneur aussitôt qu'il en a connaissance ; sinon, l'ouvrage est tenu pour accepté avec ces défauts.

Art. 371 CO Prescription :

1. Les droits du maître en raison des défauts de l'ouvrage se prescrivent par deux ans à compter de la réception de l'ouvrage. Le délai est cependant de cinq ans si les défauts d'un ouvrage mobilier intégré dans un ouvrage immobilier conformément à l'usage auquel il est normalement destiné sont à l'origine des défauts de l'ouvrage.
2. Les droits du maître en raison des défauts d'un ouvrage immobilier envers l'entrepreneur et envers l'architecte ou l'ingénieur qui ont collaboré à l'exécution de l'ouvrage se prescrivent par cinq ans à compter de la réception de l'ouvrage.

Art. 372 CO Obligations du maître :

1. Le prix de l'ouvrage est payable au moment de la livraison.

Art. 373 CO Prix :

1. Lorsque le prix a été fixé à forfait, l'entrepreneur est tenu d'exécuter l'ouvrage pour la somme fixée, il ne peut réclamer aucune augmentation, même si l'ouvrage a exigé plus de travail ou de dépenses que ce qui avait été prévu.
3. Le maître est tenu de payer le prix intégral, même si l'ouvrage a exigé moins de travail que ce qui avait été prévu.

Art. 377 CO Résiliation par le maître moyennant indemnité :

Tant que l'ouvrage n'est pas terminé, le maître peut toujours se départir du contrat, en payant le travail fait et en indemnisant complètement l'entrepreneur.

En résumé, lors d'un contrat d'entreprise, le prix est obligé, il y a un engagement à faire un ouvrage qui est le résultat d'un travail. Le mandataire ne peut être payé que s'il livre un résultat. Le contrat ne prend pas fin avant l'exécution de l'ouvrage.

La loi stipule aussi que celui qui crée une situation dangereuse est tenu de prendre les précautions nécessaires et raisonnables afin d'éviter tout dommage. Si un dommage se produit en raison d'un défaut, c'est avant tout la responsabilité du propriétaire de l'ouvrage.³⁵

Le propriétaire doit donc garantir que l'état et le fonctionnement de l'ouvrage ne mettent rien ni personne en danger.

³⁵ **Art. 58 CO Responsabilité pour des bâtiments et autres ouvrages :**

1. Le propriétaire d'un bâtiment ou de tout autre ouvrage répond du dommage causé par des vices de construction ou par le défaut d'entretien.

Il y a défaut lorsque la conception et le fonctionnement ne sont pas sûrs.

La norme **SIA 118** concerne les Règles sur la conclusion, le contenu et l'exécution de contrats portant sur des travaux de construction. Elle règle le contrat d'entrepreneur, la rémunération de l'entrepreneur, la modification de commande, l'exécution des travaux, la facturation, les garanties et le décompte final, la réception de l'ouvrage et la responsabilité pour les défauts. Elle s'applique donc à la phase réalisation.

Sa première version date de 1977 et sa dernière mise à jour a été faite en 2013. Elle est largement reconnue par tous les acteurs de la construction (planificateurs, maître de l'ouvrage et entreprises).

Il est aussi intéressant de dire qu'il existe plusieurs modèles organisationnels : les modèles traditionnel (mandat individuel ou communauté de mandataires), de planificateur général, en entreprise générale, en entreprise totale ;

Le modèle traditionnel est plutôt flexible. Le maître de l'ouvrage a plus de possibilité pour le choix des intervenants, sous réserve des procédures à appliquer (marchés publics ou privés). Les coûts sont transparents en cas de modifications du projet. L'architecte a (normalement) la direction générale et peut interagir directement auprès des intervenants. Cependant, il y a un contrat séparé pour chaque intervenant. Le maître de l'ouvrage doit aussi assumer le risque sur les délais et coûts. Finalement, en cas de problème, une confrontation à plusieurs intervenants est possible.

Le modèle de planification générale peut être organisé comme une communauté de mandataires. Le planificateur conclut des contrats de sous-traitance avec ses partenaires. Il n'y a qu'un seul contact et interlocuteur qui représente plusieurs mandataires. Cela peut être combiné avec une prestation à part pour la garantie des coûts (assumée par une société à part). Mais pour le maître de l'ouvrage il n'y a pas de garantie absolue sur les coûts ni sur les délais, sauf si l'option de la garantie de coûts est conclue. Chaque mandataire porte le risque des autres.

L'entreprise générale n'engendre qu'un seul contrat d'entreprise pour le maître de l'ouvrage, à part les contrats de mandataire. L'entreprise générale s'engage contractuellement à respecter les coûts et délais. L'architecte reste du côté du maître de l'ouvrage et prend souvent le rôle de la direction architecturale. Il a en revanche moins d'influence sur le choix des entreprises. Cela demande de définir le projet, notamment en terme de qualité, avec une précision plus haute à un stade plus avancé. Finalement, lors de modifications en cours de route, les coûts sont plus élevés.

L'entreprise totale n'engendre qu'un seul contrat et intervenant pour le maître de l'ouvrage. L'entreprise totale maîtrise tous les intervenants. Il y a aussi un engagement contractuel de l'entreprise pour respecter les coûts et délais. En cas de modifications de projet, ces dernières seront plus chères et sans transparence des coûts réels. Cela demande de définir le projet, notamment en terme de qualité, avec une précision plus haute à un stade plus avancé. Il y aura des coûts plus élevés en cas de modifications en cours de route. Finalement, les mandataires sont subordonnés à l'entreprise totale.

Dans les années 1930 déjà, des entreprises de construction (en menuiserie) offraient pour la première fois des prestations en entreprise générale, s'inspirant des modèles américains. Et au milieu du siècle, également en entreprise totale. Après la crise des années 90, ces entreprises se sont en partie séparées de leur secteur de construction pour s'orienter vers d'autres domaines comme celui du développement de projet.

Ces entreprises ont beaucoup de projets d'habitations et de nouvelles constructions. Elles mettent à disposition des logiciels et ressources BIM performants. Mais elles ne garantissent pas une grande transparence lors de l'exécution de l'ouvrage comme elles ne révèlent habituellement pas leurs chiffres internes (sauf en cas d'adjudication à « livre ouvert »).

On peut citer *Implenia*, *Marti*, *Frütiger*, *HRS*, *Steiner* ou *Losinger Marazzi* parmi elles, dont les chiffres d'affaire par année s'élèvent jusqu'à 3 milliards de francs.

Phase 5.52 Exécution de l'ouvrage

Acquis de la phase 5.51: Les contrats d'entreprises sont signés: Les plans d'exécution et les plans de détails définitifs sont établis, les contrats d'entreprises sont signés, le planning des travaux est établi

Prestations de l'architecte et des ingénieurs-es:

Coordination des mandataires, entreprises et fournisseurs

Direction architecturale: Vérification de la concordance entre l'exécution et la conception (plans)

Direction des travaux: Surveillance et conduite générale sur le chantier, établissement des métrés

Contrôle du coût et des délais

Phase 5.53 Mise en service

Acquis de la phase 5.52: L'ouvrage est réalisé

Prestations de l'architecte et des ingénieurs-es:

Mise en service: Vérification de l'ouvrage avec les mandataires, les entreprises et les fournisseurs, élimination des défauts constatés, réception des travaux (séances et PV)

Documentation de l'ouvrage:

Remise au maître de l'ouvrage du dossier conforme à l'exécution

Travaux de garantie: Élimination des défauts identifiés dans un délai de deux ans

Décompte final

Les honoraires

La suite et fin de la norme SIA 102 dans laquelle nous nous sommes plongés concerne l'article 5 qui est consacré aux principes de la rémunération des prestations d'architecte.

Le premier règlement sur les honoraires date de 1877. Il était accompagné par un descriptif des prestations. Les honoraires se calculaient en pourcentage par rapport au coût de l'ouvrage. On ajoutait déjà séparément les frais accessoires. Ce premier règlement stipulait six prestations : esquisse, plans de projet, plans d'exécution, devis, réalisation, révision. Au fil du temps, ce calcul basé sur le coût de l'ouvrage a été complété par des facteurs divers, comme celui de la difficulté de l'ouvrage.

En 2003 a eu lieu une révision par la SIA pour déterminer désormais le temps nécessaire pour mener à bien un mandat. Le tarif horaire applicable est donc à déterminer par chaque bureau.

La rémunération de la prestation de l'architecte peut se calculer de manière forfaitaire (sans renchérissement), globale (avec renchérissement), d'après le temps employé effectif, d'après le coût de l'ouvrage déterminant le temps nécessaire.

Elle se compose des honoraires et des éléments de coûts supplémentaires.

L'expérience démontre que le temps employé par l'architecte pour les prestations ordinaires dans les phases 3 à 5 est en relation avec les coûts de l'ouvrage projeté. Cette relation permet de déterminer le temps moyen nécessaire approprié par rapport au coût de l'ouvrage.

Les honoraires de l'architecte ne sont pas dictés.

Il n'y a donc pas de tarif fixe. On peut dire qu'il s'agit d'un marché très contesté.

Commentaires

En parcourant ces articles de lois et de normes, la plupart paraissent nécessaires et indispensables. Il me semble inutile de les remettre en question sur le fond puisque si elles existent, c'est qu'il y a une raison, et à leur lecture, on se rend bien compte qu'elles sont nécessaires.

En revanche, plusieurs éléments de faille sont ressortis des discussions que j'ai eues avec Stéphane Michlig (direction de travaux), Nicolas Strambini (architecte, coopérateur) et Patrick Bouchain³⁶ (scénographe, architecte, urbaniste), tous trois architectes de formation mais exerçant dans des lieux et contextes différents.

J'ai eu besoin de ces discussions - en tant qu'étudiante et n'ayant eu que quelques contacts directs avec le métier - afin d'avoir des avis et visions de personnes qui exercent au quotidien avec les normes et lois, décortiquées dans la première partie de ce chapitre.

Ces discussions ne sont pas exhaustives, c'est à dire qu'il s'agit de perceptions de trois personnes qui ne représentent bien sûr pas l'entier de la profession. Mais ces perceptions me sont précieuses.

Stéphane Michlig et son bureau font originellement et depuis vingt ans de la direction de travaux. Il est au service de l'idée, comme un appui technique. Au fil des années, son équipe a acquis des compétences d'économistes et est aujourd'hui beaucoup sollicitée pour cela.

J'ai voulu discuter avec lui pour avoir son regard sur le système de la construction, avec un autre point de vue que celui issu d'une pratique d'architecte.

Il m'a tout de suite parlé du fait que tout le monde veuille un maximum pour un minimum d'argent, encore plus lorsque le maître de l'ouvrage est une instance publique. Selon lui, l'acte de bâtir a clairement perdu sa signification. Il trouve notamment que l'énergie et l'argent ne sont pas placés au bon endroit.

Il m'a expliqué que les entreprises sous-traitent de plus en plus, ce qui a tendance à tirer les prix vers le bas.³⁷

³⁶ Dont l'entier de notre discussion a été retranscrite et apparaît dans les annexes.

³⁷ En faisant appel à des sous-traitants, l'entreprise a accès à des compétences dont elle ne dispose pas en interne, ainsi que du matériel spécialisé nécessaire à la bonne réalisation du chantier. L'entreprise écarte le risque d'embaucher de nouvelles recrues et de se retrouver en sur-effectif. Elle ne met pas en péril sa rentabilité.

Le prix proposé par le sous-traitant peut être fortement avantageux, en raison de la concurrence du secteur. De manière générale, le recours à la sous-traitance revient moins cher à l'entreprise que si elle avait réalisé le chantier elle-même. De plus, elle évite les contraintes liées à l'immobilisation des matériaux et aux coûts de stockage.

L'entreprise qui a sous-traité capitalise sur le temps gagné pour se concentrer sur son activité principale et déployer de nouveaux projets.

Cependant, il y a toujours un risque que le chantier effectué par le sous-traitant ne se déroule pas comme prévu ou que les travaux demandés ne soient pas menés à bien. Si la qualité de la prestation n'est pas au rendez-vous, l'entreprise principale peut en subir de lourdes conséquences, qu'elle devra assumer seule.

J'y vois là une vraie faille ; abandonner ce seuil de 25% pour faire entrer d'autres critères comme le fait de favoriser des entreprises locales, l'utilisation de matériaux locaux, des processus de construction plus écologiques, le réemploi de matériaux issus de la construction ou de la déconstruction, etc.

Selon moi, il faudrait plutôt valoriser ces erreurs qui devraient permettre de progresser, par le positif et non le négatif. J'ai aussi appris cela par un des principes de l'improvisation théâtrale disant que l'erreur n'existe pas. On ne fait pas quelque chose de faux, on invente simplement quelque chose qui n'était pas prévu à la base. Bouchain et Kroll prônent quelque chose de similaire en faisant confiance à un ouvrier

Mais avec moins d'argent, les choses sont moins bien faites, entraînant des défauts, donc des avis de défauts, des assurances qui doivent fonctionner, des frais d'avocats, et finalement des surcoûts. Adjuger au prix le plus bas n'est tout compte fait pas le plus rentable car avec tous ces coûts supplémentaires mis bout à bout, peut-être que le coût total est équivalent voire plus élevé qu'en construisant dans les règles de l'art.

Selon lui, il y aurait la possibilité d'augmenter les critères de qualité lors des adjudications mais le critère des coûts quant à lui ne peut jamais être en dessous de 25% des critères totaux dans le système actuel.

Il m'a aussi dit qu'en fait, très peu de gens décident lors d'un projet. Même, personne ne veut décider, parce que cela implique de prendre la responsabilité. Mais ce qui importe finalement pour tous les acteurs, c'est d'avoir un responsable à qui faire payer la faute.

Je pense que c'est un énorme problème en termes de relations humaines. S'engager à construire un ouvrage devrait être à mon avis un acte collectif et solidaire dans lequel « faire payer la faute » ne devrait même pas venir à l'esprit du groupe.

Selon Stéphane, l'erreur fait partie du processus, on peut la corriger. Mais aujourd'hui, l'erreur n'est pas tolérée. Elle est même interdite.

Ça semble être le cas dans la société en général. À l'école par exemple, on nous apprend à ne pas faire d'erreur, ou du moins, l'erreur est perçue comme quelque chose de négatif.

Il y a aussi de plus en plus d'assistants au maître de l'ouvrage, sollicités par ce dernier. Cela peut partir d'une bonne intention si c'est parce qu'il juge qu'il n'a pas les compétences et qu'il décide alors de mieux s'entourer.

D'autre part en raison de la forte concurrence du marché, les sous-traitants sont parfois contraints de proposer des prix bas pour rester compétitifs, au risque de voir leur marge fortement réduite.

Enfin si l'entreprise principale court le risque de ne pas voir ses travaux achevés, les entreprises sous-traitantes sont elles aussi exposées au risque de défaillance de l'entreprise principale. (Sous-traitance d'un chantier : avantages et inconvénients, 2020)

Mais la plupart du temps, d'après Stéphane, cela se fait plutôt pour ajouter du monde dans la liste de tous-tes ceux-elles qui travaillent pour un projet, et cela a bien sûr un coût. Mais l'enveloppe totale pour le projet, elle, ne change pas. Elle reste la même que lorsqu'il n'y avait pas tous ces spécialistes impliqués. À la fin, ce sont les entreprises qui sont fondamentalement moins payées que ce qu'elles devraient.

On en revient donc au même constat que précédemment avec de l'argent qui n'est pas placé au bon endroit, qui entraîne par exemple des défauts. Cela paraît évident que quand on ne paie pas le prix juste d'une construction, cette dernière est plus facilement mal réalisée.

De manière générale (et j'y reviendrai avec le point de vue de Nicolas Strambini), les banques veulent être rassurées avant d'investir. Elles demandent donc souvent que les contrats aient lieu avec des entreprises générales (EG).

Ici aussi, c'est une question d'argent.

En moyenne, il y a une vingtaine d'entreprises qui sont engagées pour un projet, ce qui représente environ vingt contrats, plus ceux des architectes, lors d'un mandat traditionnel d'architecte.

Travailler avec une entreprise générale implique deux contrats pour le maître de l'ouvrage : celui avec l'entreprise générale et celui avec les mandataires. Et travailler avec une entreprise totale implique un seul contrat pour le maître de l'ouvrage : celui avec l'entreprise totale.

Mais l'entreprise générale revient à des coûts plus élevés pour le maître de l'ouvrage que le contrat traditionnel parce qu'une marge est prise par l'entreprise générale pour pouvoir elle-même fonctionner et payer ses employés. Selon lui, le système traditionnel est au final financièrement et qualitativement mieux.

Stéphane m'a aussi parlé de sa perception sur le système capitaliste dans lequel on vit, dont une des dérives est de prendre des marges financières sur le dos de quelqu'un d'autre. Selon lui, tout ce système ne fait en réalité aucun gagnant. Quand il y a des problèmes, ce sont des discussions entre humains qui vont les régler.

par exemple, en le laissant réaliser l'objet comme il l'entend, pouvant produire des surprises auxquelles on ne s'attendait pas ou qu'on n'aurait même pas imaginées.

Je pense qu'un réel travail sur ces relations humaines peut fortement contribuer à améliorer le système et la société en général.

On a finalement évoqué les normes. Il y a en effet toute une **série de normes qui viennent s'ajouter les unes aux autres**, au fil des années, comme la Société à 2000W, le Minergie, le Minergie P, le Minergie P éco, surtout sur les marchés publics (ce sont par exemple des exigences de la Ville de Lausanne pour tous ses projets). Il y a aussi toutes les normes acoustiques, de protection contre le feu, et celles liées au verre qui récemment sont devenues encore plus contraignantes. Sauf que ces exigences, qui ajoutent forcément un travail considérable en amont pour tous·tes les acteurs·trices, ne sont pas comptées en plus dans les honoraires.

Par ailleurs **les honoraires sont toujours plus bas pour s'aligner aux réalités du marché**, mais Stéphane affirme que cela devient compliqué de payer ses employés quand on ne fait que baisser les prix pour obtenir un mandat.

Je sens ici que la gestion des honoraires est un thème qui pose problème. Le fait que la norme SIA 102 concernant les honoraires ait récemment changé semble être problématique pour un bon nombre d'acteurs·trices. Ce n'est pas normal de devoir baisser ses honoraires pour s'aligner au marché. Un travail qui est fait doit être reconnu et correctement rémunéré. Ce que je remarque c'est qu'on est à nouveau dans des questions liées à l'argent. Pour lui, si tout le monde faisait bien ce qu'il est censé faire, tout irait bien. Mais ce n'est malheureusement pas le cas.

J'ai recensé des éléments évoqués par Stéphane et qui devraient, à son avis, changer.

Être heureux·se dans son travail paraît être une bonne motivation pour commencer. C'est aussi ce que prônait William Morris.

Si tout le monde (politiques, architectes, membres des coopératives, etc.) mettait son égo de côté, ça irait aussi beaucoup mieux.

Il faudrait construire le prix juste, bannir le profit à tout prix, bannir cette lutte du pouvoir financier et du pouvoir humain, bannir les rapports de force pour revenir à quelque chose de beaucoup plus simple. Si le but n'est pas de faire du profit à tout prix sur le dos de l'autre, il y a moyen de s'en sortir.

Il a aussi proposé de questionner le modèle très vertical qui est majoritairement suivi aujourd'hui (maître de l'ouvrage, architecte, ingénieurs-es, spécialistes, entreprises, etc.) afin de tendre vers quelque chose de très horizontal. Et ce en rassemblant les compétences de chacun-e, avec par exemple une somme d'argent mise à la base d'un projet et répartie sans notion de gain.

Stéphane m'a parlé d'une idée qui m'a particulièrement plu : valoriser les déchets de chantier lors de la construction (avant de s'intéresser au réemploi des matériaux lors de déconstructions). En effet, des quantités gigantesques de matériaux, de tuyaux, de vis, notamment, sont jetées durant les chantiers, puis détruites, alors que les conserver et les utiliser ailleurs pourrait être une très bonne stratégie. C'est un élément auquel je n'avais pas du tout pensé. Du moins je n'avais pensé qu'au réemploi lors de déconstructions.

Selon lui, la loi sur les marchés publics et les normes SIA doivent rester comme elles sont (car il y a déjà assez de normes) mais c'est plutôt l'approche humaine qui doit changer. Pour que le système soit revu, il faut que les mentalités changent.

Je resterai sur cette dernière phrase clef pour ce compte rendu de notre discussion passionnante.

J'ai rencontré Nicolas Strambini en faisant mon stage dans le bureau qu'il a co-fondé à Renens. Déjà à ce moment-là, on avait de longues et fascinantes discussions sur le système et autour de questions que je me posais. C'est lui qui m'a parlé pour la première fois de Patrick Bouchain. Si je me souviens bien, il m'avait dit que s'il y a bien un livre qui l'avait marqué, c'était Construire Autrement, de Bouchain. Alors au moment de commencer ce travail de recherche, le premier livre que j'ai lu est celui-ci. C'était donc une évidence et peut-être comme une manière de boucler une boucle qu'il fallait que je discute avec Nicolas pour avoir son éclairage et point de vue sur le monde de la construction en Suisse.

J'ai fait ressortir quelques points fondamentaux issus de notre discussion.

En premier lieu, Nicolas m'a apporté un réel élément de compréhension sur l'importance des appels d'offre. Malheureusement, par défaut, l'appel d'offres nivelle l'ensemble du processus vers le bas, même si à l'origine le but était plutôt un désir de nivellement vers le haut.

Il s'agit en fait du moment de la définition des conditions cadres du projet. C'est avec l'appel d'offres qu'on décrit vraiment, selon lui. La description peut être très « descriptive », normative (à l'aide du CAN par exemple) ou alors elle peut être faite en donnant des règles de bases puis en faisant confiance aux compétences de celui-elle qui s'occupera de l'exécution. On peut par exemple donner la section de la poutre qu'on souhaite avoir pour le projet ou alors juste dire qu'il faut une poutre. Bien sûr, cela demande de discuter et de laisser du temps pour l'échange. Cela part d'une envie que les entreprises prennent une place plus importante dans le développement du projet. Il a pu expérimenter cette manière de faire et une bonne partie des entreprises ont répondu en voulant faire une offre « comme d'habitude ». Elles n'ont peut-être pas compris la volonté de prendre du temps pour réfléchir ensemble.

À la suite de discussions avec les entreprises, la chose est claire et peut être bien décrite en vue d'un appel d'offres (par ailleurs, un problème peut survenir si l'entreprise propose une solution dans une discussion ou un échange et que cette dernière n'est finalement pas adjugée suite à l'appel d'offres, puisqu'elle aura peut-être proposé sa manière de faire lors de la discussion, qui ne sera pas forcément celle de l'entreprise adjugée).

En l'occurrence, cette manière de décrire, plus libre et plus ouverte, ne se fait pas du tout en marché public car on essaie plutôt de **décrire vite et de manière complexe**. Aussi, **on ne rencontre l'entreprise qu'après avoir adjugé le marché**. Il n'y a donc pas de place pour la discussion.

A propos du CAN, le détail du CFC, Nicolas m'a dit qu'il s'agissait d'une aide mais qu'il créait aussi une déconnexion, d'un côté avec la réalité et les habitudes de l'entreprise et de l'autre côté avec ce qui est décrit. Le CAN a aussi une forte tendance à **standardiser la description**.

Pour poursuivre dans le même thème que celui des appels d'offres, on a évoqué les **partenariats public-privé**, une procédure qui va vite, qui active d'autres leviers et qui comporte moins de contraintes car elle ne se déroule pas en marché public. C'est donc le meilleur **moyen pour déjouer le marché public**, mais cela pose la question de l'utilisation de l'argent public.

Le premier but de l'appel d'offres est de comparer les prix et la capacité de faire une chose. Lors d'un concours ou d'un mandat d'étude parallèle, on est plutôt à la recherche de la meilleure idée ou solution face à un problème (la SIA, par exemple, fait une claire distinction entre l'appel d'offres et le concours). Et les marchés publics déterminent la procédure pour faire la chose. Mais Nicolas constate qu'il y a aujourd'hui une **tendance à vouloir combiner les avantages de l'appel d'offres et du concours**. Ainsi, il a observé ce type de procédure : un avant-projet fait par une personne, duquel une idée sort. Le travail de cette personne s'arrête là parce qu'elle a atteint le seuil de sa prestation. Elle a donc produit un projet équivalent à ce qui sortirait d'un concours, chiffré en l'occurrence, et dont les grandes lignes sont déterminées. Puis un appel d'offres est réalisé pour mettre en concurrence pour le besoin d'un architecte pour la réalisation. **Ce genre de procédures obtiennent un smiley vert de l'OMR parce que tout est fait dans les règles. Mais cela met à mal et en péril le concours**. Là, il n'y a pas de débat public et une envie de simplification des procédures, car organiser un concours est une lourde charge de travail. On est encore une fois ici à la recherche de la **réduction du risque et de l'envie d'aller vite**. Cela montre la perversité de la volonté de contrôle d'un organisme comme l'Observatoire romand des marchés publics.

C'est une faille évidente puisque dans une volonté d'engager l'architecture, cela doit à mon avis passer par des discussions, du temps passé avec les différents corps de métiers, spécialistes, maître de l'ouvrage pour faire le meilleur projet, ensemble. Et cela devrait pouvoir avoir lieu également en marché public. La question de faire confiance lors de la description me plaît également beaucoup. J'aime l'idée qu'on puisse croire en les compétences de l'entreprise avec laquelle on va travailler, ou du spécialiste qui aura son regard et ses propositions professionnelles sur un objet qu'on souhaite réaliser.

Le système de smileys octroyés par l'OMPr dont je parlais plus en détail tout à l'heure est en place depuis dix ans environ. Selon Nicolas, le fonctionnement de l'Observatoire des marchés publics ne répond plus aux objectifs qu'il s'était fixé à sa création.

Selon lui, il faut requestionner les règles.

Nicolas observe aussi l'habitude des maîtres de l'ouvrage de demander trois offres pour un marché même si sa valeur est en dessous du seuil de 150'000 francs, qui permettrait de faire du gré à gré. Ces derniers demandent le plus souvent ces trois offres car ils n'ont pas forcément confiance dans les prix. C'est aussi plus facile pour eux de comparer trois offres entre elles. Mais faire cela est tout à fait contraire aux marchés publics.

Je trouve dommage de ne pas saisir l'occasion de faire du gré à gré qui permettrait par exemple de travailler avec une entreprise locale.

À priori, avec cette demande de trois offres, l'adjudication sera basée sur les mêmes critères qu'en marché public, avec une tendance de nivellement par le bas en choisissant l'offre la moins chère.

Je lui ai demandé comment il percevait le rôle de l'architecte.

Pour lui, l'architecte a une grande responsabilité. C'est un pilote, un médiateur, un coordinateur. Son rôle dépend du projet ; il peut être autant sur scène qu'en coulisse.

Cette vision me plaît. Elle rejoint celle de Bouchain et de la plupart des personnes que j'ai contactées pour répondre à une série de questions que je me posais.

On a parlé de la question plutôt compliquée de l'horizontalité. S'il faut un partage total dans une équipe par exemple. Et si on peut appliquer les mécanismes d'autogestion à l'architecture. Au sein d'un groupe ou d'un bureau, il faut idéalement de l'écoute, une prise de position, savoir trancher à un ou plusieurs, prendre du temps, parler, etc. Cela est tout à fait possible en ayant des relations horizontales mais cela devient plus compliqué au moment où il faut décider, car il faut savoir comment on décide.

Nicolas a évoqué les écrits de Pablo Servigne qui s'intéresse notamment à la collapsologie et qui parle justement du groupe, du collectif et du rapport entre la compétition (vue généralement comme une relation verticale, plutôt toxique) et la coopération (vue comme une relation horizontale, géniale). Selon Servigne, il faut un savant mélange entre les deux au sein d'un groupe.

Nicolas prend aussi l'exemple du concours d'architecture qui devrait mêler compétition et coopération.

Ce point de vue est important dans mes réflexions, puisque jusque-là j'étais plutôt dans une pensée prônant l'horizontalité totale, par exemple dans l'organisation interne d'une structure ou d'un collectif.

Un peu dans le même thème, il a évoqué les **procédés participatifs qui viennent trop souvent du haut** alors qu'ils devraient plutôt naître en **bottom up**.

Ça me fait penser au fait que la population n'a peut-être **pas assez d'espaces, de moyens et/ou d'opportunités pour être à l'origine de procédés dits participatifs**.

Il semble aussi qu'il n'y ait généralement **pas assez de temps**, lorsque des démarches comme celles-ci voient le jour. En tout cas Nicolas avait constaté ce problème de manque de temps lors d'un projet récent avec *l'atelier OLGA*.

Ce problème a aussi été soulevé par Dragos Tara - un ami musicien, compositeur, juriste et pédagogue - avec qui j'ai aussi eu une discussion - mais dans un contexte un peu différent ; il avait été engagé en tant que musicien avec l'association *En Commun* pour travailler avec les habitants-es du quartier du Vallon à Lausanne pour un projet de longue durée, de plusieurs mois voire années. Il avait vu qu'aux premières séances, tout plein de gens du quartier étaient présents puis ensuite, presque plus du tout. Là, le cadre était réfléchi sur une longue durée mais l'investissement imaginé par les gens n'a pas « tenu » sur la durée du processus.

En effet, il faut avoir un certain temps pour participer à des séances, discussions, débats, ateliers, ou décider d'en consacrer. C'est un vrai problème aujourd'hui parce que **la société ne nous permet d'avoir que très peu de temps libre**. Aussi, les personnes qui ont ce temps ont tout à fait le choix de ne pas le dédier à un projet participatif, ou alors celles qui s'investissent ne représentent pas forcément l'entier des avis, idées, besoins des habitants-es du quartier.

J'ai aussi demandé à Nicolas comment il percevait les entreprises générales et totales en tant qu'architecte. Pour lui, **les entreprises générales et totales ont tendance à verrouiller les projets**. Il voit un changement de l'état du projet avant de travailler avec une entreprise générale et après avoir entrepris de travailler avec celle-ci.

Avant, il y a un champ de liberté alors qu'après, tout est verrouillé et il faut tout faire pour essayer de ne pas perdre au niveau de l'usage, de la qualité et de la durabilité du projet.

De la même manière mais encore plus fortement, en travaillant avec une entreprise totale, tout est verrouillé avant même d'avoir été planifié.

Ces deux types organisationnels utilisent les normes et standards pour définir un maximum d'exigences en amont mais au final ce qui en sort sont des coquilles vides, des projets qui ne sont surtout pas durables humainement. **Le but de ces entreprises est le résultat.** Le processus ne compte pas. C'est vraiment l'inverse de la pensée de Bouchain.

J'avais un peu pressenti cet état de faits mais ce commentaire de Nicolas est vraiment intéressant. L'approche humaine semble vraiment manquer tant dans le processus que dans la réalisation. Alors que l'architecture est produite par des gens et pour des gens.

Cette observation du système rejoint un peu ce que Stéphane Michlig constate dans son quotidien.

Il poursuit en m'expliquant que les entreprises générales **diminuent leurs exigences** pour s'y retrouver et pour faire tourner leur machine, et même pas tant pour « s'en mettre plein les poches ». Elles veulent être plus efficaces, tout simplifier, entraînant une perte de beaucoup de choses. Elles garantissent surtout une **limitation des risques** pour les personnes qui investissent. En ce sens, cela rejoint complètement ce que Stéphane me disait.

Ces entreprises sont aussi dans un **schéma très verticalisé en terme d'organisation interne**. Il termine en disant qu'elles sont donc efficaces mais pas au profit du bien commun.

Faire du projet pour le bien commun pourrait se faire avec un % culturel et/ou social du profit de quelque chose. Comme le fait Bouchain. Pour Nicolas, cela fait entièrement partie de la mission de l'architecte de véhiculer ce genre de valeurs. Mais cela dépend aussi grandement de la vision du maître de l'ouvrage et de son implication dans le projet. La conscience du bien commun pourrait selon lui être une prise de conscience plutôt simple de la manière dont nos gestes et actions interagissent avec l'autre.

Entre ces commentaires et ceux de Stéphane, je suis un peu réconciliée avec l'idée que je me faisais des entreprises générales et totales. Je comprends mieux la facilité pour le maître de l'ouvrage de travailler avec ces entreprises, en terme de nombre de contrats considérablement réduit par rapport au schéma traditionnel du mandat d'architecte, et en terme de réduction du risque.

Je ne me rendais pas compte de ce besoin de prendre le moins de risque possible pour les entreprises en général. Je comprends le problème mais je n'arrive pas à être en accord avec cette manière de penser, qui conditionne complètement le processus et les relations lors d'un projet.

Pour revenir aux formes d'organisation internes, un des modèles qui me paraît pertinent est la **coopérative d'habitations**. En effet, on est au cœur du bottom up avec un groupe qui décide de projeter ensemble pour vivre dans un bien commun et gérer eux-mêmes ce dernier. Les coopérateurs-trices sont propriétaires. Mais tout espace commun a un coût pour chacun·e.

En termes de coûts de construction, les coopératives sont très proches du marché mais sur le long terme, après dix à vingt ans environ, elles deviennent **financièrement attractives** pour les coopérateurs-trices.

Mais Nicolas me fait remarquer que la plupart des grandes coopératives zürichoises - qui sont un exemple en la matière - réalisent leur projet en entreprises totales.

On a fini par évoquer les normes. Pour lui, on s'est un peu piégés avec les **normes qui en fait nivellent beaucoup vers le bas**. Il les voit un peu comme une chape de plomb mais il y a en réalité beaucoup de possibilités de **les requestionner**.

Sauf qu'on ne le fait que quand on en a vraiment le besoin. On l'occurrence on le fait très peu car pour maîtriser une norme, il faut du temps et il faut être à jour avec ces dernières, parce qu'elles **changent et évoluent très souvent**. Il prend pour exemple le feu. Stéphane m'avait aussi parlé de la norme feu. Donc tout ceci prend déjà énormément de temps, en plus du travail habituel.

On peut donc bien imaginer que la charge est telle que commencer à faire *autrement* que la norme est un sacré effort qu'on ne peut pas vraiment se permettre de faire.

Quant au bien commun, je suis évidemment totalement pour ce genre de démarches, qui prennent une petite somme d'argent sur un grand nombre de transactions par exemple, et qui permettent de réaliser des objets d'intérêt commun. L'argent pourrait être utilisé pour des maisons du peuple ou des maisons de quartier, qui aujourd'hui manquent grandement dans le paysage bâti en ville.

Nicolas imagine plutôt jouer avec les standards et les connaissances, qui lui semblent plus à portée de main. C'est aussi sûrement en prenant des initiatives qui sortent du champ traditionnel et qui questionnent les manières de faire que l'on fait avancer les choses.

Je partage complètement ces dernières pensées. Jouer avec les standards me paraît aussi être un levier pertinent à employer dès demain dans le projet. Je crois aussi complètement à la somme d'actions accomplies au quotidien. Si ça se trouve, c'est le premier moyen d'être engagé-e dans l'architecture et pour la société aujourd'hui.

Pour Nicolas, il faudrait en fait que l'ensemble du mécanisme qui est en jeu change.

Il m'a aussi parlé de toutes ces actions qu'on réalise au quotidien dans notre pratique et qui, mises bout à bout, font que l'on peut être très engagé. Mais comme il s'agit d'une série d'actions, plutôt petites, il ne faut pas oublier de se rappeler tout le temps que ces actions ont de la valeur, car on a une énorme responsabilité dans ce métier.

Je vais terminer ces commentaires par quelques éléments forts que j'ai retenus de ma conversation avec Patrick Bouchain par téléphone.

Il a commencé par me parler des règles. Pour lui, le problème survient quand on met la règle à côté de l'autre règle. Comme chacune a été écrite séparément par des spécialistes, lorsqu'on met cotes à cotes toutes les règles, cela devient antidémocratiques, comme une sorte de capharnaüm, de déresponsabilisation, même. Puis de nouvelles règles sont inventées pour essayer de rendre les règles admissibles mais plus on en invente, plus on bloque le système.

Je pense qu'on peut interpréter le mot « règle » par celui de « norme », soit une réglementation, une sorte de sous-loi. Cet avis critique sur les règles est vraiment intéressant dans mon processus de réflexion.

Ce qui m'a aussi marquée et éclairée est la vision de Patrick sur le rôle de l'architecte.

Il s'est dit très tôt qu'il devait être le traducteur, le modérateur, le médiateur, le tuteur.

Il veut aider celui qui a accepté d'être représentant à dialoguer avec celui qui est représenté, puisqu'aujourd'hui, le lien est trop souvent rompu entre le citoyen et l'élu. Pour lui, il ne doit pas y avoir de maillon coupé entre ces deux acteurs.

Cette façon de voir le rôle de l'architecte m'avrait ouvert les yeux sur le peu de liens qui existaient aujourd'hui entre celles et ceux qui représentent et celles et ceux qui sont représentés-es.

Aussi, comme la société change, **il faut adapter la loi et donc tout le temps réintroduire le dialogue.**

Les règles sont écrites pour pouvoir **vivre ensemble.**

Et on écrit des lois pour dire ce qui nous est commun. Si quelque chose ne correspond pas au bien-être humain ou à l'intérêt général, il ne faut pas créer une nouvelle règle mais la supprimer.

Pour Patrick Bouchain, **il faut un objet en plus d'un discours.** En effet, si ce qui est dit est mis à l'épreuve, ramené sur un objet, tout le monde va se pencher sur cet objet. Sans que personne ne s'en rende compte, la personne qui a le pouvoir ne sera pas en train de le perdre - le pouvoir - ou de l'exercer de manière coercitive, mais elle devient la personne qui, par délégation, anime et entend le débat qu'il peut y avoir autour de l'objet.

Dans l'article de Hilde Heynen publié dans le livre *New Commitment*, intitulé *Intervention in the relations of production, or sublimation of contradictions?*, on y lit un passage en lien avec les propos de Patrick: «[...] il ne suffit pas que le contenu d'un texte manifeste un engagement. Les auteurs véritablement progressistes doivent propager la révolution non seulement par ce qu'ils écrivent, mais aussi en optant pour une position différente dans le processus de production. Au lieu de répondre aux attentes de la bourgeoisie et d'utiliser les moyens de publication existants, ils doivent développer des procédures alternatives qui leur permettent de combler autant que possible le fossé entre *lecteurs* et *écrivains*. » (Heynen, 2003)

Un élément très intéressant est l'idée de **ne juger seulement la chose faite et jamais la chose à faire.**

Il appelle cela le permis de faire. En étant jugé à l'acte, les gens prendraient sûrement des initiatives d'intérêt général pour eux-mêmes. Il pense que la ville changerait complètement.

Pour lui, les entrepreneurs et les ouvriers participent à cet **acte collectif de construire, qu'on a complètement annulé.**

On a fait du promoteur un spéculateur sans intérêt et du constructeur un manœuvre dont on ne veut même pas voir le travail. Il parle aussi du fait que les bureaux d'architecture se replient derrière la réglementation et qu'ils ne prennent aucun risque.

Pour faire *autrement* que la règle sans passer pour celui qui ne fait que des infractions, il **change la dénomination des choses**.

Selon lui, il vaut mieux gagner moyennant sa vie sur des sujets qui enrichissent intellectuellement que gagner moyennement sa vie sur des sujets qui abrutissent.

Il me dit aussi qu'il faut **être à la marge, pour prendre de la distance par rapport au sujet**. Quand on est à la marge, on peut re-renter dans le sujet principal et non pas s'exclure. C'est ce qu'on appelle **prendre de la distance** au lieu d'avoir le nez dans le guidon. On peut se mettre éventuellement dans un fonctionnement alternatif et on rend la découverte de l'alternatif pour le réintroduire dans le système général.

Je lui ai demandé s'il faisait des concours. Ce qui est vraiment intéressant c'est qu'il semble avoir suivi le système global en sortant de l'école, pendant huit ans, en fondant sa société et en faisant des concours. Mais il a fait faillite après ces huit années et ce fonctionnement produisait plus de frustrations que de joie. **Trop de travail et trop d'argent perdu pour trop peu de concours gagnés**, sans même profiter de l'argent gagné par un concours parce qu'il fallait payer ce que les autres concours perdus avaient coûté. Il voyait aussi d'autres problèmes, comme le fait de ne jamais dialoguer avec les vainqueurs, ne jamais les voir, ne jamais voir non plus le travail de l'ensemble pour essayer de comprendre que la voie prise était différente. Pour lui, ce n'était absolument pas formateur, même pas pour la population. Il n'y avait en effet pas de débat public sur le projet choisi. Alors que c'est précisément là que la démocratie aurait dû se faire. Le jury aurait aussi dû être ouvert et les membres de ce jury auraient dû défendre leur point de vue. Il pense aussi que **les programmistes ont tué l'architecture**. Je rejoins complètement ces remarques.

Lors des trois stages que j'ai réalisés, j'avais été frappée de l'investissement énorme qu'on avait fait pour des concours de projet. Pendant environ deux mois, je ne faisais que ça.

Lors du processus d'un concours pour une école dans le Jura, on est allés une fois sur le site, sur la période prévue pour ça. Au final, même si rien n'était chiffré, tout le projet était pensé. Je me souviens avoir passé des heures à décortiquer le programme fourni, en me disant que le maître de l'ouvrage avait sûrement sa propre idée de ce qu'il voulait, et qu'en faisant tel ou tel gros choix à la base du projet était un quitte ou double pour être éliminés au premier tour ou pour poursuivre un peu plus loin.

Je me souviens aussi de ma frustration en apprenant qu'on n'avait pas gagné. On était plutôt bien placés dans le classement général, je crois qu'on a été éliminés au 2^{ème} tour, mais quand même, c'était frustrant. On a reçu un grand fichier PDF avec tous les projets. C'était au moins intéressant de pouvoir voir ce que les autres concurrents avaient imaginé. Une exposition publique a eu lieu à côté du site du concours.

J'ai aussi eu la chance d'expérimenter l'architecture en Belgique lors de mon troisième stage. Là-bas, les concours sont ouverts au premier tour en se portant candidat, puis entre trois et cinq bureaux sont sélectionnés à l'issue de leur candidature. Pour être sélectionné, il faut pouvoir répondre à un certain nombre de critères exigés par le maître de l'ouvrage. Tous les concurrents sélectionnés sont rémunérés (ou défrayés, je pourrais dire) pour leur travail. Les concurrents présentent leur projet devant un jury et les autres participants sont invités à prendre part à la présentation. Durant les questions du jury, les participants qui ne présentent pas leur projet à ce moment-là doivent quitter la salle. J'ai pu assister à cette étape et j'ai vraiment apprécié voir non seulement le projet des autres participants, mais aussi leur manière de le présenter et d'appréhender le problème. Je pense que c'est une étape très formatrice dont on devrait s'inspirer ici. Je trouve aussi qu'en Suisse, c'est assez incroyable pour le maître de l'ouvrage d'obtenir des projets, de la part de dizaines de bureaux qui **ont travaillé gratuitement et anonymement**.

Le problème que je vois dans le fonctionnement en Belgique est que les jeunes bureaux ont moins de chances d'être sélectionnés au premier tour s'ils n'ont réalisé que peu de projets, ou des projets trop petits. Alors que c'est sûrement la grande force du fonctionnement des concours en Suisse, que de laisser la possibilité à des jeunes participants de remporter le concours.

Reste néanmoins la question du peu d'expérience des jeunes bureaux si le concours porte aussi sur la réalisation du projet.

Quant à la rémunération en Suisse, les participants classés quelques places derrière le vainqueur remportent un prix pour leur travail. Mais les dizaines d'autres participants ne touchent rien du tout.

Pour revenir aux éléments évoqués par Bouchain, il a donc tout arrêté et est sorti de ce système pour devenir indépendant et faire tout ce que les autres ne voulaient pas faire, tout ce qui ne peut pas être lancé par concours, ou en aidant à faire émerger un projet pour qu'un autre architecte le fasse. Il s'est petit à petit **constitué un réseau d'amis**, qui a muri et pris des responsabilités avec le temps et l'expérience.

Son **approche humaine sur ses chantiers** m'a aussi beaucoup marquée. J'avais déjà lu à ce propos dans *Construire Autrement*. En le lisant, je me disais : « mais pourquoi on ne fait pas ça tout le temps ? ! ». Je l'avais aussi écouté en parler lors de conférences. Mais l'entendre me le dire au bout du fil a été d'autant plus fort.

En effet, **prendre le temps** de connaître le nom des gens, de discuter, de faire du café pour tout le monde, de laisser les gens mettre de la musique, amener des pâtisseries, faire des repas ensemble, etc. Le chantier devient alors un lieu de parole, de convivialité. Il demande aussi que les costumes ne soient pas portés.

J'ajoute ici le fait que sur les chantiers, une distinction est visible entre les corps de métiers et les différents statuts, par la **couleur des casques**.

Dans une idée d'horizontalité et d'échange, ces différences de couleurs ne devraient peut-être plus exister.

C'est **en agissant à la petite échelle** et en prenant le temps que les choses se savent à une vitesse folle et sont acceptées et acquises par le groupe. Cela se sait très vite que lorsque l'architecte passe, on peut lui demander ou lui raconter quelque chose. Et toute cette atmosphère semble appréciée, même auprès de l'élu et de l'entrepreneur qui comprend qu'il n'a pas perdu d'argent mais qu'il en a peut-être même gagné, et que ce genre d'atmosphère apporte du plaisir dans le travail.

Cette question du plaisir par le travail avait été largement défendue par William Morris dans plusieurs conférences qu'il a données à la fin du 19^{ème} siècle, regroupées dans le livre *L'art et l'artisanat*.

Un autre élément très intéressant évoqué par Patrick est le fait qu'on n'ait pas produit d'architecture qui soit l'expression de la liberté autorisée, car c'est ce qu'est la démocratie.

En effet, comme le travail occupe une telle place dans nos vies, ressentir du plaisir et de la satisfaction par le travail me semble être le B.A.-BA.

Ainsi, c'est pour cela que cette architecture-là se manifeste toujours **au travers de collectifs, de manière alternative**. Mais pour lui, ces démarches sont trop souvent en *opposition à* - quelque chose - alors qu'elles devraient être *liées à*.

Quand on est en opposition, comme ces collectifs sont plutôt petits, ils finissent par perdre, un jour. Tandis qu'en étant *lié à*, on procède à une sorte de transformation par osmose, par mimétisme, de celui qui n'avait pas compris.

Cette remarque est une clef pour savoir quelle attitude adopter dans une pensée et un processus *autre*.

On a aussi parlé des appels d'offres. Un des problèmes selon lui est que **tout est fait à l'aveugle**, l'architecte est choisi à l'aveugle, pour un projet en lui-même. Alors il a commencé à **dire à des entrepreneurs avec qui il avait déjà travaillé de répondre à l'appel d'offres**, avec des variantes et des suggestions qui ne seraient pas dans les autres offres. Et de son côté, il a fait en sorte de suggérer en commission d'appels d'offres de favoriser par exemple l'entreprise locale, ou celle qui a pignon sur rue juste à côté du site. C'est ce qu'il appelle la **mixité sociale; c'est de montrer ce qu'une entreprise construit**. Il essaie donc **d'introduire ces critères en commission**, car ce ne sont pas forcément ceux qui font foi habituellement. Cette « technique » ne marche pas tout le temps, mais elle marche parfois.

Je l'ai complimenté sur son idée d'installer une école des métiers du bâtiment sur le parvis de Notre-Dame de Paris pendant la durée des travaux, à l'aide d'un **pourcent dédié à la formation** (qui peut en soi être dédié à tout domaine, comme à la culture, au sport, etc.). Je n'y avais jamais pensé avant de l'entendre proposer cette idée lors d'une conférence (Youtube, Patrick Bouchain : une heure en tête-à-tête, 2019). Elle introduit notamment la **valorisation des apprentis-es** et la création d'opportunités pour mettre un pied dans le métier.

C'est plutôt donnant-donnant; comme les personnes étudient, elles ne sont à priori pas payées pour leur travail et le fait d'être sur le terrain leur offre une claire expérience que l'école n'offre pas ou peu.

Quand je pense aux différents projets que j'ai faits en école d'architecture (une dizaine environ), certains auraient pu faire partie d'un concours d'idées, tant le site, le programme et l'investissement étaient importants et inscrits dans l'existant.

Le but n'est pas de voler du travail aux architectes diplômés-es, mais de pouvoir durant ses études expérimenter et apprendre par la réalité qu'on retrouvera après les études.

Je pense que cela peut être intéressant même si je ne suis pas entièrement convaincue par cette idée, car elle poserait sûrement trop de problèmes. Mais elle pourrait répondre à des questionnements que j'ai pu avoir en tant qu'étudiante, comme le fameux « à quoi bon » s'investir autant pour quelque chose de fictif.

En lien avec la formation, un passage du livre *Spatial Agency* apporte un point de vue intéressant. En effet, pour les auteurs-trice, les structures et méthodes centrales de l'enseignement de l'architecture ont très peu évolué depuis leur création à l'École des Beaux-Arts au début du 19^{ème} siècle. Selon eux-elle, il y a eu très peu de tentatives pour proposer des révisions en profondeur des structures et des méthodes d'enseignement.

Et ajoutent que selon Samuel Mockbee³⁸, le but premier de l'éducation n'est pas de donner une valeur générale, mais d'avoir l'ambition à plus long terme que les étudiants soient plus sensibles au pouvoir et à la promesse de ce qu'ils font, qu'ils se préoccupent davantage des bons effets de l'architecture plutôt que des bonnes intentions. (2011)

Ce regard sur l'enseignement de l'architecture peut contribuer à réfléchir comment engager l'architecture dans son berceau, puisque les futurs-es architectes doivent d'abord être formés-es dans les écoles. On pourrait par ailleurs réfléchir dans un deuxième temps à la possibilité de se former *autrement* qu'en école d'architecture.

³⁸ Architecte, artiste et professeur américain (1944-2001) et notamment co-fondateur du Rural Studio, un atelier de conception et de construction dirigé par l'université d'Auburn, USA. Il visait enseigner aux étudiants-es les responsabilités sociales de la profession d'architecte. (*Spatial Agency*, 2011)

Ce que je retiens de manière générale, c'est le nombre d'actions inventives (et qui paraissent pourtant si évidentes) dont on peut faire preuve dans des projets pour les rendre plus humains, plus sociaux, plus durables, plus justes.

Quant à Patrick Bouchain, il fait et expérimente ces actions depuis quarante ans et est enfin reconnu comme quelqu'un faisant de l'architecture.

Le fait que je me pose les mêmes questions qu'il se posait il y a quarante ans m'a interpellée. Lui-même m'a parlé d'une sorte de cycle, sur ces quarante années. Comme s'il avait fallu ce cycle pour qu'on se remette à se poser ce genre de questions.

Je les prends donc à bras le cœur puisque je crois sincèrement en des actions lancées principalement par des jeunes (architectes, ici) plus ou moins issus-es de ma génération, pour faire changer les choses.

Des architectes engagés•es

J'ai contacté des architectes qui engagent déjà aujourd'hui leur architecture, comme Jade Rudler de l'atelier OLGA, Nicola Delon de Encore Heureux, Emma Jones de TEN, Mathilde Berner de la clique et Joe Halligan de Assemble.³⁹ Je leur ai posé une série de questions dont la plupart sont volontairement identiques.

Le but était surtout de s'intéresser à leur perception d'une pratique alternative de l'architecture, leur rôle en tant qu'architecte et l'organisation interne de leur structure.⁴⁰

Les questions que je leur ai posées :

Qu'est-ce que « l'architecture alternative » vous évoque-t-elle ?

Quel est le rôle de l'architecte dans votre pratique ?

Quel est le fonctionnement interne de votre structure ?

Pensez-vous qu'il est plus difficile de s'en sortir financièrement pour des structures qui pratiquent *autrement* ou l'aspect financier est-il semblable à des structures traditionnelles ?

Les réglementations concernant le processus et la construction sont-elles souvent des barrières dans votre pratique ?

Comment obtenez-vous des projets ?

Si vous pouviez changer quelque chose dans la société, de quoi s'agirait-il ?

J'ai réuni une partie de leurs réponses, par question.

³⁹ L'entier de leurs réponses a été regroupé dans les annexes, dans leur langue d'origine. Par souci d'unité dans cette partie du travail, les réponses qui avaient été écrites en anglais ont été traduites en français.

⁴⁰ Si c'était à refaire et si je savais dès le début de mon travail où j'allais et ce que je devais faire pour y arriver, j'aurais sûrement commencé par contacter un plus grand nombre de collectifs/groupes dont l'approche m'intéresse, afin d'avoir encore plus de visions et de réponses. Comme en contactant le *Collectif etc.*, *Bellastock*, *En Commun*, *Bruit du frigo*, *Rotor*, *City Mind(ed)*, le collectif *eXYZt*, *baubüro in situ*, *whood x mug*, *countdown2030*, *Spatial Agency*, *la porch*, *pararaum*, *alma maki*, voire des personnes qui font que les idées des architectes sont réalisées, comme des ouvriers, des ingénieurs•es, ou des personnes qui travaillent pour la SIA, par exemple. J'imagine contacter certains collectifs/groupes de manière plus informelle afin de leur demander des conseils pour mon projet à venir et mon attitude à avoir dans sa réalisation.

Qu'est-ce que « l'architecture alternative » vous évoque-t-elle ?

Pour Emma Jones, l'architecture alternative signifie sortir des structures néolibérales existantes dans lesquelles les architectes sont tenus en otage par un système capitaliste. Cela implique de faire ses propres projets, sans attendre que les clients n'appellent. Parfois, ça signifie être à la fois client, collecteur de fonds, architecte, utilisateur, et le lien avec la communauté. Pour elle, il s'agit de « dé-professionnaliser » l'architecture et de faire revivre une époque à laquelle l'architecture affirmait sa pertinence en tant que discipline humaniste (typiquement avant la fin du 19^{ème} siècle, lorsque l'architecture est devenue une profession formalisée).

Pour Jade Rudler, il s'agit des pratiques d'architecture, d'urbanisme, de design qui sont alternatives à la fois au système de concours et aux clients privés (qui veulent une villa ou une rénovation par exemple); alternatives en termes de montage financier, de matériaux utilisés, de personnes impliquées dans le projet, etc.

Pour Nicola Delon, il n'y a que des alternatives face à des situations préexistantes. L'alternative peut être à beaucoup d'endroits; dans le type de commande, dans la conception en tant que telle, dans les matériaux, dans la méthode de travail. Il pense aussi que dans une époque comme la nôtre, dans laquelle beaucoup de choses sont bousculées, il y a peut-être plus de place pour les alternatives car il y a moins de certitudes.

Quel est le rôle de l'architecte dans votre pratique ?

Dans la pratique de *l'atelier OLGA*, Jade me dit qu'elle est tour à tour médiatrice, sociologue, graphiste/communicante, consultante en stratégie de développement, animatrice, selon les moments des mandats. Selon elle, la particularité du métier d'architecte est d'assembler tous ces rôles en une seule personne.

Cela rejoint tout à fait ce que m'ont dit Nicolas Strambini et Patrick Bouchain à ce propos.

Emma rejoint cette vision ; pour elle, l'architecte est un facilitateur, une colle qui tient ensemble tous les groupes de participants, les individus et les organisations. L'architecte est aussi généralement le moteur du projet. Dans les projets de *TEN*, l'architecte est à la fois directeur et producteur.

Encore Heureux utilisent la notion de généraliste pour éviter de se faire enfermer dans une discipline qui serait uniquement celle de l'architecture, et à l'intérieur de la discipline, dans un seul type de programme. Ils font aussi souvent le parallèle avec le médecin généraliste qu'on va voir lorsqu'on a un problème. Il aura en théorie une vision systémique du corps alors que le spécialiste, du genou par exemple, ne va pas forcément pouvoir dire que le problème vient d'ailleurs que du genou. C'est, pour eux, la différence entre un généraliste et un spécialiste.

Quel est le fonctionnement interne de votre structure ?

La clique n'a pas vraiment de hiérarchie au sein de leur collectif. Mais lors de chaque projet, quelqu'un prend à priori « le lead » de l'organisation, en fonction de sa disponibilité en termes de temps et de ses ressources. Le collectif a tout plein de ressources justement ; tous les membres sont issus de l'architecture mais certains se sont lancés par la suite dans d'autres pratiques comme la musique, la menuiserie, la céramique.

TEN a commencé par être une structure horizontale dans laquelle tout le monde était égal en terme de prise de décisions. Le modèle était l'association suisse avec ses statuts de règles. Mais certains membres n'étaient pas satisfaits de ce fonctionnement dans lequel chacun avait le même droit de parole quant au développement de *TEN*. En fin de compte, beaucoup de membres ont été aliénés par certains autres membres qui ont décidé de transformer *TEN* en une structure traditionnelle de bureau, dont ils seraient eux-mêmes responsables, comme une SÀRL.

Emma pense que si la volonté est de développer sa pratique, il faudra certainement adopter un modèle plus traditionnel et moins collectif. Pour elle, un collectif ne peut fonctionner que s'il ne s'agit pas du travail principal de ses membres, mais qu'il s'agit plutôt d'un intérêt secondaire. Dans le cas de *TEN*, certains membres avaient la même considération, mais d'autres voulaient en faire leur travail à plein temps (d'où la nécessité d'en faire une structure de bureau). Cela a conduit à une division du collectif qui montre, selon elle, les difficultés que rencontrent les collectifs au-delà des premières étapes.

L'organisation de *Encore Heureux* est assez classique, avec deux fondateurs à l'origine. Leur équipe travaille beaucoup sur les outils, collaboratifs notamment, et sur le partage des connaissances. Ils sont aussi très actifs dans leur organisation, car ils se sont rendu compte que s'il voulaient faire beaucoup de choses, il fallait être organisé.

Pensez-vous qu'il est plus difficile de s'en sortir financièrement pour des structures qui pratiquent *autrement* ou l'aspect financier est-il semblable à des structures traditionnelles ?

Pour Jade, cela dépend de si l'on veut vivre ou non de sa pratique. C'est en effet en partie un choix de revendiquer d'être payé correctement pour ce que l'on fait. Cela influence bien sûr le choix des mandats, car parfois, il n'y a juste pas d'argent.

Emma m'a écrit que c'est justement l'aspect financier qui avait dissout *TEN*. A l'origine, *TEN* était un collectif à but non lucratif, dont la pratique avait lieu à côté des activités lucratives de chaque membre. Mais certains, ayant eu des difficultés financières, ont voulu gagner plus d'argent grâce à *TEN* et il a fallu adopter une structure traditionnelle de bureau.

Nicola a apporté un élément intéressant ; celui du risque, dont je parlais précédemment dans les commentaires sur le système suisse. Ce qui lui semble sûr, en lien avec ma question, c'est qu'il y a une plus grande prise de risques quand on pratique *autrement* que dans des structures traditionnelles. Mais cette prise de risques crée une identité qui est plus forte.

Il me dit que c'est aussi une question de dosage, pour savoir où est-ce qu'on fait entrer l'alternative ; en ne faisant que des projets rentables, il y a très peu de chances de faire de l'innovation et des alternatives. Et en ne faisant que des projets qui ne sont pas rentables, on n'arrive pas à en vivre.

Mathilde Berner, du jeune collectif *la clique*, me dit que tous les membres de *la clique* ont quelque chose à côté du collectif, en étant indépendants, en travaillant dans un bureau ou en étant dans le milieu académique, car ils ne vivent pas du tout du collectif qui est encore jeune et qui jusque-là prend part à des projets qui n'ont pas vraiment d'argent.

Au sein de *la clique*, tous les membres ont d'une certaine manière envie d'échapper à des pressions ressenties au sein des bureaux, de réaliser des choses dans lesquelles tout le monde ait son mot à dire et de s'engager face aux réalités qui nous entourent.

Les réglementations concernant le processus et la construction sont-elles souvent des barrières dans votre pratique ?

La réponse de Jade à cette question m'a vraiment parlé car elle confirme l'idée que je me faisais. Pour elle, il s'agit d'une question sensible car son atelier ne s'inscrit, pour le moment, dans aucune case (mandats privés, marchés publics, etc.). Les projets de *OLGa* ont lieu dans deux situations : soit en essayant de s'inscrire dans les processus tels qu'ils existent, avec la difficulté de trouver sa place en tant qu'architecte, ou alors en inventant avec le mandant le cadre dans lequel s'inscrire, permettant de tester des manières alternatives d'aménager l'espace public. Mais elle note qu'un réel flou juridique existe.

Pour Nicola, les barrières sont énormes mais il essaie de jouer avec, de les pousser.

Pour Emma, être un collectif ou une association permet souvent de pouvoir contourner les règles de construction et les procédures légales, en tout cas bien plus qu'un bureau assuré ne puisse le faire.

Comment obtenez-vous des projets ?

La clique a soit participé à des concours ou a obtenu des projets par du bouche à oreille.

Pour *Encore Heureux*, sur l'entier des projets du bureau, 70% sont des participations à des concours et les 30% restants viennent de commandes directes.

Généralement, *TEN* perçoit la possibilité de collaborer avec une organisation ou un groupe, puis ils construisent un projet autour de cela. Ainsi ils n'ont pas besoin d'attendre que quelqu'un les engage.

Si vous pouviez changer quelque chose dans la société, de quoi s'agirait-il ?

Emma voudrait que les gouvernements nationaux à grande échelle soient revus. En effet, dans son expérience, l'autodétermination et un gouvernement local de petites communautés qui sert les intérêts de cette communauté ont toujours mieux fonctionné que les grands gouvernements centralisés. Il en va de même pour les architectes et pour l'innovation architecturale. Elle trouve qu'en ce sens, la Suisse est un bon exemple de réussite avec le système des cantons. Elle constate aussi que souvent, lorsque des petits gouvernements travaillent pour des petites communautés, les références environnementales s'améliorent car les grandes entreprises et les pollueurs n'ont plus la main mise sur la prise de décisions politiques. Emma croit donc beaucoup plus en des conversations locales, pour des conditions locales.

Patrick va aussi dans ce sens, de manière générale, et souhaiterait que l'on soit jugé à l'acte à posteriori et non plus à priori. C'est ce qu'il appelle le *permis de faire*.

Nicola voudrait mettre la justice environnementale au cœur de toutes les actions de la société, donc à la fois la question de justice sociale et de justice économique.

Jade aimerait que l'on essaie, via notre pratique professionnelle, de participer à une société tolérante dans laquelle les gens arrivent à se parler, à dialoguer, même lorsqu'ils ne sont pas d'accord entre eux, et dans laquelle ils essaient d'avancer ensemble, de tester des solutions pour améliorer leurs conditions de vie. Elle voudrait aussi une société dans laquelle un maximum de gens sentent qu'ils peuvent agir sur leur cadre de vie, en ayant un impact sur celui-ci, en passant à l'action.

Au fil de ce travail, j'ai eu le sentiment que de manière générale, les processus participatifs et alternatifs évoquent des images de projets plutôt éphémères et de plutôt petite échelle.

Jade partage cette impression, mais selon elle, ce n'est pas là que se situe la limite de la pratique : « Si l'éphémère et la petite échelle sont des étapes vers des réflexions à plus grandes échelles de temps et spatiales, alors c'est juste une manière de faire, qui apporte d'autres choses que la manière conventionnelle ». Elle poursuit en parlant de l'*atelier OLGA* : « L'éphémère nous semble être une étape indispensable, même s'il n'y a pas vocation à développer un projet dit pérenne par la suite. Pour nous, faire des choses réversibles et légères permet de passer à l'action très vite et de créer ainsi une base pour des discussions constructives, sortant des préjugés de chacun. Cela permet aussi d'impliquer progressivement plus de monde à la réflexion sur l'aménagement. Et de créer des opportunités pour échanger avec des inconnus, tisser du lien social, développer un sentiment d'appartenance à son quartier. Toutes ces choses nous semblent importantes et sont *gagnées*, même dans un projet ponctuel. Aussi, si on fait directement du *pérenne*, on n'a plus le droit à l'erreur et on met de côté tout un tas d'informations qui surgissent avec les tests et rendent selon nous le projet plus juste ».

Ce dernier point lié à l'expérimentation est peut-être celui que je retiens le plus en pensant au projet que je devrai bientôt faire. Je retiens aussi le reste de son discours qui est vraiment pertinent pour mon futur projet de master.

Pour Nicola, *Encore Heureux* a commencé à exister au travers de pratiques artistiques, scénographiques, plus légères que de l'architecture, qui leur ont permis de développer des méthodes de travail, des outils et une grande attention portée aux conditions de conception. Ils ont aussi toujours avancé au fil des rencontres, des envies, des occasions, en apprenant chaque fois à faire les choses en les faisant.

Et finalement, Jade termine : « La question de la petite échelle est bien expliquée par la métaphore de l'acupuncture : action locale et effet global, ou par la pensée systémique. Si on veut passer à l'action et transformer l'espace, il faut commencer quelque part, en se disant que cela aura des répercussions plus grandes par la suite, par répétition ailleurs et/ou parce que l'action à petite échelle engendre d'autres choses (par exemple liées au lien social qu'elle génère, au pouvoir d'agir qu'elle développe) ». Jade précise aussi qu'il lui semble important de garder une vision globale, au moins à l'échelle du quartier ou plutôt du territoire.

Je retrouve tout à fait ce que me disait Patrick quant à la puissance des actions locales. Emma Jones a aussi apporté un élément de réponse similaire comme on l'a vu.

Pour Nicola, faire un petit projet d'architecture n'est pas tout le temps plus simple qu'un grand projet pour lequel on a à priori plus de moyens, une plus grande équipe, plus de compétences, ce qui n'est pas forcément le cas lors d'un petit projet, ou quand on est un·e jeune architecte.

Jade se pose, comme moi, la question de la possibilité d'utiliser des processus *autres* pour des projets plus pérennes et de plus grande échelle, comme pour des bâtiments publics ou d'habitation :

« Des fois j'ai l'impression que c'est une limite de notre pratique, mais c'est démoralisant de se dire que si l'on passe aux projets *chers*, on est obligés de rester avec le statu quo et toutes les limites qu'on y perçoit. On s'évertue à réfléchir à des manières de faire qui sont compatibles avec les projets plus importants ».

Après-demain

L'amorce d'un engagement

A l'issue de ce panorama et des commentaires liés au fonctionnement actuel du système dans lequel le projet d'architecture prend place, mon constat est que l'architecture a un rôle immense à jouer dans un changement général de la société, même si le système est puissant et très établi. Dans un avenir proche, à moins d'un bouleversement qui nous dépasse tous-tes, le système ne risque pas d'être ébranlé de lui-même. Mais comme on l'a vu, des failles existent et il faut en profiter pour hacker ledit système.

Ce *hackage* se veut réaliste, inclusif, sain, intelligent, bienheureux, pour le bien des gens, de l'environnement, de la ville, de la vie.

Le premier rôle de l'architecte est peut-être là : en initiant des valeurs et actions réunificatrices, en faisant le lien entre les personnes représentées et les personnes qui les représentent, car je suis convaincue que tout est politique.

Les auteurs-e du livre *Spatial Agency : Other ways of doing architecture* nous disent aussi que l'architecture est immanquablement politique parce qu'elle fait partie de la production spatiale, et cela est politique dans la mesure où elle influence clairement les relations sociales. « Ainsi, participer à la production de l'espace implique non seulement la prise en compte des responsabilités sociales momentanées mais aussi l'appréciation des conséquences à long terme. La principale responsabilité politique de l'architecte ne réside pas dans le raffinement du bâtiment en tant que produit visuel statique, mais dans sa contribution à la création de relations spatiales, et donc sociales, au nom d'autrui ». (*Spatial Agency*, 2011)

Ce *hackage* a aussi la conscience que tout le monde ne voudra peut-être pas de lui. Dans tous les cas, il s'adresse à tous-tes. Son but est de changer, transformer, contourner la pratique traditionnelle en inventant, en expérimentant, en se trompant, en recommençant.

Le n°48 du magazine *Log* intitulé *Expanding modes of practice*, sorti en 2020, est très encourageant quant à la possibilité de voir et de pratiquer l'architecture autrement. Cette parution montre, à mon avis, l'actualité de ce sujet.

En effet, dès l'introduction, son auteure Bryony Roberts constate qu'une nouvelle vague de théoriciens et de praticiens réoriente les outils et les méthodes de l'architecture pour aborder la complexité sociale tant à l'échelle des conditions systémiques que des échanges interpersonnels. (Roberts, *Log* n°48, 2020, p. 9)

Pour les auteurs·e du livre *Spatial Agency* : « la culture architecturale (présentée au travers de revues, de prix et de publications) tend à privilégier les aspects liés aux propriétés statiques des objets, comme le visuel, le technique et l'atemporel. D'où la domination de l'esthétique, du style, de la forme et de la technique dans la discussion habituelle sur l'architecture au détriment d'aspects comme les processus de production, l'occupation, la temporalité et la relation avec la société et la nature ». Ils·elles constatent que les outils standards d'esthétique et de fabrication ne suffisent pas à faire face aux réalités actuelles et que de nouvelles méthodes de travail et de comportement sont nécessaires, en donnant la priorité à des valeurs comme la justice sociale, environnementale et éthique, qui sortent du cadre de référence du marché économique. (*Spatial Agency*, 2011)

Dans la préface du livre *New Commitment : In Architecture, Art and Design*, l'auteur Simon Franke perçoit aussi clairement l'amorce d'un débat sur de nouvelles formes d'engagements des disciplines du design et des arts visuels face aux problèmes sociaux actuels. (Franke, *New Commitment*, 2003)

Ce qui est intéressant c'est que cet ouvrage est sorti au tout début du 21^{ème} siècle. Cela ne l'empêche pas d'être tout à fait d'actualité puisque la situation mondiale n'a pas fondamentalement changé. Elle s'est même plutôt dégradée, rendant ces propos alors encore plus pertinents.

Il poursuit en expliquant que ceux qui écrivent sur l'architecture considèrent qu'un nouvel engagement a un sens dans une réévaluation des défis actuels de la conception. C'est exactement dans ce sens que va ma recherche.

Il termine sa préface par ces mots « L'engagement n'est pas un choix individuel, mais l'expression d'un engagement collectif dans un mouvement ou un développement crucial ». (Franke, *New Commitment*, 2003)

Je reviendrai sur cette notion du collectif dans la partie consacrée aux outils pour engager l'architecture.

Roberts observe aussi l'émergence de bureaux coopératifs et de collectifs à but non lucratif, dont les modes de pratiques élargissent tant la manière de réfléchir que de réaliser l'architecture elle-même. L'utilisation de mots comme *relationnel*, *situé*, *représenté*, *spécifique*, *désordonné*⁴¹ tend à éloigner d'un sujet universel pour aboutir à une forme d'enchevêtrement de l'individu et de la collectivité dans les modes de conception. (Roberts, *Log n°48*, 2020, p. 10)

Elle ajoute que décentrer la pratique, c'est l'extraire de l'abri de l'intérieur étincelant des bureaux blancs et la plonger dans la cacophonie des interactions sociales, des histoires culturelles, des bâtiments existants, des infrastructures et des intérêts politiques. (Roberts, p. 10)

⁴¹ Dans le texte original, en anglais : « relational, situated, embodied, specific, sticky, messy ».

L'auteure se demande si les idées, les dessins et les bâtiments ne pourraient justement pas émerger d'un engagement social, d'une recherche historique, d'un dessin projectif et de l'expérimentation matérielle. La paternité (authorship) des œuvres serait tout compte fait peut-être relationnelle, collaborative et étendue. (Roberts, *Log* n°48, 2020, p. 11)

Les différents-es acteurs-trices de ces pratiques *autres* parviennent, aujourd'hui déjà (comme on l'a vu dans le chapitre précédant), dans des systèmes politiques et culturels bien établis, à détourner des institutions, des réglementations et des comportements existants et à les remodeler. Le rôle de l'architecte est alors joué différemment. En retravaillant attentivement les conditions existantes, cette *autre* manière de faire de l'architecture reconnaît les contraintes du système et révèle la force des actions situées. (Roberts, p. 12)

Pour Bryony Roberts, ce n'est pas un hasard si ces pratiques *autres* ont souvent lieu dans des conceptions urbaines, d'urbanisme, de patrimoine culturel et de pratique sociale, car il s'agit de domaines qui ont une longue histoire de processus créatifs collaboratifs. Ils sont aussi plus à même de travailler avec la complexité sociale. Tous ces domaines adjacents à l'architecture « ont accumulé une expertise sur la délicate danse entre l'observation et l'intervention ». (Roberts, p. 12)

En engageant l'architecture, je pense donc que l'on crée une alternative par rapport au système établi, ou du moins on crée d'*autres* possibilités de pratiquer l'architecture.

Le livre *Spatial Agency : Other ways of doing architecture* apporte un très bon éclairage sur le mot « alternatif-ve ».

J'ai volontairement utilisé ce mot (et de manière plutôt ouverte) dans la première question que j'ai posée aux architectes engagé-es pour voir comment ils-elles le percevaient et s'ils-elles étaient en accord avec celui-ci. Personne ne l'a remis en question, peut-être parce qu'il n'existe pas tellement d'alternative au mot « alternatif-ve » ?

Spatial Agency nous dit que lorsqu'on utilise le mot « alternatif », on pose forcément la question « alternatif à quoi ? ». Ils suggèrent donc de définir la norme par rapport à laquelle l'alternative est fixée. Mais pour les auteurs-e Nishat Awan, Tatjana Schneider et Jeremy Till, l'utilisation de ce mot pose une série de questions ;

D'abord, l'interprétation de la norme sera différente selon la personne qui la définit. Ainsi la définition même de l'alternative est difficile à cerner.

Ensuite, ils-elle perçoivent l'alternative comme étant nécessairement réactive à la norme et souvent, l'alternative devient liée exactement par le cadre de référence auquel elle voulait échapper. Autrement dit, l'alternative est toujours prise dans l'ombre de la chose contre laquelle elle se positionne. Par ailleurs, j'ajoute ici ce que me disait Patrick Bouchain quant à la nécessité de ne pas *s'opposer à* mais d'être *lié à*.

Et finalement, l'alternative suggère que dans la volonté de critiquer la norme, il faille abandonner toutes les structures et pratiques de la norme.

C'est en cela que le mot « alternative » ne leur convient pas car il peut être lu comme marginal alors qu'il devrait plutôt présenter un nouveau paradigme quant à la façon de pratiquer.

Pour eux-elle, bien que ce mot pose ces questions, il ne s'agit quand même pas de rejeter la valeur des approches alternatives ni le pouvoir de ce mot en tant que tel. Ils-elle proposent ainsi que l'architecture et le projet d'architecture puissent s'engager de manières différentes et dans des contextes différents, ayant le sentiment général que la pratique architecturale traditionnelle n'est pas assez engagée dans les contextes politiques et sociaux.

Les auteurs.e observent une claire tendance normalisatrice de la production architecturale dominante, que l'on peut voir tout autour de nous avec des villes remplies d'immeubles de bureaux et d'appartements, des villes baignées de similitude, d'indifférence et de non-engagement. (2011)

Encore un élément fondamental qu'ils-elle apportent est le fait que la critique devrait toujours être utilisée comme un moyen d'action positive et non pas comme une fin en soi.

Pratiquer *autrement* est donc une invitation à penser différemment. L'occasion de retrouver des réalités communes, de rassembler ses connaissances, de se demander comment pratiquer. (Roberts, *Log n°48*, 2020, p. 13)

Pour les auteurs.e de *Spatial Agency*, le moment est venu de dépasser les limites que la profession s'est elle-même fixées et de participer à ce vaste champ spatial dans l'espoir que les actions créatives des individus entraînent un changement, pour un mieux. (2011)

D'ailleurs, pour Jia Yi Gu, la manière dont nous travaillons dans l'architecture est définitivement la question de cette génération. (Yi Gu, *Log n°48*, 2020, p. 73)

Des outils pour s'engager

Cette partie est consacrée à la proposition d'outils concrets pour engager l'architecture dans le processus de fabrication d'un projet. Ce sont eux qui pourront contribuer à hacker les processus traditionnels de fabrication d'espaces et d'architectures.

La plupart de ces outils ont été expérimentés et employés par des architectes engagés-es dans leurs projets évoqués dans leurs livres. Certains font suite à des valeurs, actions et pensées qu'on a pu lire dans la partie Commentaires. Enfin, quelques uns d'entre eux sont le fruit de mes réflexions et idées.

Il s'agit donc d'une forme de recueil, de *boîte à outils*.

Il est important d'avoir en tête que ce n'est pas la finalité d'un projet qui doit compter le plus, mais plutôt comment on y arrive ; soit, son processus. Comme tout projet est situé et donc unique, il n'y a bien sûr pas de recette ou de modèle type lors d'un processus engagé. Il s'agit de faire bon usage des outils qui paraissent adéquats dans telle ou telle situation, face à tel programme, public, site, etc.

Lesdits outils sont répartis en quatre grands *tiroirs* qui permettent d'y voir plus clair dans leur possible utilisation. Les trois premiers sont dédiés au travail et au rôle de l'architecte tandis que le dernier s'ouvre par le plus grand public.

Ainsi, le premier tiroir contient les valeurs fondamentales pour que le processus de fabrication d'architecture soit *autre*, puis le second est constitué par ce qui peut être mis en place autour des projets, le troisième s'ouvre sur les grands outils que l'architecte peut utiliser et le dernier tiroir comprend des possibilités d'actions pour les futurs-es habitants-es, utilisateurs·trices, citoyens·nes.

Les définitions des outils ne sont pas hermétiques, figées ni complètes ou exhaustives. Certaines s'entrecroisent. Les outils sont voués à évoluer, à être complétés, remixés. Ils ont été pensés pour ce travail mais l'idée de garder cette boîte à outils près de moi pour l'avenir et qu'elle puisse être consultée et peut-être même modifiée et agrémentée par d'autres me plaît tout particulièrement.

Finalement, ces outils ont été réfléchis et écrits alors que je n'ai que très peu expérimenté l'architecture hors de l'école. Il y a donc un certain nombre d'éléments que je ne peux qu'imaginer, puisque je ne les ai moi-même pas vécus ni eux ni leurs contre-exemples.

Du côté du processus ; les valeurs

La justice - 106

Le collectif - 107

Le plaisir - 109

Le fond - 110

La complexité - 111

L'écologie - 112

L'histoire - 114

La justice

J'avais découvert le travail des français de *Encore Heureux* dans le pavillon français à la Biennale de Venise en 2018. Ils y présentaient, dans leur exposition « Lieux infinis », dix lieux qui expérimentent des processus collectifs. J'avais trouvé ce pavillon génial et c'est pourquoi j'ai contacté Nicola Delon, l'un des fondateurs de *Encore Heureux*. C'est lui qui m'avait dit que s'il pouvait changer quelque chose à la société, il voudrait mettre la justice au centre des actions, que ce soit la justice sociale ou environnementale.

Tous ces outils pour engager le processus de fabrication de l'architecture ont pour ambition et enjeu communs de trouver justice, et d'être justes (qui, ici, n'est pas le contraire de faux mais bien le dérivé de justice).

Le respect entre aussi sûrement en jeu, tout comme la tolérance, la solidarité ou la responsabilité commune.

Le collectif

Ce terme prône le fait que tout seul, on ne fait pas grand chose.

Pour *Spatial Agency*, la production spatiale doit appartenir à un groupe beaucoup plus large d'acteurs·trices : des artistes aux utilisateurs·trices, des politiciens·nes aux constructeurs·trices, avec une gamme variée de compétences et d'intentions.

(2011)

Et ajoutent que « L'espace est produit par une multiplicité de forces : la banque qui accorde les hypothèques et les prêts, les différents métiers et constructeurs, les innombrables disciplines impliquées, les habitants, les autorités, etc. Le produit final, cependant, est presque toujours crédité entièrement à l'architecte - ce qui est renforcé par les monographies publiées et auto-publiées les unes après les autres par les cabinets d'architectes qui tentent d'assurer leur place dans l'histoire de l'architecture. L'impact des autres est très rarement reconnu au-delà de la simple mention du nom d'une entreprise, et l'intérêt pour un bâtiment s'estompe juste avant son occupation. » (*Spatial Agency*, 2011)

Ainsi, reconnaître le travail et l'implication de chacun·e est plus que nécessaire.

Le collectif peut aussi prendre vie dans la forme d'organisation interne de la structure, qui est expliqué plus loin.

Le collectif peut aussi s'exprimer au travers d'espaces dédiés à des groupes de personnes, pour se réunir et faire des activités ensemble.

Un excellent exemple de cela est le fonctionnement interne du Kalkbreite, une coopérative zurichoise, qui a réfléchi, choisi et décidé les espaces communs dont les coopérateurs·trices avaient besoin. J'en ai visité quelques uns, comme leur restaurant-cantine, qui fonctionne grâce à des cuisiniers·ères payés·es par la coopérative, et où les habitants·es peuvent réserver une table quand ils·elles le souhaitent. J'ai aussi vu leur salle de réunion, qui accueille aussi une cafétéria autogérée. Y figure le planning des événements et activités de la semaine. Cet espace sert autant pour boire un café, lire le journal, discuter, faire des réunions ou des projections, par exemple. Je suis aussi passée devant une de leurs cuisine-salon communautaire, un grand espace ouvert à tous·tes les habitants·es pour cuisiner seul ou en groupe, quand ils·elles le souhaitent. Le grand avantage d'une cuisine commune est de mutualiser les ustensiles, la vaisselle et tous les appareils électroménagers.

Nicolas Strambini me disait à juste titre que tout espace commun dans une coopérative coûte de l'argent. Il s'agit alors de trouver le bon équilibre entre les besoins, les envies et la possibilité de réalisation et de maintenance.

Si on pense à un immeuble locatif par exemple, des espaces collectifs sont tout à fait imaginables et même bénéfiques pour les locataires. Cela peut se traduire par des jardins partagés, des places des jeux pour les enfants, des installations pour les personnes âgées, des espaces de rangements pour les vélos. On peut même penser à la propriété collective de voitures ou de systèmes de production d'électricité ou de chauffage, comme le suggère *Spatial Agency*.

Le plaisir

Dans la société de la fin du 19^{ème} siècle, William Morris constate déjà que la plupart des hommes doivent mener une vie malheureuse, étant donné que leur travail, qui représente la partie la plus importante de leur vie, est dépourvu de plaisir, à cause de l'industrialisation montante et du modèle capitaliste.

Alors qu' « un emploi agréable de nos énergies est la source de tout art et de tout bonheur : autrement dit, c'est la finalité de la vie ». (Essai paru dans *New Review*, janvier 1891, figurant dans *L'art et l'artisanat*, 2011, p.107)

Pour Morris, plusieurs facteurs contribuent à rendre le travail agréable, comme la diversité (le fait d'aller contre une reproduction perpétuelle sur un même modèle), l'espoir (de produire une œuvre digne voire exceptionnelle, qui n'aurait pas existé sans notre travail) et l'amour propre (la conscience d'être utile). (Conférence donnée à l'université d'Oxford, 1883, figurant dans *L'art et l'artisanat*, 2011, p.66)

Il pense que le travail peut être un plaisir à condition que l'entraide soit le principal moteur du travail. Il prône en effet une croyance en la force d'un ensemble corporatif, travaillant dans l'harmonie et dans l'attitude du « un pour tous et tous pour un ». (Conférence à Édimbourg, 1889, figurant dans *L'art et l'artisanat*, 2011, p.47)

Dans l'histoire, il ne voyait que la période du Moyen-Âge qui ait véritablement fait vivre le travail coopératif et harmonieux, époque de l'association parfaite des artisans dans les guildes de l'art. Selon lui, les œuvres issues de cette manière de travailler procuraient autant de plaisir à ceux qui les ont fabriquées qu'à ceux qui les ont utilisées. (2011, p. 45)

Finalement, Morris disait en 1883 à Oxford que « Tant que l'homme travaille, il est censé être utile, quel que soit l'objet de son labeur ». (Morris, p.86)

Si l'entier du processus de projet et de production, ainsi que le fait d'habiter ou d'utiliser un espace pouvait avoir lieu dans le plaisir, ce serait merveilleux.

Le fond

Pour Bouchain dans son livre *Construire Autrement* : « Puisqu'on ne cesse de parler de développement économique et d'intégration sociale ou culturelle, la première des choses est de regarder qui, dans la proximité de ce qui va être construit, est capable de réaliser cet ouvrage : un habitant, un artisan, une entreprise qui pourrait être acteur, avec d'autres, de la transformation de son environnement. Ensuite, il faut repérer qui, aux alentours, se servira de cet ouvrage, s'en occupera, le revendiquera comme un équipement lui appartenant et où il invitera d'autres habitants plus éloignés ou différents de lui. Si l'architecture était envisagée comme cela, on se poserait peut-être moins de questions de forme et plus de questions de fond, et il y aurait davantage d'enchantement dans la chose produite, qu'il s'agisse de logement social, d'espace de travail ou d'espace public, car c'est le fond qui, une fois posé, fait la forme, qui est elle-même l'expression du groupe qui a été constitué pour réaliser l'ouvrage ». (Bouchain, 2006, p. 19)

Je pense que pratiquer *autrement* engendre forcément des changements de la forme mais c'est en premier lieu le fond qui doit être repensé.

C'est sûrement pour cela que ce travail ne comporte pas d'image, puisque ce n'est, à mes yeux, pas les belles images qui sont le fruit d'une meilleure architecture, mais que celle-ci est plutôt le fruit d'un meilleur processus.

La complexité

Simone et Lucien Kroll, par exemple, ont toujours cherché à produire de la complexité, pour interdire la monotonie et la répétition. « Cette passion de la complexité provient d'une façon de voir les *habitants* non comme une marchandise ou un prétexte à produire de l'art ou du commerce, mais comme un réseau infiniment précieux de relations, d'actions, de comportements, d'empathies qui forment lentement un tissu urbain. C'est ce réseau qui devient *matériau d'architecture* ». (Kroll, 2013, p. 214)

Pour eux, « La diversité entraîne la créativité, la répétition l'anesthésie » (Kroll, p. 107) et à propos des HLM : « Ce n'est pas l'énormité qui est révoltante, c'est cette façon de ranger des familles *en ordre*, méthodiquement, objectivement, en gommant maniaquement toute trace de regroupement urbain, toute connivence. Essayons une réhabilitation civile ». (Kroll, p. 253).

Ce qui est intéressant c'est que leur atelier a souvent cherché cette complexité par l'utilisation d'éléments standards de construction, mais en jouant avec, en profitant de leur modularité, de leur flexibilité : « Nous utilisons les systèmes constructifs en les poussant dans leurs limites extrêmes et non en respectant leurs zones de facilité, pour assurer toutes les diversités possibles de plans à condition qu'ils soient simples à construire ». (Kroll, p. 178)

« La construction par composants permet une architecture diversifiée dans des programmes de série, et l'architecte peut en multiplier les modèles ou bien l'habitant peut les varier. Il s'agit de construire un habitat au moyen de l'industrie alors que des architectes utilisent l'habitat pour exhiber de l'industriel ». (Kroll, p. 181)

C'est un peu ce que proposait Nicolas Strambini, soit de bien connaître les standards pour pouvoir jouer avec, plutôt que de les remettre en question. L'atelier Kroll a aussi pu expérimenter la création de complexité en rénovant des immeubles en barres et en faisant du cas par cas (comme Bouchain), au fil du temps, des possibilités financières et de l'octroi des permis de construire.

Ainsi, en écoutant les besoins de chacun·e et en faisant des transformations, rénovations, ajouts nécessaires aux différents endroits d'un bâtiment, cela produira forcément de la complexité dans les plans, façades et images, car on est loin du standard appliqué à un ensemble de logements et immeubles. Par ailleurs la complexité ne signifie pas qu'on produit des objets extraordinaires ou réellement « nouveaux ». La complexité peut tout à fait être produite avec des éléments banals.

L'écologie

Spatial Agency observe que « trop souvent, dans l'architecture traditionnelle, les questions environnementales sont directement liées au bâtiment, en termes de contrôle et d'atténuation. Les bâtiments sont traités comme des dispositifs techniques, et la conception pour la durabilité est axée sur l'optimisation des systèmes pour réduire la consommation d'énergie et sur le choix des matériaux pour réduire l'énergie intrinsèque, dans un mouvement vers des solutions à faible teneur en carbone. Il s'agit clairement de questions importantes, mais cette limitation de la compréhension de l'environnement au seul domaine technique tend à le traiter comme un système isolé qui peut être traité selon ses propres termes, généralement ceux de l'efficacité et du contrôle. Cela donne l'impression que les questions environnementales peuvent être traitées par des solutions techniques, mais il s'agit en fait d'un faux sentiment de sécurité, car il est clair que l'environnement est lié à des réseaux beaucoup plus vastes » (*Spatial Agency*, 2011). Et poursuivent : « L'environnement doit être compris en relation avec les domaines social, mondial et virtuel [...] et dans la façon dont les conditions sociales sont liées aux conditions écologiques ». (*Spatial Agency*, 2011)

Selon eux, prendre en compte l'écologie c'est être conscient de cette interdépendance des systèmes. (2011)

Aussi, Kroll nous dit que depuis 1866 et Ernst Haeckel, l'écologie est la science des relations. (2013, p. 44)

Le livre *Permaculture : Principes et pistes d'actions pour un mode de vie soutenable*, de David Holmgren, sorti en 2002, apporte une vision clairvoyante et une attention sensible aux systèmes qui nous entourent, mis à mal par la société postindustrielle dans laquelle on vit. Plusieurs éléments sont apportés par Holmgren concernant des améliorations possibles et souhaitées de la conception des bâtiments.

Il suggère, lors d'une construction ou rénovation, de suivre certains critères comme avoir une taille raisonnable, être destiné à durer longtemps et/ou être construit avec des matériaux facilement renouvelables, être simple à entretenir, être polyvalent et facilement adaptable à d'autres usages. (2017, p. 155) Pour lui, une des clefs pour une approche plus durable est d'accorder une grande importance à la maintenance (2017, p. 313) ainsi qu'à la résistance et la flexibilité des bâtiments (2017, p. 566).

Il propose 5 R à avoir en tête :

refuser : décider de ne pas consommer quand ce n'est pas nécessaire ;

réduire : limiter au maximum les matières et l'énergie nécessaires à la consommation, et consommer le moins fréquemment ;

réutiliser : réemployer, pour le même usage ou un usage plus pertinent ;

réparer : utiliser des compétences et une quantité très limitée de ressources supplémentaires pour restaurer une fonction ;

recycler : décomposer un bien en éléments ou matières plus basiques, afin de le retraiter intégralement, de le réaffecter au même usage ou à un usage différent.

(2017, p. 293)

Ces 5R, la conscience de l'interdépendance des systèmes naturels et de l'impact de l'homme sur ceux-ci, l'utilisation au maximum des énergies renouvelables disponibles autour de nous et l'emploi de matériaux ayant une empreinte carbone la plus faible possible, seraient de bons moyens d'intégrer l'écologie aux processus de construction.

L'histoire

Pour Bouchain : « Pendant le temps de la construction, la personne qui conçoit le bâtiment le transmet à la personne qui construit, et elle-même à celle qui va s'en servir. Puis la personne qui s'en sert va le transformer, avant qu'une autre lui succède, le transforme à son tour, et l'emmène dans l'histoire. C'est cela le patrimoine ». (Bouchain, 2006, p.56)

Il propose ensuite de réparer plutôt que détruire, transformer sans cesse, agir concrètement sur son milieu.

Ce qu'il dit est fondamental. En plus de mettre en valeur l'existant, il faut conserver ce qui peut l'être.

C'est un plaisir, à mon avis, de pouvoir voir des éléments plus anciens dans un bâtiment, ou dans un espace public. Il y a pour moi un certain charme dans les éléments du passé, en plus des histoires que ces traces peuvent raconter.

C'est aussi valoriser le temps qui a eu ses effets sur la matière et conserver des éléments qui ont sûrement été produits par des techniques devenues rares.

Finalement, avoir la conscience du passé et y porter une attention toute particulière inclut aussi une valorisation des savoir-faire et métiers d'autrefois.

Du côté du rôle de l'architecte

L'organisation interne - 116

Le nom - 118

La connaissance des règles - 119

La dé-hiérarchisation - 120

Le temps - 122

La confiance - 131

La conscience - 132

L'observation - 133

Le contexte - 134

La communication - 135

L'échelle - 138

L'organisation interne

Repenser et expérimenter d'autres formes d'organisation de la structure du bureau est un outil qui est aussi souvent revenu au travers des discussions que j'ai eues. Le collectif a l'air d'être la forme la plus porteuse en ce moment. Emma Jones me disait par ailleurs que le collectif peut fonctionner à condition qu'il ne soit pas la ressource financière principale de ses membres.

Dans une volonté de tendre vers un acte collectif de construire, on peut se dire que ne plus avoir/être un-e patron-ne peut y contribuer. Mais je pense que cette forme d'organisation modifie surtout la manière dont la structure est créée ou rejointe. C'est en effet très différent d'être membre/associé-e/coopérateur-trice ou bien employé-e/patron-ne. Cela demande certainement de repenser tout le fonctionnement interne de la structure. À nouveau, il faut sûrement essayer, expérimenter, se renseigner auprès d'autres qui l'ont déjà fait, ajuster.

Assemble est un très bon exemple de structure entièrement collective, constituée de seize membres qui ont tous-tes une voix égale. Ce qui est intéressant c'est que leur modèle « d'entreprise » évolue avec le temps ; au début, beaucoup d'entre eux-elles travaillaient à temps partiel et avaient d'autres emplois. Puis, après quelques années, certains-es se sont mis à travailler à temps plein pour *Assemble*. Le mode de rémunération interne a été modifié plusieurs fois, ajusté.

Assemble loue aussi des espaces dans son studio pour des artistes par exemple, leur apportant un petit revenu, en plus des honoraires perçus pour la conception de projets. (*Log n°48*, 2020, p. 93)

Ce modèle leur permet d'introduire un mode de pratique qui modifie les relations entre les architectes et les clients-es ou les habitants-es. Le fait de ne pas avoir qu'un seul patron leur a permis d'exercer beaucoup de pression et a donné des résultats très intéressants, selon Lisogorskaya. (2020, p. 96)

Je pense aussi à *Raumlabor* dont le livre *Spatial Agency* nous dit qu'ils sont un groupe de personnes ayant des intérêts communs et qui forment des groupes de travail autour de projets spécifiques plutôt que d'être un bureau d'architectes ou une entreprise.

Un autre avantage certain est la possibilité de travailler de manière plus transdisciplinaire en étant un collectif. En effet, il n'est pas rare de voir des bureaux d'architectes avoir en leur sein des géographes ou urbanistes par exemple (le bureau pourrait se présenter comme « architectes-urbanistes ») mais le collectif a l'avantage d'être plus ouvert, pour accueillir par exemple des graphistes, scénographes, artistes, musiciens-nes, sociologues, etc.

Il est clair que se constituer en collectif ou coopérative ne produira pas forcément une meilleure architecture. Mais c'est en tout cas un bon point de départ à mon sens. Je peux tout à fait imaginer qu'un modèle coopératif implique une adhésion ouverte, une équité, une redistribution des surplus entre les membres ou pour le développement de la structure, et que ces valeurs s'expriment aussi dans la production d'espaces.

Nicolas Strambini me parlait d'une entreprise qui rémunère ses employés-es selon leurs besoins (nombre d'enfants à charge, coût du loyer, coûts des transports pour se rendre sur le lieu de travail, etc.) Ce fonctionnement m'a plu. Cela est déjà possible dans une structure traditionnelle, mais le fait de parler d'argent semble un trop gros problème pour la société en général.

Il me disait aussi qu'il était important d'avoir la conscience de la part de verticalité à garder dans le groupe, notamment lorsqu'il s'agit de prises de décisions. J'imagine aussi qu'un collectif de 5-10 personnes est plus simple à gérer que celui qui est constitué de 30 membres. Mais tout est une question d'organisation.

Peggy Deamer, dans le magazine *Log n°48*, apporte une idée qui me plaît. Selon elle « au lieu de se battre pour des miettes, les petits bureaux d'architecture devraient être capables de réaliser des projets complexes dans les délais et les budgets impartis, non pas en surchargeant et en sous-payant leur personnel, mais en organisant et en partageant leur expertise de manière stratégique ». (Deamer, *Log n°48*, 2020, p. 102)

L'auteure propose que les petites structures se constituent en réseau et partagent par exemple leurs services administratifs. Je pense aussi au fait partager ses espaces de travail, imprimantes, machines à café, outils, matériaux pour maquettes, licences de logiciels, abonnements aux normes, etc. (cela se fait d'ailleurs de plus en plus, il me semble).

Au lieu de se faire concurrence (notamment sur les honoraires, qui tirent tout le système vers le bas), cela permettrait à ces petites structures d'être plus fortes. J'imagine aussi que cela réduirait considérablement les frais. Cela permettrait aussi de pouvoir allier ses connaissances lors de concours ou de projets. Cette proposition est totalement réaliste, d'autant plus quand on sait qu'une grande majorité de bureaux sont de petite taille.

Deamer y voit une possibilité de modeler le cadre post-capitaliste pour produire une société juste. (2020, p. 102)

Le nom

C'est un article de Michael Kubo dans le *Log* n°48 qui m'a fait penser à l'évolution qui existait dans la nomenclature des bureaux d'architecture. En effet, Kubo nous dit qu'une nouvelle génération de bureaux décide de ne plus adopter l'acronyme dérivé des initiales des associés (il prend l'exemple de *Skidmore, Owings & Merrill* - *SOM*, ensuite résumés en emblèmes du travail d'équipe anonyme comme avec l'*Office for Metropolitan Architecture* - *OMA*).

De manière générale, la génération actuelle tend plutôt vers des titres plus courts et plus énigmatiques qui, toujours selon Kubo, évoquent une sensibilité ou un état d'esprit plutôt qu'une revendication d'expertise. Aussi, elle se présente sous forme de groupes ou collectifs plutôt que de bureaux au sens classique du terme. D'autres noms de groupes récents indiquent le processus de collaboration lui-même. Il prend pour exemple *Assemble*, *T+E+A+M* ou *Design with company*. (*Log* n°48, 2020, p. 81)

Je pense aussi aux collectifs français *Les Saprophytes*, *l'Atelier d'architecture autogérée*, *le Collectif Etc.*, *eXYZt*.

La connaissance des règles

Je l'ai bien compris lors des discussions que j'ai eues, il faut très bien connaître les règles pour se permettre par la suite de jouer avec, de les contourner ou de s'en servir pour le projet. C'est entre autres pour cela que j'ai passé du temps à comprendre et décrire le fonctionnement du système actuel. Cet apprentissage est long et il doit être répété souvent puisque les règles évoluent et se complexifient. Pour Édith Hallauer dans le livre *Design Écosocial*, Bouchain parle généralement de détourner les normes mais « en réalité, à décrypter ses manières de faire, il s'agit plutôt de les expérimenter, de les explorer, d'en tester les limites et les failles en les mettant à l'épreuve du réel ». (Hallauer, 2018, p.107)

Pour Bouchain, il faudrait que la démocratie dispose de plus d'occasions pour débattre de la règle. Par exemple, il trouve que le permis de construire est perçu par tous comme un acte de censure. « Plutôt que de faire analyser le dossier de manière indépendante par chaque service, il suffirait de créer une assemblée où tous les services donnant leur avis sur le permis de construire devraient débattre de l'objet à construire, de son utilité et de son harmonie dans le cadre du projet urbain, avant de le confronter au règlement.

Cette réunion pourrait se tenir sur le lieu même de la construction, avec le demandeur, car l'attribution du permis devrait faire l'objet d'une délibération publique ». (Bouchain, 2006, p.33)

La connaissance des règles permet aussi de faire le meilleur usage possible des appels d'offres de leur description, aux critères d'adjudications en passant par le fait d'informer des entreprises de confiance de l'existence de tel ou tel appel d'offres.

Le livre *Spatial Agency* parle de la pratique de *Lacaton & Vassal*, qui remettent souvent en question les normes et les standards, tant sur le plan spatial, économique et écologique. Ils-elles parviennent à négocier des dérogations aux lois afin de créer des conditions de vie meilleures et plus généreuses. (2011)

On peut aussi se poser la question du processus d'obtention du titre d'architecte, qui pourrait être élargi au-delà des limites de l'autorisation professionnelle actuelle. Je pense en tout cas que l'architecture est un métier tellement complexe qu'on ne cesse d'être en apprentissage de celui-ci au fil de notre pratique et de notre vie. Quand je dis complexe, je pense surtout aux multiples aspects que ce métier comporte et à la capacité attendue de l'architecte d'avoir des connaissances dans tous les domaines de la construction. Ainsi, il faut pouvoir s'apprendre des choses entre humains et continuer d'avoir la soif de l'apprentissage durant toute sa vie, afin d'être en perpétuelle redécouverte de sa pratique.

La dé-hiérarchisation

De manière générale, un des engagements forts selon moi est de repenser au rôle de l'architecte et à sa position hiérarchique envers les autres. Cela peut prendre de multiples formes, comme expliqué précédemment dans une réorganisation interne des structures.

Le livre *Spatial Agency* apporte de nombreux éléments à ce propos. Pour les auteurs·e, les professionnels doivent être impliqués dans le processus, mais « l'espace social reconnaît explicitement la contribution des autres et rejette ainsi la notion d'expertise à laquelle les professions s'accrochent encore ».

Aussi, ils·elle prônent le fait de ne pas agir seuls·es, mais dans le cadre d'une *entreprise mutuelle*, c'est pourquoi ils·elle utilisent le terme *connaissance mutuelle*.

Selon eux·elle, cette connaissance n'est pas déterminée par des normes et des attentes professionnelles mais elle se fonde plutôt sur l'échange, la négociation, l'intuition. Elle signifie aussi d'abandonner les hiérarchies du « j'en sais plus que toi », encore très présentes, afin d'accueillir les contributions de chacun·e, dans un partage ouvert des connaissances et dans un respect du savoir de tous·tes. L'instinct de l'amateur·trice est accepté comme ayant un potentiel égal à celui des méthodes de « l'expert·te ».

Ils·elle préfèrent parler de citoyens experts, travaillant avec d'autres, sur un pied d'égalité, plutôt que d'utiliser le mot « professionnels », au sens protecteur du terme.

Spatial Agency évoque l'introduction du livre *Agir en public* du collectif allemand *Raumlabor*, par Niklas Maal qui y dit : « Au lieu d'être statique, éternelle, inflexible et coûteuse, l'architecture peut être amovible, mobile, une scène pour toutes sortes de scénarios. Ces scénarios sont développés au sein de structures sociales étendues d'experts, qui ne sont pas des universitaires ou d'autres professionnels, mais toute personne ayant une connaissance des contextes locaux particuliers ». (*Spatial Agency*, 2011)

Il ne s'agit donc pas de discréditer les connaissances des professionnels·les, mais de les utiliser de multiples façons.

Je pense aussi que l'architecture doit pouvoir et savoir s'adresser à tout le monde et non pas seulement aux architectes ou aux experts·es. Il y a là un grand travail à faire, à mon avis, pour sortir du langage très codifié et adressé aux personnes déjà initiées, ainsi que pour sortir d'un discours architectural qui se nourrit de lui-même.

Dans ce nouveau paradigme, le rôle de l'architecte est clairement changé. Il est en effet bien différent de ce qui est décrit dans la norme SIA 102 liée aux prestations. Certes l'architecte continue de fournir son expertise, de projeter, de dessiner, de gérer un projet, mais ce rôle est étendu. Il s'agit de faciliter, de défendre, de partager son savoir à l'extérieur de l'architecture, de permettre à d'autres de participer aux processus de conception et même de production.

L'architecte doit s'entourer pour travailler avec des constellations de personnes et de connaissances multiples et variées.

Patrick Bouchain, par exemple, commence un projet en réunissant divers groupes de personnes intéressées, des hommes et femmes politiques aux artistes, des constructeurs·trices aux groupes communautaires.

Pour *Spatial Agency* : « Grâce à cette mixité sociale, ses projets sont toujours situés dans un contexte spécifique, sont toujours développés par et à travers des personnes différentes et renforcent le caractère social et la responsabilité de l'architecture ». (*Spatial Agency*, 2011)

Avec ce nouveau rôle élargi, il est assez clair que l'architecte (et d'autres professionnels·les) doivent avoir recours à d'*autres* outils avec lesquels ils n'ont peut-être pas l'habitude de travailler, au-delà du dessin et de la modélisation par exemple.

Spatial Agency évoque les interviews, l'atelier de vision, la cartographie mentale, la résidence, la consultation, les tests de scénarios, la collaboration, la co-conception, le développement commercial, l'analyse des statistiques, le guide de conception, l'enquête technique, la rédaction de politiques ou le prototypage.

Les auteurs·e nous disent également que cet élargissement des outils peut être vu comme une dispersion de la profession mais ne la voient pas comme négative puisque cela permet à l'architecture de s'ouvrir aux autres et de les inclure dans ses processus.

J'aimerais évoquer William Morris et le mouvement arts & crafts dont il était une des figures de proue, qui prônaient un travail collaboratif et artisanal mais sont malheureusement tombés dans une forme de design total initié par l'architecte. Ce qui est proposé avec cet outil est justement d'aller à l'encontre du design total défini par une seule personne ou une poignée de personnes de statut haut, pour préférer un design que je qualifierais de social, collaboratif, contributif, transdisciplinaire, relationnel, ouvert, évolutif, expérimental, contextuel, visionnaire. En un mot ; engagé.

Le temps

Je vois la notion du temps de deux manières principales.

La première consiste à le prendre, le temps. Que ce soit sur un site en l'observant, le dessinant, le photographiant, le regardant dans l'histoire à travers des photos par exemple, en le faisant vivre au travers des histoires de celles et ceux qui le connaissent. Que ce soit lors du processus en organisant des ateliers, des débats, des discussions, des projections, des expositions, des fabrications de maquettes ou de prototypes avec les (futurs-es) habitants-es. Ou que ce soit en décrivant le projet pour un appel d'offre, ou en allant à la rencontre d'entreprises, de clients-tes, de communes, et en échangeant.

Ou encore comme Patrick Bouchain qui prend le temps, sur ses chantiers, de connaître le nom des personnes qui travaillent pour lui, de discuter avec ces personnes, d'instaurer de la confiance, de faire du café ou des repas pour tout le monde.

Pour lui, il faut aussi laisser faire chacun-e à son propre rythme (et à sa manière). Par exemple, si quelqu'un semble faire mal son travail, plutôt que de l'arrêter et de lui faire recommencer, il vaut mieux le laisser continuer à son rythme, avec ses moyens, pour qu'il reste dans le mouvement. (2006, p. 95)

Dragos Tara me disait qu'il avait constaté que les habitants-es d'un quartier qui expérimentait des démarches participatives venaient de moins en moins souvent et de moins en moins nombreux-ses aux séances qui étaient organisées. C'est une réalité aujourd'hui, à part des rares exceptions ; on n'a pas et on ne prend généralement pas le temps de s'investir pour la collectivité.

La deuxième consiste à laisser faire le temps, dans le sens que la production d'un espace n'est pas fixée au seul moment de l'achèvement. Elle se poursuit dans le temps, par l'utilisation et les transformations qu'en font les utilisateurs-trices, ainsi que par l'évolution des matériaux qui ont servi à sa création.

Un bon exemple est la pratique de *Lacaton & Vassal* qui continuent de s'impliquer après qu'un bâtiment ait été remis au client et qu'il soit habité, en retournant visiter leurs constructions pour voir et comprendre comment elles sont utilisées et en tirer des enseignements. *Spatial Agency* nous dit qu'il est clair que les bâtiments sont habités par des structures qui ne deviennent complètes que par leur utilisation.

Prendre le temps

de comprendre

d'observer

d'écouter

de discuter

d'expliquer

d'essayer

de faire.

La confiance

Tout ce qui a été dit jusque-là ne peut prendre vie et avoir lieu que si la confiance est instaurée. Il s'agit d'abord d'avoir confiance en ses capacités, en ses connaissances, en ses actions, en ses valeurs pour ensuite avoir et transmettre de la confiance envers les autres, tant les autres membres d'un collectif, que d'une entreprise, d'un·e maître de l'ouvrage, d'une commune, d'un·e client·e, d'un·e intervenant·e, d'un·e professionnel·le, d'un·e citoyen·ne d'un·e habitant·e, etc. À nouveau, prendre du temps pour s'assurer que tout le monde est en confiance, ou pour régler des conflits, pour clarifier des choses entre les personnes d'un groupe, est fondamental. La bienveillance est aussi une valeur qui entre en compte. Je pense également que la confiance vient et se consolide avec l'expérience. Aussi, la confiance n'exclut bien sûr pas la remise en question de ses pensées, qui est également fondamentale.

L'atelier Kroll a par exemple eu confiance en l'imagination, le savoir-faire et la capacité de leurs artisans en leur demandant simplement de trouver un moyen d'occuper un espace extérieur, par exemple. Peut-être que l'architecte n'aurait pas pensé à la solution proposée des artisans. Et cela permet aussi de percevoir l'artisan non pas juste comme celui qui réalise mais aussi comme celui qui conçoit.

Bouchain dit dans son livre *Construire Autrement*, à propos de l'architecture : « On considère qu'il est plus facile de la réaliser en traduisant simplement le projet architectural par un dessin, des écrits et une maquette. Le projet est ensuite exécuté par des gens qui n'ont aucun moyen d'interpréter. Tout mon travail est d'introduire l'interprétation, le non-voulu et l'inattendu dans la réalisation d'un projet, et cela au moment du chantier, car l'architecture n'existe que quand elle est matérialisée par sa construction. Avant, elle est image. Il faut permettre à ceux qui construisent de laisser la trace de leur sentiment et c'est cette charge émotionnelle qui va redonner de l'enchantement à l'architecture qui sera alors chargée de la substance de ceux qui l'ont réalisée ». (Bouchain, 2006, p. 65)

Nicolas Strambini me parlait aussi de confiance en décrivant le moins possible lors des appels d'offres, afin de laisser le·a professionnel·le proposer la solution qu'il·elle estime être la meilleure.

Finalement, la confiance va à l'encontre de la hantise du risque, bien trop présente dans le système actuel, comme on l'a vu plus tôt.

La conscience

L'architecte doit avoir la conscience de ses actes. Son geste a des conséquences énormes sur l'environnement naturel, bâti, sur un paysage, sur des modes de vie, sur des personnes. Il a une énorme responsabilité.

Le livre *Spatial Agency* nous dit à ce propos que chaque ligne d'un dessin architectural doit être perçue comme l'anticipation d'une relation sociale future, et pas seulement comme un signe avant-coureur de l'esthétique ou comme une instruction à un entrepreneur.

J'ai le sentiment aujourd'hui que souvent, les architectes cherchent à faire de la belle architecture, pour que leur ouvrage soit publié dans des revues et que les images très esthétiques soient relayées en masse sur les réseaux, comme s'il s'agissait d'une fin en soi.

Spatial Agency apporte aussi un point de vue intéressant sur l'idée que se retirer d'une situation, d'un projet, peut parfois être aussi appropriée que le fait d'intervenir. Même si le « mode opératoire » habituel pour un architecte est plutôt d'ajouter quelque chose de physique au monde.

En tant qu'architecte, il faut donc avoir la conscience de ses actes.

L'observation

Cela consiste en premier lieu à faire l'observation fine de ce qui est déjà là, d'un lieu, d'un contexte, d'un quartier, d'un bâtiment, de structures sociales existantes, avant de projeter ou entreprendre dans quoi que ce soit de plus. On peut faire appel à des personnes qui s'y connaissent dans tel ou tel domaine, pour nous aider, comme des sociologues, urbanistes, économistes, historiens·nes, archivistes, habitants·es, politiques, etc.

C'est également suite à cette observation qu'on peut initier un projet de nous-mêmes et identifier des clients potentiels (puis collecter des fonds, négocier des autorisations, se procurer des matériaux) au lieu d'attendre qu'un projet ou client vienne à nous.

Cela consiste aussi à observer les effets de la production d'espaces sur les vies des gens pour en tirer des apprentissages.

Le contexte

Jane Rendell explique dans son article *Sites, Situations, And Other Kinds Of Situatedness* publié dans le magazine *Log* n°48 que « Dans la conception architecturale, le terme *site* est généralement utilisé pour définir la limite de l'emplacement d'un projet, généralement en termes physiques et environnementaux, parallèlement à des mots tels que *emplacement*, *lieu* et *situation*, qui sont équivalents mais pas exactement identiques, tandis que le *contexte* fait souvent référence aux aspects culturels et historiques d'un site ». (*Log* n°48, 2020, p. 27)

Pour Patrick Bouchain, « il n'existe pas d'œuvre architecturale en dehors d'un contexte, qu'il soit géographique, topographique, politique, économique, social ou culturel, contradictoire ou catastrophique ». (Bouchain, 2006, p. 19)

Pour *Spatial Agency*, il faut créer des bâtiments qui soient techniquement, socialement et économiquement situés dans leur contexte. (2011)

Emma Jones me parlait de l'importance du contexte et des actions locales, qui selon elle ont bien plus de force sur des changements qu'une gestion à large échelle.

Dès aujourd'hui et de plus en plus à l'avenir, je pense que concentrer son énergie dans un contexte local est fondamental. Si tout le monde prenait soin de son environnement proche, tout irait sûrement mieux. C'est d'ailleurs ce que pensait Patrick Geddes.

Agir localement implique l'utilisation de matériaux de construction locaux, ce qui est durable sur le plan environnemental et économique (*Spatial Agency*, 2011). Cela permet aussi de sortir des systèmes commerciaux de grande échelle.

Bouchain me parlait du fait d'encourager les entreprises locales à répondre à des appels d'offres. A ce propos, il est intéressant d'évoquer le fait que la Loi sur les marchés publics va bientôt être modifiée, entre autres pour encourager une mise en concurrence plus locale.

Agir dans un certain contexte implique aussi qu'il n'y a pas de modèle ou de standard applicable à tous les projets. Par exemple, je trouve qu'on ressent bien cela dans les maisons traditionnelles de chaque canton suisse, ou même région, ou ville, où les matériaux locaux étaient favorisés, produisant des architectures spécifiques et situées.

Pour l'architecte, je pense que cela pose la question de sa légitimité à produire un objet dans un contexte qu'il-elle ne connaît pas ou peu à la base. C'est pourquoi une observation et analyse fine de ce contexte est indispensable pour tout projet. En lien avec le site, d'un concours par exemple, je pense qu'il ne devrait pas s'arrêter à des lignes fixes et rigides sur un dessin ou sur une photographie aérienne. Mais qu'il devrait plutôt prendre en compte le contexte du lieu en question afin d'adapter la zone de l'intervention selon les idées du projet.

La communication

Lors des discussions que j'ai eues, je me suis bien rendue compte que chacun·e me parlait d'*autres* façons d'être architecte. Ce qui ressort le plus est peut-être la place que l'architecte peut jouer dans la communication avec sa propre équipe, pour transmettre ses idées au-delà du cercle plutôt fermé de l'architecture, et avec les différents-es acteurs·trices lors du processus et de la réalisation.

Jade Rudler et Nicolas Strambini parlaient du fait de changer de rôle selon les mandats, selon les moments du projet.

Et cela notamment, comme nous le dit *Spatial Agency*, pour permettre aux autres d'être plus autonomes, pour leur permettre de s'engager dans leur environnement spatial d'une manière jusqu'alors inconnue ou non disponible pour eux, ouvrant de nouvelles libertés et de nouveaux potentiels grâce à un espace social reconfiguré. (2011)

Je suis cependant consciente que ce n'est pas si simple et que ma vision est très orientée sur les possibilités de changement pour l'architecte, alors que celui-ci est entouré d'un grand nombre de corps de métiers, d'entreprises, de clients-es, qui peuvent être bien loin d'imaginer et de souhaiter plus de communication, plus de temps d'échanges, plus de collaboration, etc. dans un milieu de la construction actuellement assez éloigné de ces considérations. Il serait clairement utopique de croire que tout le secteur pourra changer après-demain. Il ne changera probablement jamais totalement. En revanche, je suis persuadée qu'un petit nombre de personnes est déjà intéressé par des processus et interactions *autres*, ou est même déjà investi pour faire *autrement*.

En commençant local et petit, on peut collectivement faire des essais de pratiques différentes, qui, je l'espère, porteront leurs fruits et feront naître l'envie de continuer de les expérimenter.

Être

modérateur·trice

facilitateur·trice

traducteur·trice

médiateur·trice

généraliste

créatif·ve

visionnaire

au service des autres.

L'échelle

L'architecture est faite pour les hommes. C'est pourquoi elle doit être à échelle humaine. Voir toutes ces constructions récentes qui planifient des quartiers entiers me fait peur. En plus de grignoter toujours plus de territoire, ces grandes interventions posent selon moi la question de la limite de ce qui peut être planifié par une poignée de personnes. Souvent, il me semble, quand une série de bâtiments (barres ou villas) est terminée d'être construite, les personnes s'y installent, le travail des planificateurs·trices est (la plupart du temps) lui aussi terminé. Mais l'arrivée de plusieurs centaines de personnes dans un quartier existant ou nouveau doit être accompagné, le projet ajusté, des plateformes de rencontres et d'échanges doivent être organisées pour retrouver de l'humain dans cette échelle de projet.

Dans une de ses conférences, Patrick Bouchain parlait d'un de ses projets pour une tour d'habitation (Youtube, L'architecture du futur ne sera pas futuriste, 2017). Il avait appris que la volonté des décideurs·ses était de détruire la tour, ce qui allait déloger de nombreuses personnes. Il s'est donc dit que s'il y avait assez d'argent pour la destruction, il y aurait assez d'argent pour une rénovation. Il a alors proposé de rénover la tour, au cas par cas. Il n'a pas constitué un seul dossier pour la rénovation, mais autant de dossiers qu'il y avait d'appartements. Il est allé vers chaque habitant·e et leur a demandé ce qu'ils-elles souhaitaient rénover, transformer, ajouter, chez eux-elles. Il a bien sûr aussi rénové ce qui devait l'être. C'est ça, agir à l'échelle humaine.

Du côté du projet ; les grands outils

Le design social - 140

Le réemploi - 142

Le chantier vivant - 143

La maquette - 144

Les savoir-faire et l'artisanat - 145

L'expérimentation - 146

Le faire avec - 147

L'ouvert - 148

Le laisser-faire et la contribution - 149

Le design social

J'ai découvert le terme de design social au travers du livre *Design Écosocial : Convivialités, pratiques situées et nouveaux communs*. Plusieurs auteurs-es y décrivent cette manière de pratiquer au fil de l'ouvrage. La plupart des outils présentés ici pour engager l'architecture s'inscrit dans une lignée claire du design social⁴².

Le design social est volontairement assez ouvert dans sa définition.

C'est avant tout une pratique située, capable de transformer une situation voire d'en créer de nouvelles. Elle veut articuler les enjeux sociaux et écologiques à chaque étape du processus et à chaque niveau d'intervention, pour contribuer à lutter contre la dégradation des milieux de vie, en créant entre autres de nouveaux communs. Il s'agit d'un domaine émergent de recherche et de création en adéquation avec la complexité de notre condition contemporaine. (*Design Écosocial*, 2018, p. 8)

Cette manière de faire du design veut notamment créer des environnements et milieux confortables et conviviaux, susceptibles de favoriser le partage et la participation de chacun-e à la vie sociale (Barthélémy, *Design Écosocial*, 2018, p. 201), ainsi que transformer l'industrie par des *autres* modes de production et d'échange, revaloriser le savoir-faire artisanal, réactualiser le don et le troc, recourir au travail collectif, sans pour autant entraîner une exclusivité de l'accès, une régression de qualité et une paupérisation des producteurs (Duhem, *Design Écosocial*, 2018, p. 151).

En bref, il s'agit de faire *socialement* du design. (2018, p. 173)

William Morris, « connu pour sa critique sociale et artistique du capitalisme industriel, a aussi développé une conception originale du design dans une perspective socialiste ». (Celle, *Design Écosocial*, 2018, p. 64)

Il est sûrement l'un des premiers protagonistes du design social. Il dénonçait déjà à la fin du 19^{ème} siècle le productivisme et le consumérisme d'objets inutiles, superflus, dangereux et polluants, ainsi que les inégalités sociales, et revendiquait un accès à l'art pour tous. (2018, p. 65)

⁴² Selon Jean-Hugues Barthélémy qui écrit l'un des articles du livre, « L'expression *design social* doit être interprétée, et non prise à la lettre ». La beauté des objets utiles est l'affaire d'une discipline qui réconcilie les arts du Beau avec l'industrie de l'Utile : c'est la discipline du design. Quant au design social, il porte sur la convivialité des milieux de vie des humains. (Barthélémy, *Design Écosocial*, 2018, p. 201)

Victor Papanek mérite aussi d'être évoqué, en tant que designer et pédagogue engagé, critique envers le design industriel, qui écrit *Écologie humaine et changement social* en 1974. Il est cité par Sylvain Celle dans son article.

Pour Papanek, « Les hommes sont tous des designers. La plupart de nos actes se rattachent au design, qui est la source de toute activité humaine. Mais dans notre société, l'artiste, l'artisanat et dans certains cas, le designer, ne travaillent plus pour le bien du consommateur ». Ces propos rappellent clairement la pensée de Morris.

En effet, pour Papanek, le design est devenu « un luxe dont profite une petite part de la population, qui forme l'élite technologique et culturelle, sans aucun rapport avec les besoins réels de l'humanité ». Alors que « le rôle du designer pourrait être *autre*, en attirant l'attention des fabricants, des agents du gouvernement, etc., sur les besoins réels des gens ». (Celle, *Design Écosocial*, 2018, p. 69)

Un autre élément apporté par Papanek est que, selon lui, la créativité des designers est indispensable aux innovations sociales. Finalement, Victor Papanek dit en 1974 déjà que « Le design, s'il veut assumer ses responsabilités écologiques et sociales, doit être révolutionnaire et radical », en faisant plus avec moins, en faisant durer les choses plus longtemps, en recyclant les matériaux. (2018, p. 71)

Spatial Agency nous dit que « le théoricien italien du design Ezio Manzini soutient que les designers doivent porter leur attention vers le design : les designers doivent se présenter comme ceux qui peuvent faciliter la construction d'une vision commune en générant et en proposant des scénarios et des solutions possibles ». (*Spatial Agency*, 2011)

Selon les auteurs·e, les architectes doivent *faire partie* et non pas *être en dehors* d'un réseau complexe de relations sociales. Car ce n'est qu'à travers une approche qui valorise ces relations comme plateforme d'action que l'architecture peut jouer un rôle positif en fin de compte, au lieu d'être considérée comme faisant partie du problème social et économique. (2011)

J'ajoute aussi le problème environnemental à cette liste.

Le design social regroupe donc un ensemble de valeurs et de revendications qui fait complètement partie du ressort d'une architecture engagée.

Le réemploi

Réemployer les matériaux de construction dans un projet de rénovation ou dans une nouvelle construction est un outil plus que nécessaire et pertinent à mes yeux. En Belgique, *Rotor* est devenu pionnier dans la récupération et le recensement de matériaux réutilisables dans d'autres projets. En juillet 2019, le sujet de la revue *Tracés* portait sur la filière du réemploi. J'y découvrais le travail du *baubüro in situ* basé à Bâle et Zürich qui est justement en train de rénover et surélever la Halle 188 à Winterthour grâce à un maximum d'éléments issus du démantèlement d'autres bâtiments. Bien sûr, ceux-ci demandent d'être sélectionnés, retravaillés, pour répondre aux normes et exigences statiques, thermiques ou acoustiques. Il s'agit d'ailleurs d'un projet pilote en Suisse.

Les bâtiments produits par cet outil ne seront peut-être pas les meilleurs exemples en lien avec ces exigences, mais ils auront un excellent bilan carbone.

En Suisse, il existe peu de plateformes qui recensent des éléments de réemploi⁴³, au contraire de la Belgique ou de la France par exemple, où bon nombre d'entreprises se sont lancées dans ce créneau.

Stéphane Michlig me disait qu'avant d'aller chercher des éléments et matériaux issus de la déconstruction de bâtiments, il vaudrait mieux s'intéresser aux nombreuses ressources inutilisées et donc jetées qui existent sur les chantiers de construction. Il y a là un clair filon à exploiter.

Cela demande sûrement une certaine souplesse quant à un possible non-respect de certaines normes puisque les éléments réemployés ne sont pas neufs et ne correspondent donc pas forcément aux derniers standards et exigences.

L'aspect esthétique qui découle de ce type de pratiques ne doit pas être un but en soi, mais il sera clairement influencé puisqu'il faudra composer avec différents éléments qui n'ont pas le même âge, le même aspect ou ne proviennent pas d'un même chantier ou bâtiment.

⁴³ J'ai quand même trouvé les sites internet salza.ch, bauteilclick.ch et materium.ch qui recensent une série d'éléments de construction en vue d'être réemployés.

Le chantier vivant

Patrick Bouchain, dans son livre *Construire Autrement* ainsi que lors de conférences qu'il a données, propose et fournit une grande quantité d'idées, de propositions pour améliorer l'atmosphère humaine sur les chantiers.

J'en avais parlé précédemment assez en détail. Mais dans une idée de plaisir procuré par le travail, de volonté de communication et de retrouver l'acte collectif de bâtir, alors repenser le fonctionnement des chantiers est fondamental. Il ne s'agit pas de changements gigantesques, je pense en effet qu'ils peuvent être mis en place plutôt facilement et se propager rapidement si des résultats positifs sont ressentis, comme le fait de partager un simple repas sur le chantier - qui aura à priori forcément des répercussions sociales rapides. (2006, p. 81)

Patrick Bouchain développe aussi autour de ses chantiers « une activité périphérique touchant à l'éducation, à la solidarité, à l'insertion, à la recherche... une activité aussi importante que celle du chantier lui-même. Comme un forain, je fais halte pour construire un objet que je considère comme étant le lien du groupe qui va le réaliser et le transmettre à ceux qui vont l'utiliser ». Il parle aussi du fait de savoir se retirer à la fin d'un chantier, pour créer du vide qui permettra à l'utilisateur d'y entrer, car « l'utilisateur doit dépasser le concepteur ». (Bouchain, 2006, p. 114)

J'aime cette manière de voir le projet, en tant que concepteur de ce dernier, comme un cycle qui doit se terminer lorsqu'il s'agit du bon moment.

La maquette

Malgré la puissance de la modélisation 3D et d'utilisations de plus en plus fréquentes du BIM (Building Information Modelling, que je n'ai jamais expérimenté moi-même), je continue de croire en la force spatiale et la facilité de traduire une pensée à travers une maquette. Avec peu de matériaux, on peut vite arriver à exprimer des idées, compréhensibles, interprétables et modifiables par tous·tes.

Autant l'atelier Kroll que celui de Bouchain prônent la mise en valeur et l'utilisation de la maquette pour permettre une contribution directe de chacun·e.

Les savoir-faire et l'artisanat

Dans une idée de valorisation des savoir-faire plus ou moins anciens ainsi que d'économie circulaire et de reconnexion avec *ce qui est là*, faire en sorte de travailler avec des artisans (locaux ou non), en leur permettant de prendre part à des projets et d'apporter leur expertise me semble très pertinent. Leur travail coûtera sûrement plus cher mais ce problème ne devrait pas en être un, ou ne devrait pas être le premier écueil. Par ailleurs, il faudra chercher des solutions à ce problème.

Bouchain parle de l'acte collectif de construire, qui était l'expression d'un projet de société, jusqu'aux grandes cathédrales du Moyen-Âge. Passé cette période, l'unité constituée des équipes qui construisaient, s'est selon lui « perdue, fracturée, les métiers spécialisés sont arrivés, les arts se sont séparés les uns des autres. C'est l'époque de la Renaissance où l'on allait chercher les meilleurs ouvriers et artisans en Europe et dans le monde pour participer à la construction d'un bâtiment. Il y avait les corporations et les métiers, avec des maîtres qui formaient les apprentis sur leurs chantiers, comme le faisaient les maîtres dans leurs ateliers pour les arts majeurs ». (Bouchain, 2006, p.95)

William Morris défendait le même idéal : « La pleine expression de cet esprit du travail commun et harmonieux n'est donnée que dans la période relativement courte du Moyen-Âge, époque de l'association parfaite des artisans dans les guildes de l'art ». (Morris, 1889, dans *L'art et l'artisanat*, 2011, p. 26)

Bouchain poursuit : « Ce mouvement s'est achevé avec l'industrialisation du 19^{ème} siècle qui voit converger tous les gens de la campagne vers la ville, avec son immense savoir artisanal qui concourt à la construction des usines et des immeubles de rapport - tailleurs de pierre, forgerons, couvreurs... On n'avait jamais atteint une aussi grande perfection technique. C'est le début d'une architecture modélisée » (Bouchain, 2006, p. 122). Pour lui, c'est à ce moment-là qu'on a commencé à appauvrir et mépriser les métiers manuels.

J'aimerais aussi parler des matériaux et de leur bonne qualité qui est plus que souhaitée dans un processus engagé. En plus de tout faire pour qu'ils proviennent du plus près possible du chantier, et de l'effort qui doit être fait pour encourager la collaboration avec les entreprises locales.

A la fin du 19^{ème} siècle, William Morris s'insurgeait déjà contre la production industrielle, fabriquant des objets sans qualité, tous identiques, en trop grande quantité, produits à la chaîne par des machines ou des ouvriers aliénés qui avaient perdu le plaisir que procure la production artisanale (en plus de sa beauté). En effet, « L'art était autrefois le bien commun de tous. Au Moyen-Âge, la règle voulait que tout produit de l'artisanat fût beau ». (Morris, 1891, dans *L'art et l'artisanat*, 2011, p. 100)

L'expérimentation

J'en ai parlé plus tôt, expérimenter, essayer et oser faire faux ne devrait pas être un problème et devrait même être vivement encouragé.

Selon Bouchain : « Les moments de faux sont indispensables. Il faut sans cesse recommencer pour trouver la solution. [...] On est en présence d'une société qui construit mal, qui ne respecte pas le travail manuel, qui le paie mal, et dans laquelle les constructeurs ne sont pas en condition de donner le meilleur d'eux-mêmes. [...] Plus que du désordre, l'interprétation crée de l'harmonie, une sorte d'indépendance et d'autonomie. Chacun trouve sa place, concourant vers un objet à produire, dans la coopération. La coopération crée du lien, et l'interprétation rapproche les gens parce qu'il y a le risque que cela ne marche pas. La fragilité crée le groupe ». (Bouchain, 2006, p. 75)

Il ajoute : « A vouloir ne prendre aucun risque, on ne produit rien. On doit pouvoir se tromper et refaire les choses ». (Bouchain, p. 81)

« La confrontation des idées fait apparaître une nouvelle idée. [...] Il faut permettre que l'idée émise soit expérimentée. L'expérimenter c'est passer à l'acte. Plutôt que d'avoir peur des idées des autres, il faut peut-être changer les siennes, retrouver des idées communes et les mettre à l'épreuve ». (Bouchain, p. 80)

Je pense que l'expérimentation est une clef pour une pratique engagée, qui est elle-même au stade de l'expérimentation. En effet, si on n'essaie pas, on ne pourra jamais savoir si c'était une bonne idée, un bon matériau, un bon processus, etc. Pour cela, il faut abandonner la peur de *faire faux*.

Le faire avec

Ce qui est déjà là est déjà là. Il peut servir comme une contrainte positive pour le projet et parle aussi de son histoire plus ou moins longue.

Il est de plus en plus fréquent et même à la mode ces temps-ci de tendre vers un quotidien où l'on consomme le moins de déchets possible, où l'on va en brocante, en magasin de deuxième main pour ses vêtements, des appareils électroménagers, des vélos, etc. Alors pourquoi faire table rase de bâtiments ou de quartiers entiers, créant alors une claire rupture.

Bouchain le dit mieux que moi : « Aujourd'hui, les bâtiments doivent être *standard* : ils sont faits pour tous et pour personne, et si un habitant ou un groupe le transforme, dès qu'il s'en va, on le remet dans son état d'origine, comme si toute trace était sale et honteuse. Si l'on était dans une logique d'en faire le moins possible, on serait respectueux de l'usure du temps en le gardant comme trace qui a été personnalisée par l'usage, et on le transformerait pour qu'il soit plus conforme à un nouvel usage, sans rien annuler. Transformer, c'est accompagner les choses dans le temps avec respect, douceur et tendresse.

Après avoir tellement construit et consommé de matière, arrive le moment où l'on va devoir recycler plutôt que jeter. Pour les logements collectifs, regardons ce qui ne marche pas et agissons. D'abord, on ne les a pas entretenus, ensuite on n'a pas permis à la ville de s'installer : ce sont toujours des logements uniformes pour des familles types : deux parents entre trente et quarante ans, avec deux enfants de moins de dix ans. Il faut laisser s'installer les nouvelles formes de rencontres et de vie, laisser s'exprimer la diversité, ne jamais détruire, transformer par la libre expression démocratique locale sans peur et cesser de vouloir tout contrôler. D'ailleurs, ceux qui détruisent ne croient plus, en détruisant, améliorer les choses et faire le bonheur de ceux qui y sont. Ils le font pour expulser, repousser ailleurs les populations ». (Bouchain, 2006, p.57)

De plus, faire avec ce qui est déjà là est une contrainte de projet qui me semble positive.

L'ouvert

Je pense que de manière générale, les architectes ont trop souvent tendance à livrer un objet qu'ils considèrent comme terminé, sans se soucier par la suite de l'évolution et de la vie dudit objet.

Spatial Agency nous dit que laisser l'inachevé et défendre un espace non scénarisé et non programmé permet à d'autres de percevoir et de vivre l'espace selon leurs propres désirs et souhaits. C'est pourquoi il faut lutter contre les espaces trop réglementés et planifiés. (2011)

Pour Bouchain aussi, « L'ouvrage doit rester ouvert, non fini, et laisser un vide pour que l'utilisateur ait la place d'y entrer pour s'en servir, l'enrichir sans jamais le remplir totalement, et le transformer dans le temps ». (Bouchain, 2006, p. 27)

Il ajoute : « Aujourd'hui, non seulement les lieux sont non personnalisés, mais ils sont fermés, c'est à dire terminés. [...] Les architectes tentent de faire œuvre de concepteur avec des projets qui leur ressemblent et ils ferment ces œuvres, les rendent rigides, pour être sûrs que personne ne puisse les transformer car ils n'ont confiance ni en leur commanditaire, ni en leur utilisateur. Cette architecture est donc une architecture d'exécution, ordonnée de manière autoritaire et réalisée de manière soumise. Il en résulte généralement des conflits et une image terrible, celle d'une architecture morte avant qu'elle ne soit née car dès le moment où elle est finie elle n'intègre plus les changements de rapports et de désirs ». (Bouchain, p. 32)

En étendant et en remettant en question le rôle de l'architecte, cette volonté d'ouverture dans le projet semble plus facilement atteignable. Cela demande de mettre son égo de côté et de faire confiance aux (futurs-es) habitants-es.

Le laisser-faire et la contribution

Cet outil est fortement en lien avec la confiance et l'ouvert. En effet, l'idée est de savoir laisser-faire, lâcher et laisser son objet dans les mains d'autres personnes, pour produire quelque chose qu'on n'avait peut-être pas prévu ou même imaginé. Une forme de non-voulu, donc, qui peut même produire, selon Bouchain notamment, de l'enchantement. D'autres auteurs parlent de la déprise de l'œuvre, comme Edith Hallauer dans son article *Vers un designer permanent*, dans le livre *Design Écosocial*. Pour elle, la déprise c'est le faire avec, le laisser-faire et surtout le faire-faire, en réponse à la maîtrise de l'œuvre. Il s'agit pour le·a concepteur·trice de se déprendre de son œuvre et de la maîtrise, de s'ouvrir à l'imprévu, au non programmé. (2018, p. 104)

Pour Hallauer, l'architecte ne serait alors pas garant de la forme finale, puisque la déprise est l'inverse de la maîtrise qui est l'idée d'être garant d'une forme finale, rendue, exécutée. Elle évoque finalement qu'il faut qu'il y ait de la confiance pour qu'il y ait de l'imprévu. (2018, p. 105)

Pour *Spatial Agency*, une perte de contrôle ne doit pas être considérée comme une menace pour la crédibilité professionnelle, mais comme une condition inévitable à laquelle il faut travailler de manière positive. (2011)

Bouchain nous dit : « Il est très difficile de laisser venir le non-voulu dans un projet. Cela peut néanmoins arriver si les documents indiquent le sens et non la forme de la construction : une esquisse, une maquette, un dessin de principe, une estimation indiquant le temps de travail plus que la quantité de matière... On peut aussi transmettre un dessin fait à la main, plus proche de la main de l'homme qui réalise ». (Bouchain, 2006, p. 57)

Cela rejoint ce que disait Nicolas Strambini quant à une description assez libre des éléments lors d'un appel d'offres.

Pour Bouchain, il faut indiquer plutôt que commander, et laisser faire plutôt qu'exécuter. (2006, p. 74)

À nouveau, pour y arriver, l'architecte doit repenser et modifier sa manière de communiquer et accepter des apports et idées qui ne viennent pas de lui-elle. Aussi, cela implique que le projet ne soit pas totalement figé ni totalement terminé dans sa conception, pour permettre le laisser-faire.

Il est aussi possible de laisser-faire ou de faire-faire les habitants-es et les utilisateurs-trices, en les laissant contribuer à l'élaboration du projet ou même à sa construction. On parle généralement de participation. Mais j'ai le sentiment que ce mot a une connotation plutôt négative alors je le remplace ici par le terme *contribution*.

Ces démarches dites participatives ont été initiées dans les années 60-70 mais se sont assez vite essouffées. Hilde Heynen a publié un article à ce propos, intitulé *Intervention in the relations of production, or sublimation of contradictions ?*, dans le livre *New Commitment*. L'auteure nous dit que le mouvement s'est éteint, entre autres raisons parce que les expériences de participation n'ont pas apporté le renouveau espéré, mais au contraire ont souvent conduit à un résultat insipide et esthétiquement très décevant [...] ou à une traduction sans vie et littérale des demandes peu inspirantes des utilisateurs » (Heynen, 2011). Elle ajoute que souvent, les personnes qui ont su faire entendre leur voix ont été entendues tandis que d'autres personnes qui avaient plus de besoins, ont été négligées.

Dragos Tara me parlait de la difficulté d'être vraiment inclusif·ve, avec des personnes qui ne savent pas écrire par exemple, ou pas lire, ou qui sont malvoyantes, malentendantes, qui ne parlent ou ne comprennent pas le français ou qu'aucune langue commune n'est trouvée.

Il me semblait important d'en parler pour ne pas oublier la diversité qui existe partout.

C'est pourquoi, selon Heynen, ce modèle a été abandonné par un bon nombre d'architectes. Mais elle cite quand même l'atelier Kroll qui a continué d'y croire et qui a produit des objets de vie géniaux, avec les gens.

Lucien Kroll dit d'ailleurs : « j'ai envisagé de faire participer des groupes de futurs habitants à la conception, à l'étude détaillée et au principe de gestion des volumes à construire. Cela allait susciter, dès la prise de possession des lieux par les habitants, un milieu urbain animé, duquel les habitants se sentent responsables et auquel ils puissent s'attacher au lieu de se contenter de camper dans des logements impersonnels ». (Kroll, 2013, p. 92)

Dans la préface du livre *Une architecture habitée*, Patrick Bouchain dit à propos des Kroll : « Aujourd'hui je pense que la participation pour Simone et Lucien n'est qu'un outil, au service d'autre chose : l'expression de la complexité humaine, qui est leur vrai sujet. Par exemple, la question n'est pas d'intégrer le futur habitant dans le processus architectural, mais d'y intégrer le fait d'habiter. Puisque chacun est habitant, il suffit que les personnes impliquées dans le projet, architectes, ouvriers ou maîtres d'ouvrage, expriment leurs propres manières de vivre pour atteindre une complexité *juste*, et appropriable par les futurs habitants.

C'est donc le *caractère habité* qui compte, et non une quelconque *méthode participative* ». (Bouchain, dans *Une architecture habitée*, 2013, p. 6)

Dans l'un de leurs plus grands projets, La Mémé⁴⁴, un campus pour étudiants-es en médecine, Kroll nous dit que « Deux politiques d'habitat étaient possibles : l'une est celle de l'autorité maternante dont les spécialistes calculent les besoins, fabriquent des objets à habiter, rationnels, confortables, hygiéniques, et renforcent la division industrielle des rôles et le désintérêt des étudiants ; l'autre est participative, pluraliste, elle englobe chaque interlocuteur comme une personne et non comme une fonction, elle suppose une compréhension, une pédagogie, un échange des responsabilités, un partage des rôles. Elle est contagieuse par avance ; en vue d'accueillir des habitants, elle doit rester mobile, ouverte, transformable, et amorcer la créativité sans la contraindre ». (Kroll, 2013, p. 89)

L'atelier Kroll a donc opté pour un immense processus participatif entre 1970 et 1972.

« Tout cela a pris des semaines, à travailler sur la maquette avec les ciseaux et la mousse, et puis, quand on était fatigués, on allait dans une autre pièce pour s'asseoir en rond et discuter, analyser, justifier, approfondir et enregistrer la situation pour en garder une trace ». (Kroll, p. 97)

Il est aussi réaliste : « Il y a eu des moments extrêmement pénibles et durs. [...] Il y a eu de longues périodes d'angoisse, de discorde et de méchanceté ». (Kroll, p. 98)

Aujourd'hui, j'observe de plus en plus de démarches dites participatives. Comme avec *l'atelier OLGA* basé à Renens et conduit par Jade Rudler et Alice Chénais, qui se sont rapidement spécialisées dans la participation et que j'admire énormément dans leurs démarches, initiatives et idées.

Mais souvent, j'ai l'impression que les décideurs-ses lancent des démarches participatives pour « faire bonne figure », alors que celles-ci sont finalement décevantes pour tout le monde et plutôt anecdotiques.

On construit toujours pour des personnes. Alors les impliquer dans ces phases du processus peut sembler aller de soi. Peut-être qu'on n'a pas encore trouvé la bonne manière de le faire, qu'on a encore besoin d'expérimenter. Mais pour prendre part à un projet ainsi que réellement y contribuer et y réfléchir voire même le faire collectivement, il faut du temps (et bien sûr une envie commune).

⁴⁴Pour maison médicale ; la maison des étudiants en médecine.

Du côté des utilisateurs·trices

La coopérative - 154

L'appropriation - 155

L'économie contributive - 156

Le soin - 157

Le squattage - 158

L'auto-construction - 159

L'initiative - 160

La coopérative

Avant de penser au fait de rejoindre une coopérative d'habitation ou même d'en créer une, on peut commencer par mettre en place une coopération au sein des utilisateurs·trices et des habitants·es d'une maison ou d'un immeuble.

Connaître ses voisins·es, garder les enfants des autres pour dépanner, aller faire les courses des personnes plus âgées, par exemple. La fête des voisins est une excellente initiative qui va dans ce sens même si sa réalisation dépend complètement du bon vouloir d'un·e concierge, commerçant·e, voisin·e ou famille dévouée ainsi que du quartier et de son atmosphère générale. Ces voisins·es-là sont à priori le plus souvent locataires. Aujourd'hui en Suisse, ces personnes sont le plus souvent locataires.

Alors pour aller plus loin dans ces idées, la coopérative, constituée de coopérateurs·trices propriétaires, me paraît être une bonne piste. Le groupe initie un projet, discute de ses besoins, décide l'organisation interne de la future construction. Souvent, c'est une entreprise générale ou totale qui s'occupe de la construction, mais je peux tout à fait imaginer qu'un engagement dans la construction prenne également place, afin de travailler avec des entreprises locales et/ou de se charger soi-même de la construction.

Peggy Deamer, dans un article du *Log n°48* nous dit : « Les coopératives ont pris de l'importance au cours de la révolution industrielle en tant que partie intégrante du mouvement ouvrier. Avec le déplacement de l'emploi vers les zones industrielles et le déclin des secteurs d'emploi familial et communautaire, les travailleurs ont commencé à organiser et à contrôler les entreprises pour eux-mêmes. Déclenchées par la réaction critique au capitalisme industriel et aux excès de la révolution industrielle, les coopératives ont permis aux petites entreprises de survivre en agissant ensemble pour le pouvoir d'achat et de commercialisation. Les coopératives étaient un modèle commercial intelligent pour survivre à la course à la croissance et aux rachats du capitalisme ». (Deamer, *Log n°48*, 2020, p. 99)

Le Conseil d'État vaudois s'est d'ailleurs engagé dans son programme de 2017-2022 à promouvoir la réalisation de coopératives de logement et de quartiers durables dans le canton. Il a ainsi mis en place un dispositif de soutien aux coopératives qui se base sur trois aides : l'acquisition du terrain, l'accompagnement dans le développement du projet et la facilité de financement. Le but est de favoriser avant tout les coopératives aux valeurs solidaires, sociales et écologiques. (État de Vaud, 2020)

Nicolas Strambini me disait qu'une coopérative devient rentable pour ses coopérateurs·trices après dix à vingt ans environ.

L'appropriation

L'appropriation d'un espace est permise par une architecture qui est laissée non finie, en s'investissant dans les derniers petits travaux ou en ayant une certaine liberté dans l'agencement par exemple. (Aguirre Serrano, *Log n°48*, 2020, p.76)

Spatial Agency affirme « qu'un bâtiment ne devient complet que par son utilisation. En d'autres termes, le processus architectural ne s'arrête pas à la remise de la clé au client, mais seulement lorsqu'il est habité - et aussi longtemps qu'il est habité. Comprendre l'espace et sa production en tant qu'entreprise partagée fait référence à une compréhension de l'environnement bâti comme produit collectif où certaines personnes peuvent avoir et auront des rôles spécifiques, mais où les processus, les effets et les bâtiments sont reçus, conçus, construits et souvent occupés avec d'autres ». (*Spatial Agency*, 2011)

La contribution, comme expliquée plus tôt, est aussi un outil qui peut être employé par les utilisateurs·trices.

Quant à l'architecte, avoir la conscience et laisser la possibilité d'une appropriation par les (futurs-es) occupants-es est aussi fondamental.

L'économie contributive

Il s'agit d'une idée développée par Bernard Stiegler, qui soutient par exemple fortement toutes les plateformes ou logiciels libres, qui fonctionnent grâce à la contribution des utilisateurs-trices, comme avec Wikipédia qui a entre 500'000 et 1 million de contributeurs-trices permanents et qui est une entreprise purement coopérative et contributive, sans but lucratif.

L'économie contributive est un modèle de création de valeur basé sur le modèle des intermittents-es du spectacle, qui ne repose plus du tout sur le partage entre production et consommation. En effet, de plus en plus, il va falloir produire de l'intelligence face à la robotisation totale détruisant tout emploi.

Pour Stiegler, il y a aura du « tout contributif » quand il n'y aura plus du tout de salaire. (Youtube, L'économie contributive, 2014)

Il va falloir être extrêmement intelligent-e (au sens d'avoir des bonnes relations sociales), sortir du consumérisme, et donc être capables de produire énormément de capacités collectives. C'est pourquoi il faut donner un revenu contributif aux gens : « De l'argent est donné aux gens. Avec cet argent, ils-elles peuvent aller suivre des cours, rencontrer des gens, réfléchir, se donner du temps pour produire de l'intelligence, de la désautomatisation ». Et ce temps permet de développer des idées. La volonté est d'avoir le droit de faire ce qu'on veut à condition de valoriser le développement de cet acquis, à un moment donné dans un projet collectif, comme une association, un service public, la création d'une entreprise, etc. Ainsi, on valorise et on monétise, en entrant dans un circuit d'échange. Stiegler dit que l'on développe notre capacité par intermittence. Cela crée un système pour que la valeur des gens profite à tout le monde. Il s'agit aussi d'un modèle de redistribution et d'organisation du travail.

Il n'y a ni consommateur ni hiérarchie à proprement parler.

Pour lui, l'économie de contribution est une économie d'amatorat, qui vient du verbe aimer, et qui donne du plaisir au bénéfice de tous-tes au travers d'un travail. Ainsi, pour lui, on retrouve ce qu'est la civilisation. (Youtube, L'économie contributive, 2014)

Peut-être que Morris et Stiegler se sont rencontrés, là-haut. En tout cas, ça donne envie de les réunir pour confronter leurs idées.

Le soin

Dans son article *Formats of care*, Jia Yi Gu cite les théoriciens·nes culturels·les Joan Tronto et Berenice Ficher pour qui « Les soins sont une activité de l'espèce qui comprend tout ce que nous faisons pour maintenir, continuer et réparer notre monde afin de pouvoir y vivre le mieux possible ». (Yi Gu, *Log* n°48, 2020, p. 67) Je comprends qu'on peut alors prendre soin de soi, des autres, de son habitat, des lieux qu'on fréquente, de la ville, de l'environnement.

Cela me fait penser aux théories et pratiques du 19^{ème} siècle de l'écossais Patrick Geddes, évoquées par Sébastien Marot dans l'un de ses cours ; « Geddes considérait la ville comme un organisme socio-historique (une *biopolis*), dépendant d'un milieu géographique et naturel (la région) qui est un territoire organisé de ressources et de savoirs. Plutôt que de chercher une alternative à la ville, il s'agit surtout pour lui de l'envisager dans son contexte comme la cristallisation de cet ensemble plus vaste et d'accompagner son évolution en ménageant son histoire et sa mémoire. Il est l'un des pères de la discipline du patrimoine et on lui doit la préservation de la vieille ville d'Edimbourg ». (Sébastien Marot, Introduction à l'Histoire de l'Environnement, 2018, cours 9)

Il avait proposé à ses étudiants de s'occuper des jardins potagers du centre d'Edimbourg qui devenait de plus en plus vétustes, pour leur redonner goût en cette partie de la ville en en prenant soin. Il avait aussi créé un musée au sommet d'une tour depuis laquelle on pouvait observer la région.

L'article Wikipédia sur Geddes apporte des éléments intéressants puisqu'il évoque un lien entre John Ruskin (qui a eu une forte influence sur le mouvement des arts & crafts et sur les pensées de William Morris) et Patrick Geddes : « Geddes partage la conviction de John Ruskin que les processus sociaux et la forme qu'ils prennent dans l'espace sont liés. En modifiant leur forme, il est donc possible de changer la structure sociale. [...] On peut considérer que Geddes a inventé une grammaire participative pour remédier aux nuisances de la ville industrielle. [...] Il développait ses idées de communautés entières œuvrant ensemble, en dialoguant aussi bien avec des artistes, des musiciens, des poètes, des scientifiques. S'appliquant à concevoir des villes meilleures, des villes pour tous, des villes où toutes les classes et tous les genres vivent en harmonie ». Il écrit notamment sur la noblesse du travail manuel et sur l'idéal de citoyenneté. (Wikipédia, Patrick Geddes, 2020)

Le squattage

Je pense qu'une grande forme d'engagement citoyen consiste à occuper ou même vivre dans un lieu qui a été vidé, désaffecté, abandonné ou qui va être détruit.

Spatial Agency nous dit que « Le squattage, en tant que mouvement mondial, remet en question la notion même de propriété. [...] Dans le monde dit occidental, les quartiers et les immeubles squattés développent souvent leurs propres structures de soutien en dehors des cadres institutionnalisés : ils créent des centres sociaux et/ou culturels, des groupes alternatifs de garde d'enfants et de jeux, des jardins et des cuisines communautaires ainsi que d'autres économies non monétaires, à faible revenu, ou informelles ». (*Spatial Agency*, 2011)

Ils-elle prennent l'exemple de la première vague du mouvement de squatting à Berlin au début des années 1980 où celui-ci « a dépassé la simple occupation de bâtiments vides et est devenu une solution adoptée face à la crise du logement de la ville et un point d'opposition à la démolition des immeubles de rapport dans les grands centres urbains désignés pour la démolition et la reconstruction en gros ». Le mouvement est passé ensuite de l'opposition à la proposition, c'est à dire que les occupants amélioreraient, par leur occupation, l'état du bâtiment.

« Cela a finalement permis d'obtenir un changement systémique complet des politiques de logement, passant d'une politique de tabula rasa à une approche de rénovation urbaine prudente et à une reconnaissance politique de l'importance et de la valeur de la participation et de l'auto-organisation dans le contexte de la revitalisation urbaine ». (*Spatial Agency*, 2011)

Spatial Agency termine en disant que « L'appropriation devient un outil permettant de questionner l'espace privé ou public et de créer de nouvelles activités. Si l'appropriation laisse souvent intactes les véritables relations de pouvoir, car de nombreuses interventions sont temporaires, elle met néanmoins en évidence des opportunités qui pourraient exister à plus long terme ». (*Spatial Agency*, 2011)

Aujourd'hui il n'existe plus beaucoup de squats, en comparaison avec la fin du 20^{ème} siècle par exemple. La plupart sont régulés par des contrats de confiance passés entre les occupants-es et les autorités locales. Mais peut-être seront-ils à nouveau de forts outils d'engagement après-demain.

L'auto-construction

Je pense que si l'on veut sortir du système, l'auto-construction est un bon moyen de parvenir à réaliser un projet.

Pour *Spatial Agency*, « l'appropriation physique de l'espace existant, ainsi que la myriade de pratiques d'auto-construction souvent illégales qui utilisent simplement les ressources disponibles, sont un moyen efficace de produire de l'espace dans des conditions de pénurie matérielle et économique ». (*Spatial Agency*, 2011)

Ils-elle poursuivent en expliquant que souvent, les appropriations de terrains et de propriétés se font en dehors des processus de planification officiels, sur des sites illégaux ou à peine tolérés qui deviennent souvent des institutions à part entière qui finissent par avoir des cadres juridiques plus formels qui leur font ainsi perdre une partie de leur radicalité et de leur opposition.

Ils nous parlent aussi de l'idée, en tant qu'architecte, de travailler sur la manière dont les bâtiments sont assemblés, afin de permettre aux personnes sans connaissances préalables et sans compétences en matière de construction de comprendre rapidement les processus de construction et d'y participer. « Cette approche met l'accent sur une remise en question des techniques de construction couramment utilisées, en simplifiant ou en ajustant les joints et les connexions entre les matériaux afin de les rendre plus faciles à manipuler ». (*Spatial Agency*, 2011)

Il ne faut pas voir ces pratiques comme une volonté de prendre ou remplacer le travail des professionnels, mais plutôt comme un moyen pour les utilisateurs·trices de prendre part à la réalisation et de s'impliquer dans le lieu dans lequel ils-elles vivront, travailleront, etc.

L'initiative

Nicolas Strambini me disait que trop souvent, pour lui, les démarches participatives viennent du haut, c'est à dire qu'elles sont généralement décidées et mises en œuvre par les décideurs-ses alors qu'elles devraient plutôt être faites dans une démarche ascendante qu'on appelle bottom-up.

En effet, si les habitants-es d'un quartier, par exemple, ont besoin d'un changement, de nouveaux éléments, de suppressions d'autres éléments, il faudrait qu'ils-elles aient l'opportunité de proposer un début de démarche, un projet, ou simplement faire savoir quels sont leurs besoins. Pour cela je pense que les associations de quartier font un grand effort pour réfléchir à des actions très locales et sociales. Mais elles sont généralement de petite taille et plutôt éphémères.

Patrick Bouchain parlait de son envie qu'on ne soit plus jugé à priori mais à postériori, une fois la chose faite, à propos de ladite chose. Selon lui, on verrait bien plus d'initiatives de la part de citoyens-nes, au départ peut-être pensées pour soi mais bénéfiques à tous·tes.

Synthèse

Avec ce travail, je voulais me plonger dans les multiples questionnements que j'avais quant à la pratique du métier que je vais exercer. Je savais que je n'arriverais pas à trouver des réponses à toutes ces questions, et après ces quelques mois intenses, j'y vois en tout cas plus clair dans le système complexe et très ancré qui entoure l'architecture. J'y ai aussi trouvé des failles, des défauts, qui permettraient à l'idéal de s'y faufiler pour en faire quelque chose de positif. Je pensais au début de cette recherche que les failles résideraient dans les normes et les lois, et qu'il « suffirait » de les modifier ou de les supprimer pour débloquer une partie du système. Puis j'ai compris que ce n'étaient pas ces normes et ces lois en elles-mêmes qui posaient problème, mais plutôt les nombreux ajouts et mises à jour de celles-ci. Les connaître et les maîtriser demande déjà un tel travail, qu'envisager de les modifier paraît irréaliste. Mais j'ai surtout trouvé des failles humaines et sociales, dans les habitudes et comportements de tous-tes les acteurs-trices du processus de projet : des relations très hiérarchisées, verticalisées, le manque de confiance envers les autres, la peur du risque, la volonté de faire du profit, de dépenser le moins possible, de tout faire vite, engendrant des défauts, de la méfiance, de la surconsommation, une perte de qualité des réalisations, des relations et surtout, un vide de sens du travail réalisé.

Engager l'architecture ne signifie donc pas renverser toutes les normes et lois qui ont été établies pour garantir à la base une meilleure qualité et une standardisation des constructions.

Engager l'architecture propose plutôt un ensemble d'outils qui peuvent être vus comme des valeurs réunificatrices, dont certaines peuvent naître dès demain grâce à une volonté collective d'une entreprise, d'un groupe, d'un bureau, d'une commune, de citoyens-nes, qui ont envie de faire *autrement*.

Que ce soit au travers de lectures de livres et d'articles ou par des échanges écrits et oraux, le savoir de toutes les personnes que j'ai « rencontrées » m'a permis de constituer une pensée que j'estime être précieuse pour mon avenir.

J'ai désormais la conviction que l'architecture doit s'engager au plus vite dans la société et face à une crise climatique imminente - qui entraînera une crise sociale - car elle a un rôle important à jouer dans une amorce de changements.

L'avenir est incertain mais ce qui est certain c'est que les architectes et le milieu de la construction ne peuvent plus rester les bras croisés alors que la moitié des ressources matérielles prélevées dans la nature sont liées au bâtiment qu'ils-elles conçoivent (Hagan, dans *Material Matters*, 2007, p. 253), et alors que la population est toujours plus nombreuse, urbaine, anonymisée, victime du système, aux inégalités sociales toujours plus marquées. Comme la situation du monde risque bien de s'empirer, il faudra construire selon les besoins réels des gens et avec des ressources les moins néfastes possible pour la nature.

Le processus de fabrication d'architecture doit être socialement, environnementalement et économiquement engagé, puisque l'architecture est partout autour de nous et qu'elle a la force de modeler les espaces dans lesquels on vit tous les jours.

Pour ce faire, on ne peut pas être seul-e. Je pense en effet que ce n'est que par un ensemble de pratiques collectives, d'essais, d'expérimentations, d'échecs, de discussions, d'échanges, de négociations, de ténacité, de rencontres et de transmissions que le processus pourra être revu, pour être plus éthique et plus engagé. C'est aussi en cherchant d'autres plateformes pour parler d'architecture et en sortant du cercle restreint des architectes que ces alternatives pourront prendre vie.

Quant à l'architecte, son rôle doit aussi changer, s'étendre, pour favoriser et propager cette nouvelle dynamique.

Pour René Boomkens, l'engagement « n'est pas un choix ou une décision individuelle : par définition, l'engagement précède l'individu. [...] Il s'agit toujours d'une affaire collective. Ce n'est pas non plus une décision unique (quelque chose que l'on prend ou que l'on laisse pour des raisons rationnelles ou émotionnelles), mais quelque chose qui découle d'un engagement plus ou moins long ou intensif envers quelque chose qui transcende l'individu. [...] Nous sommes maintenant confrontés à la question de savoir comment nous pouvons intégrer cet individu errant (nous, le public) dans un nouveau collectif, dans un contexte où chacun d'entre nous peut dire : oui, c'est moi, et oui, j'y appartiens. [...] L'avenir ne dépend pas de l'engagement (individuel ou autre), mais de la (possibilité de) la communauté, de nouvelles corrélations collectives possibles de sens, de styles de vie et de formes de coopération. Dans les années à venir, l'engagement au sens artistique portera sur les limites et les problèmes de faisabilité, tant au niveau collectif qu'individuel. Il fera ses adieux à toute pensée de progrès et partira

à la recherche d'un hédonisme acceptable, dans lequel le désir et le droit au bonheur quotidien et contemporain sont essentiels, mais sans que cela n'implique également le sacrifice de l'avenir collectif à l'ensemble des exigences de l'individu. [...] Le bonheur ne peut certainement pas consister à accepter sans critique tout ce qui vous arrive ». (Boomkens, dans *New Commitment*, 2003)

Morris quant à lui, appelait chacun·e à une prise de conscience et une insurrection individuelles inscrites dans un mouvement collectif (Morris, 1889, *L'art et l'artisanat*, 2011, p. 13). Car « Nous n'avons qu'une seule arme contre ce terrible égoïsme institutionnalisé que nous attaquons, et cette arme c'est l'union ». (Morris, p. 94)

Il imaginait une révolution joyeuse, généreuse et poétique, pour réapprendre la recherche du bonheur. (2011, p. 11)

Pour lui, l'art (englobant l'architecture et tous les aspects extérieurs de nos vies) est une nécessité de la vie humaine, qui a le pouvoir de rendre les objets beaux, de les faire durer dans le temps, d'unir les gens, d'apporter du plaisir dans le travail et ainsi d'utiliser ses efforts à bon escient. (2011, p. 106-107)

Je pense en effet que l'art en général a l'énorme pouvoir d'être un vecteur et un lien puissant entre les gens. Aussi, j'ai la conviction que l'architecture doit sortir de son propre cadre et réaffirmer son statut artistique pour être plus sociale et plus accessible.

J'ai le vif espoir que les outils développés dans la dernière partie de cette recherche pourront être mis à l'épreuve de la réalité, en étant mis en œuvre dès demain pour certains d'entre eux, ou après-demain pour les plus idéaux. Ils sont un moyen de sans cesse s'interroger sur les actions possibles de chacun·e dans la fabrication d'espaces. Aussi, ils doivent être situés, c'est à dire utilisés dans un contexte spécifique, qui aura été étudié au préalable. Il n'y a donc pas de modèle type ni de solution toute faite, mais bien un ensemble d'actions qui, je l'espère, permettront de concevoir *autrement* et de vivre *mieux*, ensemble.

Demain

Je souhaite expérimenter une partie de ces outils au travers du projet de master à venir très prochainement. Je voudrais mettre en place une plateforme mobile, faite de matériaux issus du réemploi, pour (re)tisser un lien entre la population et les pouvoirs politiques d'une ville (en l'occurrence de Vevey), autrement dit entre les personnes représentées et leurs représentants·es.

Une cartographie figure à la page suivante. Elle recense les lieux susceptibles de permettre des débats, discussions, ateliers, présentations et expositions.
(l'ouvrage est à retourner pour bien lire la carte)



1:15'000
N

- 1. Ancien kiosque
- 2. Pont Romain
- 3. Place Robin
- 4. Déchetterie
- 5. Chaussée de la Guinguette
- 6. Square de l'Indépendance
- 7. Jardin Doret
- 8. Théâtre de Verdure
- 9. Grenette
- 10. Place Ronjat
- 11. Place Scanavin
- 12. Place de l'Hôtel de Ville
- 13. Parc du Panorama
- 14. Esplanade St-Martin

Glossaire

Ont été inscrits dans ce glossaire les mots dont j'ai recherché la définition lors de l'élaboration de ce travail et qui permettent ainsi de l'éclairer.

Adjudicataire

Désigne le soumissionnaire qui obtient l'adjudication du marché. (a)⁴⁵

Adjudicateur

Désigne l'entité qui adjuge un marché. L'adjudicateur désigne le responsable de la procédure, ainsi que le comité d'évaluation, voir le jury en cas de concours. La pratique connaît également les termes de « pouvoir adjudicateur », « autorité adjudicatrice » ou encore « entité adjudicatrice ». (a)

Alternatif

Qui propose de concevoir autrement le système de production et de consommation. Qui constitue une solution de remplacement, de rechange par rapport à des conceptions traditionnelles (emploi critiqué malgré sa fréquence). En sociologie, Mouvement alternatif: ensemble de communautés qui entendent montrer que sont possibles des modes de vie et des modes de production différents de ceux qu'imposent les sociétés industrielles contemporaines. (b)⁴⁶

Anthropocène

Période actuelle des temps géologiques, où les activités humaines ont de fortes répercussions sur les écosystèmes de la planète (biosphère) et les transforment à tous les niveaux. (On fait coïncider le début de l'anthropocène avec celui de la révolution industrielle, au 18^{ème} siècle). (b)

Appel d'offres

Acte par lequel l'adjudicateur demande des offres pour un marché donné. L'appel d'offres peut être totalement ouvert ou limité à un certain nombre de soumissionnaires (sur invitation ou 2ème tour de la procédure sélective). Dans les procédures ouvertes, l'appel d'offres doit être publié sur la plateforme internet www.simap.ch et/ou dans un journal officiel.

L'association simap est créée le 17 janvier 2002 par les cantons et la Confédération afin de gérer le système d'information sur les marchés publics en Suisse.

www.simap.ch est la plateforme internet commune de la Confédération, des cantons et des communes pour la publication de leurs marchés publics. (a)

Architecte

Dans son acception classique, l'architecte est d'abord un artiste et accessoirement un technicien spécialisé dans l'art de la conception des bâtiments. Répondant aux besoins de son client, il traduit en plan une réflexion sur l'espace, la lumière, les volumes et les matériaux, puis conduit le chantier. La première mention connue du mot apparaît au 5ème siècle dans le livre d'Hérodote, *Histoires*, en grec *architekton* (*archi*: « chef de » et *tekton*: « charpentier »). (c)⁴⁷

⁴⁵ (a): Définitions tirées de l'annexe X du Guide romand pour les marchés publics, version du 1^{er} mai 2020.

⁴⁶ (b): Définitions issues du Larousse en ligne.

⁴⁷ (c): Définitions provenant de Wikipédia, [https://fr.wikipedia.org/wiki/Wikipédia:Accueil_principal](https://fr.wikipedia.org/wiki/Wikip%C3%A9dia:Accueil_principal), consulté pour la dernière fois le 29.12.20.

Architecture

L'architecture est l'art majeur de concevoir des espaces et de bâtir des édifices, en respectant des règles de construction empiriques ou scientifiques, ainsi que des concepts esthétiques, classiques ou nouveaux, de forme et d'agencement d'espace, en y incluant les aspects sociaux et environnementaux liés à la fonction de l'édifice et à son intégration dans son environnement. (c)

Autogestion

Gestion d'une collectivité par elle-même. (b)

Le fait, pour un groupe d'individus ou une structure considérée, de prendre les décisions concernant ce groupe ou cette structure par l'ensemble des personnes membres du groupe ou de la structure considérée. L'autogestion n'impliquant pas d'intermédiaire gouvernemental, elle s'inscrit dans la philosophie anarchiste, dans sa dimension collectiviste, individualiste et anarcho-communiste (ou anarcho-socialiste).

Il existe cependant une autre définition, plus politique; y sont intégrés d'autres paramètres avec une certaine variabilité. Ses postulats sont :

La suppression de toute distinction entre dirigeants et dirigés.

La transparence et légitimité des décisions.

La non-appropriation par certains des richesses produites par la collectivité.

L'affirmation de l'aptitude des humains à s'organiser sans dirigeant. (c)

Autre

Distinct, différent des êtres ou des choses de même catégorie. (b)

Capitalisme

Statut juridique d'une société humaine caractérisée par la propriété privée des moyens de production et leur mise en œuvre par des travailleurs qui n'en sont pas propriétaires. Système de production dont les fondements sont l'entreprise privée et la liberté du marché. Système économique dont les traits essentiels sont l'importance des capitaux techniques et la domination du capital financier.

Dans la terminologie marxiste, régime politique, économique et social dont la loi fondamentale est la recherche systématique de la plus-value, grâce à l'exploitation des travailleurs, par les détenteurs des moyens de production, en vue de la transformation d'une fraction importante de cette plus-value en capital additionnel, source de nouvelle plus-value. (b)

Engagement

Acte par lequel on s'engage à accomplir quelque chose; promesse, convention ou contrat par lesquels on se lie.

En philosophie: pour les existentialistes, acte par lequel l'individu assume les valeurs qu'il a choisies et donne, grâce à ce libre choix, un sens à son existence. (b)

Pour René Boomkens dans son article *Engagement after progress* dans le livre *New Commitment*: L'engagement n'est pas un choix individuel, mais l'expression d'un engagement collectif dans un mouvement ou un développement crucial.

Pour H.J.A Hofland dans son article *Towards a new Utopia* dans le même livre :

S'engager, au sens premier du terme, c'est s'impliquer rationnellement dans le monde dans lequel on vit, apprécier la condition humaine et, par conséquent, prendre parti.

Hackage

Dérivé du verbe hacker, de l'anglais *hack* (bidouiller, modifier, bricoler). Réussir à déjouer les mesures de sécurité d'un système informatique. (c)

Idéal

Qui est conçu par l'esprit, qui a le caractère d'une idée.

À qui on prête toutes les qualités, toutes les perfections, qui est considéré comme parfaitement adapté à son rôle. (b)

Loi

La loi est la forme que revêtent les règles pour être juridiquement obligatoires.

La loi est un acte adopté selon une procédure législative et qui contient des règles de droit.⁴⁸

Prescription établie par l'autorité souveraine de l'État, applicable à tous et définissant les droits et les devoirs de chacun. (b)

Marché

Le marché désigne le contrat ou le mandat qui est mis en concurrence. Cela peut être, par exemple, un contrat d'entreprise de charpente, de maintenance, d'entretien ou d'entreprise générale mais aussi un mandat d'architecte, d'ingénieur ou de communication. Le marché correspond à ce qui sera adjugé et qui fera l'objet d'un contrat ou d'un mandat avec le soumissionnaire qui l'a remporté. (a)

Marché public

Désigne l'ensemble des contrats ou mandats passés par les pouvoirs publics ou privés, assujettis au droit des marchés publics, avec des soumissionnaires privés, portant sur l'acquisition de constructions, de fournitures ou de services, moyennant une rétribution financière.

Selon l'AIMP révisé, un marché public est un contrat conclu entre un adjudicateur et un soumissionnaire en vue de l'exécution d'une tâche publique. Il est caractérisé par sa nature onéreuse ainsi que par l'échange de prestations et contre-prestations, la prestation caractéristique étant fournie par le soumissionnaire. (a)

Mouvement alternatif

Le mouvement alternatif regroupe les mouvements sociaux gravitant autour des squats et des mouvements écologistes et pacifistes. Ces différents mouvements sociaux ont en commun le fait de privilégier des formes d'action non violentes de désobéissance civile s'inscrivant dans une démarche citoyenne et une culture autogestionnaire. (c)

Normes

Sont désignées comme normes toutes les publications à contenu réglementaire, qui ont été soumises aux procédures d'élaboration et d'approbation prévues et dont la forme correspond au canevas prescrit. Leur suivi et leur contrôle doivent être assurés. La validité des normes est vérifiée tous les cinq ans.⁴⁹

⁴⁸ Baripédia, le cadre juridique interne de la Suisse, 2020.

⁴⁹ Société suisse des Ingénieurs et Architectes, classes de normes, 2020.

Offre anormalement basse

Se dit d'une offre dont le prix est anormalement bas. En présence d'une telle offre, l'adjudicateur doit demander des explications au soumissionnaire concerné pour s'assurer qu'il remplit les conditions de participation au marché (salaires minimaux imposés par les conventions collectives de travail, paiement des charges sociales et des impôts, égalité de traitement salarial entre femmes et hommes, etc.) et qu'il a compris les modalités du marché. Si le soumissionnaire ne peut garantir le respect des conditions de participation, ou le garantir de manière convaincante, ni balayer les doutes éventuels quant à l'exécution correcte du marché, son offre peut être exclue de la procédure. Le prix anormalement bas se mesure par rapport au niveau moyen des prix déposés, considéré comme prix normal ; un écart important (inférieur de 30% à la moyenne) par rapport à cette norme constitue un indice d'un prix anormalement bas. Il s'agit d'une présomption qui peut être renversée par le soumissionnaire. (a)

Offre économiquement la plus avantageuse

Cette expression désigne l'offre qui présente le meilleur rapport prix-prestation, soit l'offre qui présente le plus d'avantages sur la base de l'évaluation de l'ensemble des critères fixés. L'offre économiquement la plus avantageuse (mieux-disante) se voit attribuer le marché et ne se confond pas nécessairement avec l'offre la moins chère (moins-disante). (a)

Ordonnance

Il s'agit en règle générale de règles d'application (d'exécution) de lois fédérales, en d'autres termes les ordonnances sont des règles de droit.⁵⁰

Partenariat public-privé

Un partenariat public-privé (PPP) représente une forme de partenariat entre les pouvoirs publics et le secteur privé dans lequel une collectivité (canton, commune, établissement de droit public, etc.) va faire appel à un ou plusieurs prestataires privés pour financer et gérer un équipement généralement destiné à l'accomplissement d'une tâche publique. Cette forme de collaboration s'inscrit dans la durée. Le partenaire privé peut prendre en charge le financement, la planification, la construction, la gestion et/ou l'entretien de l'équipement (parking, école, etc.) à réaliser. La contre-prestation du partenaire public peut consister en la cession de bien-fonds ou en la constitution de droits de superficie, en une participation financière, etc. Il existe deux familles de PPP : le PPP contractuel (fondé sur les contrats entre les parties au projet) et le PPP institutionnel (qui implique la création d'une société de projet, le plus souvent une SA). (a)

Possible

Qui peut être fait, obtenu.

Qui peut se produire, éventuel.

Dont il est envisageable qu'il soit éventuellement tel. (b)

Profit

Gain réalisé sur une opération ou dans l'exercice d'une activité. (b)

⁵⁰ Baripédia, le cadre juridique interne de la Suisse, 2020.

REG

La Fondation des registres suisses des professionnels de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement tient les registres pour l'inscription des professionnels relevant des domaines de l'ingénierie, de l'architecture et de la technique, ainsi que des domaines professionnels y apparentés. A cette fin, elle tient à jour un tableau des personnes exerçant une de ces professions reconnues et qui remplissent les conditions, qu'elle tient à la disposition du public. Elle permet la promotion professionnelle des praticiens des branches techniques et de l'architecture, ainsi que des autodidactes, et encourage la formation continue.

Les registres en question sont structurés par domaine professionnel et se divisent comme suit:⁵¹

-REG Juniores: diplômés des écoles suisses, dont les cursus répondront aux conditions d'inscription directe, à savoir après deux ans (pour le REG C) et respectivement après trois ans (pour les REG A et B) de pratique professionnelle avérée.

-Registre REG A: professionnels titulaires d'un diplôme de Master délivré par les EPFL suisses, les universités suisses, les Hautes Écoles Spécialisées suisses (HES), ou ayant un parcours professionnel donnant les mêmes acquis validés par la procédure d'examen de la Fondation, et justifiant d'une pratique professionnelle suffisante.

-Registre REG B: professionnels titulaires d'un diplôme de Bachelor de qualification professionnelle délivré par les HES, ou ayant un parcours professionnel conduisant aux mêmes acquis validés par la procédure d'examen de la Fondation, et justifiant d'une pratique professionnelle suffisante.

-Registre REG C: professionnels titulaires d'un diplôme délivré par une ES, ou ayant un parcours professionnel conduisant aux mêmes acquis validés par la procédure d'examen de la Fondation, et justifiant d'une pratique suffisante.

Règle

Principe; maxime; loi; enseignement, et généralement tout ce qui sert à conduire, à diriger l'esprit et le cœur. (c)

Prescription, de l'ordre de la pensée ou de l'action, qui s'impose à quelqu'un dans un cas donné.

Prescription propre à une science, une technique, une activité déterminée et qu'il importe de suivre dans leur étude, leur pratique. (b)

Règlements

Les normes contractuelles ou celles servant à la compréhension qui revêtent une importance particulière pour l'activité des praticiens sont appelées règlements.⁵²

Action de fixer ce qui doit être dans un domaine légal.

Ensemble des mesures auxquelles sont soumis les membres d'une société, d'un groupe, etc. (b)

Soumission

Écrit par lequel un entrepreneur s'engage à se soumettre aux clauses du cahier des charges d'une adjudication, moyennant le prix qu'il propose.

Action de mettre ou fait de se mettre sous le pouvoir d'une autorité contre laquelle on a lutté; privation d'indépendance qui en résulte.

Acceptation d'une autorité intellectuelle ou morale. (b)

⁵¹ REG, Registres, 2020.

⁵² Société suisse des Ingénieurs et Architectes, classes de normes, 2020.

Soumissionnaire

Un soumissionnaire est toute personne, entreprise ou bureau qui participe à une procédure en y déposant une offre. (a)

Sous-traitant

Désigne toute entité qui, pour le compte du soumissionnaire, est impliquée de façon directe dans la réalisation du marché. Celle-ci peut être considérée comme un « auxiliaire », voire parfois comme un « substitut » du soumissionnaire. En principe, aucune relation juridique ne lie le sous- traitant à l'adjudicateur. L'adjudicateur exige généralement l'annonce des sous-traitants potentiels à des fins de contrôle. Les sous- traitants sont tenus de respecter les conditions de participation au marché. (a)

Utopie

De *Utopia*, mot créé par Thomas More, du grec *ou* (non) et *topos* (lieu).

Construction imaginaire et rigoureuse d'une société, qui constitue, par rapport à celui qui la réalise, un idéal ou un contre-idéal. (b)

Visionnaire

Qui est capable d'anticipation, qui a l'intuition de l'avenir. (b)

Qui a suffisamment d'influence pour que ses idées soient reprises dans le futur. (c)

Annexes

Elles sont constituées des échanges oraux et écrits que j'ai eus lors de la réalisation de ce travail, avec Emma Jones (TEN), Jade Rudler (atelier OLGa), Mathilde Berner (la clique) Patrick Bouchain, Nicola Delon (Encore Heureux) et Joe Halligan (Assemble), dans l'ordre dans lequel ils ont eu lieu.

Échange écrit avec Emma Jones, *TEN* 17.11.20

EJ - Recently *TEN* went through some restructuring and became more like an office structure, so I and some members decided to step out of the group. I reflect on this below in the answers to your questions, which I hope may be helpful to also look at the many problems of collectives, not just the utopian ideals (of course there are both good and bad).

JE - What is “alternative architecture” evocating to you?

EJ - Alternative architecture means stepping outside of the existing neoliberal structures by which architects are held hostage to a capitalist system. It means taking the philosophy of Don Draper's *Mad Men*: “If you don't like what is being said, change the conversation.” It means making your own projects, not waiting for clients to call. Sometimes, it means being client, fundraiser, community liaison, architect and user all at once. It means ‘un-professionalising’ architecture, and reviving a time (typically before the late nineteenth century when architecture first became a formalised profession) in order to re-assert its relevance as a humanist discipline. It also means questioning all assumptions and received wisdom, even in the face of opposition.

JE - Could you briefly describe the internal organization/functioning of *TEN*?

EJ - We began as a horizontal/flat structure, where we were all equal in terms of decision making (we followed the model of a Swiss *verein* (=association), with a statute of rules). Unfortunately some members of the organisation were not happy with a structure in which everyone had equal say on the development of *TEN*, and they sought to control the *TEN* narrative. In the end, many of us were alienated by some members that decided to turn *TEN* into a traditional office structure with themselves in charge (like a *GmbH*). I think it is inevitable - and you see the same with *Pool Architekten*, who also began as a *Verein* but are now a traditional office - that if you want your practice to grow you will have to eventually adopt a more traditional and less collective model. The collective works only I think when it is not the main job of the members, but more of a side interest. In our case, some members thought of *TEN* as a side interest, but others wanted to make it their full time job (hence the push for an office structure). This led to a split between us that I think highlights the difficulties of developing collectives beyond the early stages.

JE - What is the role of the architect in your practice?

EJ - Architect is facilitator, and glue that holds all participating groups, individuals and organisations together. The architect is usually also the driver of the project, in that sense the architect in *TEN* projects is both Director and Producer.

JE - How do you get mandates/commissions ?

EJ - By 'mandates' I don't know what you mean exactly, but if you mean projects, usually we perceive and [sic] opportunity to collaborate with an organisation or group, then build a project around that. This way we don't have to wait for someone to 'hire' us.

JE - Is it easier financially to get by as an alternative practice or not ? Or is it necessary to have a financial structure similar to more traditional practices ?

EJ - The financial aspect is what, in the end, broke up *TEN*. *TEN* was a not-for-profit collective that we practiced on the side of our money making activities, but those with financial difficulties wanted to make more money from the practice, and thus a traditional office structure had to be adopted. I perfectly understand this necessity, since we all need to live somehow.

JE - Are the rules regulations of construction and planning an obstacle to your practice ?

EJ - On the contrary, being a collective and verein often means you can circumvent building regulations and legal procedures, much more so than an insured office can do.

JE - If you could change something to society, what would that be ?

EJ - Large scale national governments. In my experience, self determination and local government of smaller communities that serve those community interests has always worked better than large centralised governments : also for architects, and for architectural innovation. Switzerland is a quite successful case of this (with the Canton system). There is also a huge benefit to the environment. When small governments are working for smaller communities, we often find that environmental credentials improve, as big business and polluters no longer have a foothold in policy-making. This is not only good for the planet but also good for architectural innovation and experimentation. I believe much more in local conversations than in blanket legal mandates from high-up governments that more than usually do not take into account local conditions.

Échange écrit avec Jade Rudler *atelier OLGa* 19.11.20

JE - Qu'est-ce que « l'architecture alternative » t'évoque-t-elle ?

JR - Pour moi c'est les pratiques d'architecture/urba/design qui sont alternatives à la fois au système de concours et aux clients privés qui veulent une villa ou une rénovation. Alternative en termes de montage financier, de matériaux utilisés, de personnes impliquées dans le projet, etc. Du coup ça brasse large dans ce que ça peut représenter.

JE - Quel est le rôle de l'architecte dans votre pratique ?

JR - Disons qu'on est des architectes et qu'on prend des rôles qui sont des fois remplis par d'autres (ou par personne) : on est tour à tour médiatrices, sociologues, graphistes/communicantes, consultantes en stratégie de développement, animatrices selon les moments des mandats. Et notre particularité est d'assembler tous ces rôles dans une seule personne. Peut-être que notre formation d'architecte nous permet cette capacité de pluridisciplinarité et nous donne confiance pour concrétiser cette polyvalence.

JE - Pense-tu qu'il est plus difficile de s'en sortir financièrement pour des structures qui pratiquent autrement ou l'aspect financier est-il semblable à des structures traditionnelles ?

JR - Ça dépend vraiment des créneaux et des directions posées par les gens qui pratiquent : est-ce qu'ils veulent vivre de leur pratique ou non. C'est en partie un choix de revendiquer d'être payé correctement pour ce qu'on fait. Bien sûr, ça influence le choix des mandats, car parfois il n'y a juste pas d'argent.

À *l'atelier OLGa*, nous sommes payées à l'heure, et pas au pourcentage du prix du chantier, ce qui est différent des bureaux d'architecture « classiques ». Après deux ans et demi de pratique, nous jugeons notre activité rentable. C'est peut-être lié au format SARL plutôt qu'association et notre diplôme d'architecte EPFL, qui légitiment notre position de professionnelles de l'aménagement dans les projets et donc le coût de notre travail.

JE - Les réglementations concernant le processus et la construction sont-elles souvent des barrières dans votre pratique ?

JR - C'est une question sensible, car il y a un flou lié au fait que nous n'entrons pas - pour le moment - dans une case (mandats privés, marchés publics, etc.). Dans nos projets, il y a deux situations : soit nous essayons de nous inscrire dans les processus tels qu'ils existent, avec de la difficulté pour trouver notre place d'architecte (on nous a souvent limitées à la démarche participative et un autre architecte dessine et réalise le projet), ou alors nous sommes dans des projets qui testent des manières alternatives d'aménager l'espace public, et où nous inventons avec le mandant le cadre dans lequel nous nous inscrivons. Ce sont évidemment ces derniers qui nous intéressent le plus, en terme d'innovation dans la manière de faire la ville et de contenu de notre travail. Mais le flou juridique est d'autant plus grand !

JE - J'ai le sentiment que quand on parle de processus participatifs et/ou alternatifs, il s'agit le plus souvent de projets éphémères et de plutôt petite échelle.

JR - On a la même impression, mais je crois que ce n'est pas là que se situe la limite de la pratique. Si l'éphémère et la petite échelle sont des étapes vers des réflexions à plus grandes échelles de temps et spatiales, alors c'est juste une manière de faire, qui apporte d'autres choses que la manière conventionnelle.

L'éphémère nous semble être une étape indispensable, même s'il n'y a pas vocation à développer un projet dit pérenne par la suite. Pour nous, faire des choses réversibles et légères permet de passer à l'action très vite et de créer ainsi une base pour des discussions constructives, sortant des préjugés de chacun. Cela permet aussi d'impliquer progressivement plus de monde à la réflexion sur l'aménagement. Et de créer des opportunités pour échanger avec des inconnus, tisser du lien social, développer un sentiment d'appartenance à son quartier. Toutes ces choses nous semblent importantes et sont « gagnées », même dans un projet ponctuel. Aussi, si on fait directement du « pérenne », on n'a plus le droit à l'erreur et on met de côté tout un tas d'informations qui surgissent avec les tests et rendent selon nous le projet plus juste.

La question de la petite échelle est bien expliquée par la métaphore de l'acupuncture : action locale et effet global, ou par la pensée systémique. Si on veut passer à l'action et transformer l'espace, il faut commencer quelque part, en se disant que cela aura des répercussions plus grandes par la suite, par répétition ailleurs et/ou parce que l'action à petite échelle engendre d'autres choses (par exemple liées au lien social qu'elle génère, au pouvoir d'agir qu'elle développe). Par contre, il nous semble important de garder une vision globale, au moins à l'échelle du quartier, mais plutôt à l'échelle du territoire. Donc dans nos réflexions, nous faisons toujours des aller-retours entre urbanisme/grande échelle et design urbain/petite échelle, mais ce n'est pas forcément quelque chose d'explicité.

JE - Penses-tu que ce genre de processus peuvent être utilisés pour des projets plus pérennes et de plus grande échelle, comme pour des bâtiments publics ou d'habitation par exemple ?

JR - C'est une question qu'on se pose souvent. Des fois j'ai l'impression que c'est une limite de notre pratique, mais c'est démoralisant de se dire que si l'on passe aux projets « chers », on est obligés de rester avec le statu quo et toutes les limites qu'on y perçoit.

On s'évertue à réfléchir à des manières de faire qui sont compatibles avec les projets plus importants.

Je pense que notre pratique peut s'inscrire dans des grands projets d'infrastructure, en amenant du spontané dans des temps très longs (comme par exemple à la semaine ENAC à Renens), avec des apports pendant le processus (association de quartier qui met une boîte à livres, paroisse qui met des bacs potagers, donc activation d'un pouvoir d'agir chez le citoyen), mais du coup avec un impact potentiellement limité sur le résultat final (qui sera sûrement, à Renens Gare, un projet tout à fait aseptisé, mais peut-être que je suis mauvaise langue, je ne sais pas dans quelle mesure les démarches citoyennes / locales seront intégrées, quelle place leur sera laissée dans le projet Rayon vert). Idéalement, on amène au moins « de la vie » pendant les temps très longs de la planification + on donne une meilleure connaissance du contexte aux personnes qui dessinent le projet.

Et idéalement, nous essayons de prôner des projets d'aménagement évolutifs, où les plans mis à l'enquête comportent des zones de flou, de non déterminé, qui sera défini et questionné au fur et à mesure du temps. Cela implique de la part des villes de répartir l'investissement pour l'aménagement des espaces publics sur plusieurs années, pour que le processus d'implication des habitants puisse se poursuivre, avec à la fois des moyens matériels (de l'argent pour faire des choses, pour transformer l'espace et pour organiser des workshops) et des personnes (par exemple nous !) qui portent le processus dans le temps.

JE - Si tu pouvais changer quelque chose dans la société, de quoi s'agirait-il ?

JR - Euuuh, cette question est trop difficile ! Ce à quoi on essaie de participer via notre pratique professionnelle, c'est une société tolérante, où les gens arrivent à se parler, à dialoguer même lorsqu'ils ne sont pas d'accord entre eux et où ils essaient ensemble d'avancer, de tester des solutions pour améliorer leurs conditions de vie. Et aussi une société où le maximum de gens sentent qu'ils peuvent agir sur leur cadre de vie, qu'ils peuvent avoir un impact en passant à l'action.

Réponse écrite de Mathilde Berner

la clique

24.11.20

On est encore au début de cette grande histoire et c'est parfois dur pour nous de vraiment se définir avec un texte. On est toujours dans le partage, dans la dynamique. On a la chance d'être 22 (pas tous actifs) et du coup il y a presque toujours du répondant et des gens qui suivent quand quelqu'un lance une idée.

On a tous envie d'une certaine manière d'échapper à des pressions qu'on ressent au sein des bureaux et de réaliser des choses où tout le monde a son mot à dire et s'engager face à des réalités qui nous entourent. On a tous quelque chose à côté du collectif, soit en étant indépendants, soit dans des bureaux, ou dans le milieu académique car nous ne vivons pas du tout du collectif. C'est toujours délicat de sortir de l'argent car on participe beaucoup à des projets qui eux-mêmes n'ont pas vraiment d'argent....

On ne s'arrête pas forcément à l'architecture comme on l'entend car on a eu fait des scénographies, des recherches plus théoriques, au fond nous n'avons construit qu'un projet cette année.

Je pense qu'on a cette envie de faire sans trop se poser de questions quant à la catégorie dont le projet fait partie. On est surtout un grand groupe d'amis qui adorent se rassembler pour boire un, deux, trois verres et qui finit par rêver le monde et tenter de s'investir dans quelque chose.

Pour le fonctionnement, on n'a pas vraiment de hiérarchie au sein du collectif. Mais finalement à chaque projet quelqu'un prend un peu le lead afin d'organiser la chose, c'est souvent dû au temps disponible pour le projet et aux ressources de chacun. On a beaucoup de types différents de pratiques car nous avons tous fait archi mais plusieurs se sont lancés dans des pratiques plus artistiques, dans la musique, la menuiserie, la céramique, etc.

Au niveau des mandats, on a soit déposé des dossiers pour des concours par exemple, ou alors par du bouche à oreille. Un des derniers en date, Jonas faisait le tour des caves ouvertes qui n'avaient pas vraiment lieu à cause du Covid et il a fini par rencontrer un vigneron qui organisait un festival et qui devait mettre en place des mesures de distanciations sociales. Il avait donc besoin de personnes pour imaginer ça. Et nous avons donc fini par dessiner un damier géant afin de pouvoir mettre le mètre de distance en spectacle !

Échange téléphonique avec Patrick Bouchain

24.11.20

JE - J'ai le sentiment général que quand on parle d'architecture alternative, ou d'autres manières de faire, on pense aux coopératives, aux squats, à l'auto-construction et peut-être surtout à des projets assez actuels, urbains, de petite échelle et plutôt éphémères. Dans ce sens, vous êtes un des seuls architectes que je connaisse à avoir réussi à faire de l'architecture *autrement*. C'est peut-être une question un peu naïve, mais comment faites-vous pour que de tels projets puissent voir le jour ? Avez-vous par exemple des aides de la part des politiques ?

PB - Sur la remarque générale, on peut dire que l'architecture est l'expression sociale -donc politique - puisque la forme d'organisation d'une société développée, d'une société actuelle, d'une société démocratique, est politique. On a décidé de s'organiser entre nous et de désigner des responsables qui vont nous représenter ; c'est la démocratie représentative. Mais on n'est pas encore allés sur une vraie démocratie, c'est-à-dire sur une confiance redonnée à l'ensemble des citoyens. On est plutôt sur une sorte de confiance qu'on ne donnerait qu'à certains, c'est-à-dire qu'on représente notre désir, notre pouvoir, notre organisation à quelques-uns. C'est ce qu'on appelle « élire quelqu'un » parmi nous, par une élection, et on lui demande de nous représenter. Cette personne s'identifie encore à un pouvoir autoritaire ou monarchique. Elle pense que pour diriger le groupe, elle doit user d'autorité sur la masse sur laquelle elle n'a pas totalement confiance, ou sur laquelle elle n'a pas la main, ou elle pense que la masse ne peut pas revendiquer d'intérêt général. Elle use donc d'une autorité abusive. Comme cette autorité ne peut pas être au balcon tous les jours à crier ce qu'il faudrait faire, elle pervertit la loi - loi qui est une chose nécessaire à toute société ou civilisation.

Cela fait qu'on a des lois générales qui sont assez vagues, qui vont à l'essentiel, qui ont un seul but. Elles sont vagues dans leur interprétation. Et on invente la réglementation - une sorte de sous-loi - en mettant en place des règles émises par des spécialistes. Chaque spécialiste y va d'une règle qui paraît être inscrite dans la loi. Quand on lit la loi et la règle, cela paraît en effet continu, des fois un peu bureaucratique ou coercitif. Mais il y a un lien. Le problème est quand on met la règle à côté de l'autre règle. Les règles étant écrites séparément, toutes les règles mises côte à côte deviennent antidémocratiques, c'est un capharnaüm en fin de compte, peut-être même une déresponsabilisation, puisque dans chaque secteur chacun dit « *moi, la règle, je l'écris par rapport à la loi* ». Mais il n'y a pas le souci de savoir si la règle n'est pas bonne pour mon voisin qui a une autre spécialité.

Alors on invente de nouvelles règles pour essayer de rendre les règles admissibles. Mais plus on en invente, plus on bloque le système.

Je me suis donc dit très tôt qu'il fallait que je revienne à la base : le politique. Pour le moment, je ne vois pas d'autre système que de désigner un représentant. Ce représentant est lui-même le représentant général de l'ensemble des électeurs qui l'ont désigné. Est-ce que je peux lui dire « *pour l'ensemble, je te délègue la gestion de cet ensemble. Mais en ce qui me concerne, est-ce que tu me fais confiance en retour et me dis de faire les choses, puisque je t'ai fait confiance en t'élisant ?* »

Je crée donc tout de suite ce « couple » qui est aujourd'hui souvent rompu entre le citoyen et l' élu. C'est pour cela que tout le monde dit que je fais une forme de participation. Mais c'est le B.A.-BA ; il ne doit pas y avoir de maillon coupé entre le citoyen et l' élu. C'est la société civile qui a inventé le système de représentation et pas la représentation, l'état, qui a inventé la société civile.

Très tôt je me suis dit que j'allais être le traducteur, le modérateur, le médiateur, le tuteur (suivant l'état c'est différent). Je vais aider celui qui a accepté d'être représentant et celui qui est représenté de continuer à dialoguer avec lui.

Donc très tôt je me suis même arrêté sur un tout petit détail ; où est l'incompréhension entre ce qui est la demande et ce qui est entendu. Et à ce moment-là je fais rentrer le technicien, celui qui a rédigé la règle, non pas pour dire *« voilà la règle, il faut l'imposer de telle façon »*, mais *« regarde la règle que tu as écrite par rapport à la loi. Est-ce que cette règle est toujours conforme à l'intérêt général ? Ou est-ce que cette règle est humaine ? »*

On écrit des règles pour pouvoir vivre ensemble. Et on écrit des lois pour dire ce qui nous est commun. Si quelque chose ne correspond pas au bien-être humain ou à l'intérêt général, il ne faut pas créer une nouvelle règle mais la supprimer. Et on doit éventuellement mettre la loi à l'épreuve de la réalité humaine, mais elle l'est toujours.

La société change (en lien avec le terrorisme par exemple) alors il faut adapter la loi. Il faut donc tout le temps réintroduire le dialogue. Les choses sont nommées, sont dites, sont visibles et ce maillon entre celui qui est représentant et celui qui est représenté a disparu. On nous fait croire, surtout en Suisse, que la votation permanente réintroduit le contact, mais c'est faux. Cela ne fait que repousser le vrai sujet. En fin de compte ce n'est que la procédure, que la forme, mais ce n'est jamais le fond.

Donc pour cela il faut un objet. Si on ne fait que du discours, si on croit tenir la vérité, les gens se disent que c'en est un parmi d'autres. Tandis que si ce que je dis est mis à l'épreuve (installation d'un feu rouge, d'un rond-point, l'abatage d'un arbre), on le ramène sur un objet et on se penche tous sur l'objet. Sans que personne ne s'en rende compte, la personne qui a le pouvoir n'est pas en train de le perdre ou de l'exercer de manière coercitive ou autoritaire, mais elle devient une personne qui par délégation anime et entend le débat qu'il peut y avoir autour de l'objet. Elle se nourrit et observe comment ce sujet ou cet objet se remet en place dans la vie quotidienne.

Quand je le faisais au début, on m'a dit *« tu fais du socio culturel, tu fais de la politique de bas étage, pas de l'architecture, mais tu bricoles, ce sont toujours de petites choses, etc. »*.

Quand un médecin soigne un malade, il ne soigne pas l'humanité, mais en soignant un malade il peut soigner l'humanité parce qu'il peut, grâce à un diagnostic, découvrir ce qui le rend malade.

J'ai longtemps fait comme ça et un jour on a dit, après 40 ans, donc à 65 ans, *« tiens, je vais montrer ce qu'il fait, parce qu'en fin de compte c'est de l'architecture. Il produit en fait de la forme, donc il fait de l'architecture car il produit une forme qui est l'expression de la méthode. Peut-être qu'il fait de l'architecture, donc. On peut alors le qualifier d'architecte. »*

A partir de ce moment-là, j'ai pu faire plus gros, mais je n'ai pas encore atteint le fait de sortir de l'alternatif. Car tout le monde disait *« c'est alternatif, c'est petit, mais ça n'atteindra jamais le commun. Ça atteindra toujours le particulier »*.

Maintenant, je suis trop vieux, mais c'est pour ça que j'ai décidé de franchir la dernière étape de ma vie en faisant une école du terrain. J'ai raccordé ce que tout le monde critiquait chez moi. Je me suis dit j'allais faire de la toute petite échelle, celle que j'ai presque faite toute ma vie, pour la raccorder à des échelles progressives en allant d'un village, un bourg, une ville, une métropole. Je vais prendre toutes ces échelles et introduire la même question comme *habiter, travailler, être au chômage*. Et je vais voir si l'échelle permet de mieux voir ce que l'on fait, de mieux

comprendre la question et peut-être même de redéfinir quelle est cette échelle de représentation démocratique (en dessous de 100, ça devient un clan et au-dessus de 50'000, ça devient une masse ? est-ce qu'on passe de la masse au clan et à quel moment il y a cette unité de représentation possible ?

La représentation du pouvoir c'est le contraire de l'autorité. Le pouvoir, ça devrait être celui qui règle tout le temps les conflits et jamais celui qui impose son point de vue pour empêcher le conflit. Dans le conflit il y a l'équilibre. Il faut que le conflit soit généreusement exprimé (car il contient différents points de vue) et généreusement mis à l'épreuve en disant « *puisque tu le penses comme ça, fais-le et on verra comment tu fais les choses* » et non pas « *non, je t'interdis de le faire parce que ce n'est pas bien de le faire* ».

Il faut donc revenir à une règle humaine : juger la chose faite et jamais la chose à faire. Mais c'est sans fin.

C'est pour ça d'ailleurs que l'architecture est reliée au pouvoir, car les hommes de pouvoir veulent toujours marquer leur pouvoir par de l'architecture. Je ne pense pas que la démocratie ait déjà montré ce qu'elle pouvait produire comme architecture. On a des architectures républicaines, égalitaires (des tentatives). Mais on n'a pas d'architecture qui soit l'expression de la liberté autorisée. Car la démocratie, c'est ça, c'est la liberté.

C'est pour cela que ça se manifeste toujours dans des collectifs, de manière alternative, mais comme *opposition à*.

Mais moi je ne veux pas être *opposé à*, je veux être *lié à*. Car quand on est *opposé à*, comme on est petit, on perd un jour. Quand on est *lié à*, c'est comme si on allait chez celui qui n'a pas compris, et qu'on le transforme (pas violemment) par osmose, par mimétisme.

Je n'ai jamais eu ni de contentieux, ni de procès, ou de conflit. Je ne sais même pas ce qu'est la justice au sens propre du terme. Il n'y a que l'ordre des architectes en France qui m'a attaqué considérant que je portais abusivement le titre puisque je n'en faisais pas (de l'architecture). Mais j'étais très fier.

Puisque c'était la seule chose contre laquelle je m'impliquais, cette représentation corporatiste, limitée, rétrograde. Donc je suis très fier d'avoir été attaqué au pénal contre l'ordre des architectes français.

La question que vous vous posez est une question de fond et elle transforme tant les structures de production qui conçoivent l'architecture que les structures de production qui construisent l'architecture, puisque les entrepreneurs et les ouvriers participent à cet acte collectif qu'on a complètement annulé.

On a fait du promoteur un spéculateur sans intérêt et du constructeur un manœuvre dont on ne veut même pas voir le travail. Et ça constitue aussi ce grand groupe d'utilisateurs.

On construit pour quelqu'un. On ne peut pas construire pour personne.

C'est pour ça que les agences se replient derrière la réglementation, la forme, la corporation et qu'elles ne prennent aucun risque.

Et moi, pour ne pas apparaître comme celui qui ne fait que des infractions, je change la dénomination des choses.

On dit une fenêtre, un plancher, une maison, un hôpital. Si on dit à la place de l'hôpital on peut soigner à la maison ou que la maison peut être le complément.

Il y a 40 ans, dire qu'on pourrait faire des soins à domicile était complètement inimaginable. Mais pourtant, avant, le médecin se déplaçait, à la campagne par exemple. On a annulé ça parce qu'il fallait soi-disant plus de technologie. Mais ça signifie que ça regroupe des gens au même endroit, ça fait des problèmes de transport, et le déracinement du malade est aussi un problème sur le plan psychologique. La concentration des malades dans un même endroit, en période de pandémie par

exemple, c'est dangereux. Il y a aussi plein de maladies qui passent par l'air. Si on avait dit « *il ne faut pas concentrer, il ne faut pas déraciner quelqu'un* » on nous aurait dit qu'on est fous.

Aujourd'hui, il faut enfermer quelqu'un sur un modèle carcéral, complètement exclu de la société. Et un jour quelqu'un dit, pour des raisons économiques parce que ça coûte cher, que ce serait bien qu'on ait un hôpital de jour, uniquement. Pareil dans le fait de transporter quelqu'un à l'hôpital. Alors on va faire des soins à domicile.

Aujourd'hui on dit pour des raisons économiques, pandémiques et autres qu'il faudrait peut-être retourner à la petite unité. Il faut sauter sur des occasions comme ça !

J'ai fait quand mêmes des petits hôpitaux, des centres de soins, pour des cures, des drogués, et autres. J'ai vu que quand on traitait un drogué en post-cure dans un milieu qui n'est pas un milieu hospitalier, il y a plus de risques qu'il rechute dans la drogue. Mais s'il ne rechute pas, il a plus d'armes que s'il était soigné dans un endroit coercitif. Dans un endroit coercitif, quand il va sortir, il va chercher de la drogue. Mais s'il est soigné dans un endroit coercitif où il peut tout le temps aller chercher de la drogue, alors s'il peut sortir et qu'il n'y va pas, c'est qu'il est prêt à se désintoxiquer. J'ai fait des trucs en plein centre-ville où la drogue était à la porte. Je ne cherchais pas à les sevrer mais je cherchais à leur faire comprendre qu'il ne fallait pas qu'ils se droguent. Alors j'ai fait une maison, et pas un hôpital. Il y avait des vraies salles de bains avec des baignoires, des douches.

Même quand on fait de l'architecture de manière réglementaire, à part quelques-uns qui gagnent très très bien leur vie, la plupart des architectes gagnent mal leur vie. Alors c'est mieux de gagner moyennement sa vie sur des sujets qui enrichissent intellectuellement que de gagner moyennement sa vie sur des sujets qui abrutissent. Je n'ai jamais eu de voiture, de bureau, de secrétaire, je m'en foutais. Puis après j'ai été invité par des gens qui me prêtaient leur voiture, me logeaient, par exemple.

Je peux vous dire que vous êtes dans le vrai. Il ne faut pas dire que ce sera dur. Le métier que vous faites sera dur à faire dans les règles. Et même peut-être très très dur.

J'envie votre âge et votre époque parce qu'il y a une rupture par nécessité, et une rupture dangereuse, qui fait qu'il va y avoir des failles bien plus grandes que de mon temps. Voire des failles qu'on vous laissera béantes parce qu'on ne pourra pas les régler.

De mon temps, on disait qu'il y avait une faille mais il y avait encore l'autorité d'empêcher d'entrer dans la faille. Il faudrait aujourd'hui mettre des policiers partout, des contrôleurs partout et ce n'est pas possible. On va assister à des déplacements de choses magnifiques. Mais c'est pour ça qu'il faut être armés à vivre ce changement dont on ne sait pas quand il arrivera.

Un jour on a vu s'effondrer le mur de Berlin, en toute passivité ; le mur est tombé, les allemands se sont réunis. Il n'y a pas eu de guerre à ce moment-là. Pour les jeunes allemands c'était invivable d'être les héritiers de ça. Les jeunes allemands ont peut-être voulu cette paix que les autorités avaient voulue autrement, par la séparation de l'Allemagne au prétexte qu'elle ne devait pas être unie parce qu'elle ferait la guerre. En fin de compte on les a désunis et lentement ils ont conquis leur unité pour ne pas faire la guerre. Ils ont été jugés mais ont aussi intégré la faute. Ce qui est dramatique c'est que c'était une faute de 60 millions de morts. Mais 60 millions de morts entre des nations qui étaient dans les plus développées au monde sur le plan de la démocratie, on peut s'en relever, même si c'est dramatique.

Il faut donc être positifs par rapport à la situation dramatique dans laquelle on est. Il y a des réserves, même énormément. Il faut partir le cœur joyeux, en étant

à la marge, pour prendre de la distance par rapport au sujet. Et quand on est à la marge, c'est pour re-renter dans le sujet général et pas pour s'exclure. C'est ce qu'on appelle prendre de la distance et non pas avoir le nez dans le guidon. On se met à la marge, éventuellement dans un fonctionnement alternatif, et on rend la découverte de l'alternatif pour le réintroduire dans le système général.

JE - Je me demandais comment vous obteniez des projets, des mandats ? J'ai cru comprendre que vous étiez assez opposé aux concours très anonymisants. Quand on pense que tous ces bureaux vont prendre des heures de travail gratuit, iront visiter le site vide une fois, deux fois. Une grande part des projets publics passe par le concours. Je me demandais aussi si vous en aviez faits ?

PB - J'ai été jeune, je suis sorti de l'école et j'ai voulu modéliser la profession comme mes professeurs me l'ont appris. On s'est mis en société. On a fait des concours parce que c'était le seul moyen d'accéder à la commande. Ça a duré 8 ans. On en gagnait 1 sur 5. Je me rendais compte que je travaillais tous les soirs, tous les dimanches. Que le concours sur 5 que je gagnais permettait de payer les dettes que les 4 autres m'avaient provoqué. Et après avoir gagné et étant heureux de l'avoir gagné, on le faisait mal, comme il était la source de l'équilibre financier de l'agence, on avait déjà oublié qu'on l'avait gagné et on reconcourrait pour en faire d'autres. Donc on était toujours dans une fuite en avant. Et un jour on a fait faillite, importante pour notre âge. Du jour au lendemain on a eu des dettes. On ne pouvait plus payer notre loyer, etc. On se dit souvent qu'on peut passer l'éponge sur les dettes et recommencer.

J'ai fait une analyse du temps perdu. On ne produisait aucune richesse. On ne dialoguait jamais avec ceux qui ont gagné. On ne les voyait jamais. On ne nous montrait jamais le travail de l'ensemble pour essayer de comprendre qu'on avait pris des voies différentes. Ce n'était même pas formateur, même pas pour la population. Il n'y avait pas de débat public sur l'objet choisi. Alors que c'est là que la démocratie aurait dû se faire. Le jury aurait dû être ouvert. Les membres du jury auraient dû défendre leur point de vue. Ceux qui avaient perdu auraient dû comprendre ou se défendre en considérant que le choix était mauvais.

J'ai dit « plus jamais ». Plus de bureau, plus de société, plus rien. Je suis un travailleur indépendant. Je ne m'associerai avec des gens que quand il y aura un objet. Je serai donc à la recherche d'un objet et quand je l'aurai, je constituerai le groupe. Je vais donc faire tout ce que les autres ne veulent pas faire, tout ce qui ne peut pas être lancé par concours. Je réparerai ce qui a été mal fait. Ou j'aiderai à faire émerger un projet pour qu'un autre architecte le fasse. Et non pas dire je le fais pour moi-même.

Je pense que les programmistes ont tué l'architecture. Alors j'ai voulu aller voir un jeune élu qui ne veut pas passer par un programmiste, pas passer par un concours mais qui voudrait trouver un architecte par osmose. Je suis allé voir un jeune élu et lui ai dit que j'allais le trouver, cet architecte. Et non pas lui dire que c'était moi. Je me suis fait des amitiés avec des jeunes élus ou de jeunes entrepreneurs ou artistes, paysagistes, sculpteurs qui voulaient travailler dans l'espace public et qui n'en avaient pas les moyens. Et c'est comme ça que j'ai constitué mon réseau, qui vieillit, qui prend des responsabilités. Je n'ai gardé que des amitiés. Je me suis donc fait des amis très larges et un jour ça a commencé à se connecter.

Après j'ai enseigné ce que l'école ne m'avait pas enseigné, même si j'ai eu des difficultés. Je me suis ressourcé auprès de gens qui avaient 20 ans de moins que moi et qui se posaient de nouvelles questions, qui n'étaient pas les mêmes que moi.

Les questions que vous vous posez sont exactement les mêmes que celles que je me posais il y a quarante ans. Entre temps, les questions n'étaient pas les mêmes, comme s'il avait fallu un cycle.

Je n'ai pas le temps de répondre à toutes les demandes que je reçois mais j'en prends au hasard, comme la vôtre, et je m'y attache autant que si je parlais à cent personnes. Je parle à une personne, c'est toujours la même méthode ; la petite échelle. J'essaie de faire passer une idée et moi-même m'obliger à expliquer l'idée. Vous parler me construit. Ça me sert autant qu'à vous. Il n'y a pas une méthode pour jouer au tennis et une autre pour faire de l'architecture.

On dit bonjour quand on entre dans une boulangerie. Pourquoi tous les architectes qui arrivent sur un chantier - où il n'y a que des personnes qui travaillent pour construire ce qu'ils ont conçu - ne disent pas bonjour ? Personne ne connaît le nom ou le prénom ou la vie de la personne qui va construire.

La première chose que je fais en arrivant sur un chantier c'est de dire bonjour, de connaître la formation que la personne a reçue, de demander si c'est le premier chantier que la personne fait avec cette entreprise, si elle connaît l'électricien et si non, alors je le lui présente. C'est très simple. Comme je dis bonjour dans la rue ou à mon boulanger, comme je m'intéresse à quelqu'un que je ne connais pas, alors je fais pareil quand je rencontre quelqu'un sur un chantier.

Les chantiers deviennent alors des lieux de parole, de convivialité. J'interdis les costumes. On dit toujours *le* menuisier, *le* plombier. Ils ne connaissent même pas le nom de celui qui conduit les travaux. Et tous les architectes sur le chantier regardent le travail, portent une critique, sans chercher la personne qui l'a fait pour lui dire que s'il l'a fait comme ça, c'est qu'il y a une raison. C'est peut-être que c'est mal conçu, mais ils peuvent regarder ensemble par exemple comment la main de l'ouvrier se met.

Et même si on le fait petit, ça se sait instantanément sur le chantier que quand l'architecte passe, on peut lui demander quelque chose, lui raconter quelque chose. Ensuite la salle à manger change, la baraque de chantier change. Et ensuite quand le chantier se termine les gens se disent qu'ils ne vont jamais retrouver un chantier pareil. On se demande pourquoi ça en se passe pas comme ça partout. Mettre du café gratuit, mettre de la musique. Laisser mettre la musique. Faire des repas, que les gens amènent des pâtisseries. Et ça change tout, et à une vitesse incroyable.

Et un jour passe un élu. C'est grâce à de l'argent public qu'on a pu engager cette entreprise qui a pu elle-même engager ces ouvriers, dont la moitié peut-être sont des immigrés. Ce bien-être-là, le fait de prendre soin de soi, ce sera vu par un entrepreneur. Il verra qu'il n'a pas perdu d'argent, voire même il en a gagné. Ou qu'il a du plaisir à aller aux rendez-vous de chantier. Ce plaisir va faire qu'il collabore.

Dans les réunions de chantier, chacun se cache, on ne dit pas la vérité, le planning on ne sait pas ce que c'est. Tout est abstrait.

Un jour par exemple, j'ai été appelé par un entrepreneur. On lui demandait de réparer quelque chose mais il n'y avait pas d'architecte. Il m'a demandé si je pouvais faire ça avec lui. Mais c'est interdit d'être constructeur et architecte. Alors que conseiller c'est gratuit.

Cet argent perdu dans les concours, j'ai décidé de le donner dans un temps gratuit, bénévole. Tout le monde me demande comment je fais. Je dépense moins. Je décide du temps que je mets ici ou là. Il faut rééquilibrer sa vie.

JE - Faites-vous quand même des appels d'offres ?

PB - Il y a toujours des appels d'offres. Mais tout est à l'aveugle. L'architecte est choisi à l'aveugle, enfin pour un projet en lui-même.

Je dis à un entrepreneur avec qui j'ai travaillé de répondre à l'appel d'offres, avec des variantes et des suggestions qui ne sont pas dans les autres offres. Je fais aussi la suggestion en commission d'appels d'offres en disant de favoriser l'entreprise locale, ou celui qui habite plus près, ou celui qui a pignon sur rue juste à côté. C'est ça la mixité sociale, c'est montrer ce qu'une entreprise construit. Donc j'introduis ces critères, qui ne sont pas forcément ceux qui sont mis. Et parfois ça ne marche pas. Mais je l'oublie. Et quand ça marche, on me dit que j'ai raison.

Pour la requalification d'un quartier dans le Nord de la France, j'ai contacté tous les corps de métiers qui étaient proches du quartier en leur disant de répondre à l'appel d'offres. Certains ne l'ont pas gagné. Et certains n'ont pas voulu répondre. Mais certains, c'était la première fois sur le plan local, en économie circulaire, que quelqu'un les informait qu'un bâtiment allait se construire sur leur territoire.

Quelqu'un qui faisait des briques ne pouvait pas arrêter son four, donc même s'il n'avait pas de commande, il devait le laisser allumer. J'ai changé le projet pour que les briques puissent être faites sur place Pour un prix équivalent, j'ai eu des briques de bien meilleure qualité. Tout le monde y a gagné. Et ça s'est su. Ça devient une histoire. C'est l'élus à l'économie a dit « *mais, attendez, pourquoi on ne fait pas ça tout le temps ?* » C'est le 1% social.

JE - J'aime beaucoup ce que vous proposez pour Notre-Dame de Paris ; cette école des savoirs sur le parvis, durant la reconstruction de la cathédrale. Je trouve ça vraiment inspirant.

PB - Oui, mais je n'ai pas gagné. Parce que le général pense que « le travail c'est le travail » et que l'école devant la cathédrale va distraire. Alors que toutes les cathédrales ont été des écoles de pensée et des écoles manuelles. Mais je ne désespère pas parce qu'ils sont revenus me voir en disant que quand même, le parvis n'était pas très beau. Mais c'est un scandale ce parvis, on a l'impression que c'est un camp de concentration. Il y a des fils barbelés, des palissades de 3 mètres de haut, comme si quelqu'un allait remettre le feu. Comme tout est fermé, des voies de pompier énormes sont tout autour. Et devant, il y a une voie de 6 mètres dans laquelle on ne peut rien faire au prétexte qu'il y ait un nouvel incendie.

Si le projet était plus petit peut-être que le général aurait sorti son nez de ses dossiers. Mais là il ne va pas sortir la tête, parce que c'est Notre-Dame. Mais on va peut-être y arriver parce que le chantier va sûrement durer 30 ans au lieu des 4 prévus initialement.

Et Le Louvre sur lequel j'ai travaillé en 1989, il y a 40 ans, j'avais proposé d'y faire des très belles maisons de chantier et on m'a dit que le chantier ne durerait que 3 ans. Mais les baraques y sont encore... Ils auraient mieux fait de faire des belles baraques...

Dans la vie, il faut introduire l'éphémère comme moteur de la vie. Il n'y a pas une permanence morte. Il y a une permanence et dans cette permanence il y des événements. Et les événements nourrissent la permanence. L'éphémère nourrit le pérenne. L'un ne s'oppose pas à l'autre.

JE - Et j'imagine que c'est aussi pour cela qu'on voit fleurir tout un tas de projets de petite échelle, d'acupuncture urbaine ?

PB - Si des gens veulent le faire bénévolement, péniblement, ils peuvent. Si on a une périphérie des villes qui est encore agricole - qu'on est en train d'urbaniser au prétexte que c'est la croissance et le développement économique - alors on pourrait donner un terrain sur cette périphérie à ceux qui font aujourd'hui des petites expériences sur le toit de leur maison, comme ils ont démontré qu'ils étaient prêts à le faire et qu'ils avaient la preuve que ça fonctionnait. Ça relierait aussi la périphérie et le centre.

Et grâce à ça on n'imperméabilisera pas les sols à la périphérie parce qu'on fera la démonstration qu'on peut se nourrir là-bas. C'est une leçon de vraie grandeur, d'un intérêt de cultiver. Mais il faut être un élu qui veuille prendre la petite échelle pour puiser cette pépite qu'on met à la grande échelle.

Mais beaucoup d'élus ne voyagent pas dans leur vie, ne marchent pas. Il m'arrivait de faire une promenade avec des élus et tous les services de sa ville. Et en marchant dans une rue, on se demande qui est responsable de ça, qui a pris la décision de le mettre et qui l'entretient ; *« ce n'est pas moi, c'est le règlement, mais entre-temps on a changé de règlement. Alors on n'a pas pu enlever le réverbère. Et on a eu des plaintes des gens qui habitent au-dessus parce que ça éclaire la chambre du 2^{ème} étage et ça attire les araignées »*. Bon, alors on retire le réverbère ! *« ah oui, mais on n'avait pas pensé qu'on pouvait »*

Mais si tout le monde est contre ce réverbère et si ça coûte cher, alors on le démonte, et on le démonte tout de suite. Donc on va chercher un camion et on le démonte demain matin.

J'ai fait ça. J'ai retiré la moitié du mobilier urbain, diminué de moitié les coûts d'entretien. Par exemple, les jardinières de fleurs, qui est responsable de ça ? Les gens voulaient mettre du vert, on a mis des jardinières. Mais alors maintenant on les retire et on plante en pleine terre. Si on retire 5 jardinières en béton de merde, qui ont toutes des formes inimaginables, qui gênent, où les chiens font pipi contre, les papiers se coincent et tout alors un jour on plante 3 arbres en pleine terre, à la place. Et les gens disent *« depuis le temps qu'on l'attend »*. Et le service technique a moins de travail. Il faut le faire, mais avoir joie. Il faut que ce soit un acte. Il faut passer à l'acte et ensuite l'acte modifie la pensée.

JE - J'ai une dernière question, si vous pouviez changer quelque chose dans la société, alors qu'est-ce que ce serait ?

PB - Il y a des lois et des règlements, plus ou moins biens. On est imprégnés de ces lois. On ne prend pas une pioche pour faire un trou devant chez nous parce qu'on sait qu'il s'agit d'une copropriété municipale. Si on balaie le trottoir que personne ne balaie habituellement, on participe à l'amélioration et dans l'autre cas à la destruction.

Si on laissait cette liberté, que j'ai appelée *le permis de faire*, on nous jugerait à l'acte. C'est d'être jugé à postériori et de ne pas être jugé à priori. Il faut être jugé à l'acte. Les gens prendraient des initiatives d'intérêt général pour eux-mêmes. Si c'est propre devant chez moi, que j'ai la responsabilité d'arroser l'arbre qu'on a tous planté alors j'ai le droit de descendre sur une propriété publique pour entretenir un arbre qui est nécessaire à ma vie et qui profite à tous.

La ville changerait complètement. Du jour au lendemain, comme étaient les campagnes avant. Qui entretient le paysage qu'on regarde par la fenêtre ? Est-ce que ce sont des paysagistes qui ont gagné un concours, avec des pépiniéristes ? Ou est-ce que c'est simplement les hommes forestiers, agriculteurs, qui entretiennent le paysage ou qui font que le paysage est encore l'expression d'une société et pas

le résultat d'un concours, d'une commande? Qui leur a dit de faire comme ça? L'histoire de l'humanité. Il y a encore des forestiers qui transmettent que planter un arbre c'est comme ça. Il faudrait que la ville soit faite comme un jardin. La ville est sur le territoire. Elle n'est pas contre le territoire. Il n'y a pas la ville d'un côté et le territoire de l'autre. Et elle est un moment donné de l'aménagement du territoire. Elle n'est pas la fin du territoire. Elle emprunte un morceau de territoire pour habiter. Peut-être que si c'était comme ça les hommes changeraient. Ils se diront « *bientôt on n'a plus de territoire. Bientôt on ne pourra pas vivre* ». C'est une question qui se pose et c'est une nécessité de travailler comme ça.

Quand je vais en Suisse et que je vois les vignes, vous vous rendez compte du travail, juste pour s'enivrer. Peut-être que s'enivrer c'est pouvoir vivre. C'est presque supérieur à l'autoroute qui est juste pour aller plus vite. Peut-être que la vigne a été plus formatrice que l'autoroute. Peut-être que s'enivrer est plus important que de conduire. J'adore les petits escaliers qui ont été transformés par endroit pour pouvoir monter le long du mur le long de l'autoroute. On a fait des fois des murs de soutènement juste pour garder une petite maison.

Si on faisait cet effort là pour le logement social en disant que c'est un progrès de l'humanité de loger les pauvres. On l'a fait pour la vigne, pourquoi on ne le ferait pas pour le logement social. Pourquoi on le fait pour le Covid? On dépense des milliards pour le Covid. C'est pour sauver l'économie. Mais si on faisait la même chose pour sauver le social, on aurait une situation magnifique.

Allez, vous avez la vie devant vous! Bonne chance dans la vie!

Échange téléphonique avec Nicola Delon

Encore Heureux

01.12.20

JE - Qu'est-ce que « l'architecture alternative » vous évoque-t-elle ?

ND - Le mot alternative, il faut toujours essayer de le définir par rapport à quelque chose. Il n'y a pas d'alternative dans l'absolu, il n'y a que des alternatives face à des situations préexistantes. En étant étudiants déjà, on sentait qu'on n'était pas forcément en accord avec ce monde du bâtiment, et on pressentait un écart entre ce qui nous était enseigné à l'école et la réalité du monde lorsqu'on allait sortir. On n'était pas pressé de construire ; ça ne nous intéressait pas forcément. On voulait plutôt agir dans le réel, trouver des moyens légers de transformer l'environnement là où nous étions, où nous allions. On a commencé plutôt avec des pratiques artistiques, scénographiques, plus légères que de l'architecture. C'est quelque chose d'important car c'est en faisant ces projets-là qu'on a développé des méthodes de travail, des outils et une grande attention portée aux conditions de conception. Et suite à ça, on a petit à petit fait des projets un peu plus gros, de plus en plus grands, jusqu'à arriver à faire des projets d'architecture mais presque 5 ou 6 ans après être sortis de l'école. Donc il y a vraiment eu un grand temps de maturation. On n'avait pas envie d'aller dans des agences d'architecture. Je n'ai jamais travaillé dans une autre agence par exemple. On a toujours avancé au fil des rencontres, des envies, des occasions et chaque fois on apprenait à faire les choses en les faisant. Au moment où on a rencontré Patrick Bouchain en sortant de l'école, ça a aussi été important parce qu'on a vu qu'on pouvait faire de l'architecture autrement. On a fait un documentaire sur lui, c'est un film qui s'appelle « Une diagonale ». On l'a sorti en DVD et sera en ligne bientôt.

JE - Pour rebondir sur ce que vous dites, pensez-vous qu'il faut passer par des échelles plus petites, plus éphémères, pour entamer une alternative, pour faire ensuite une architecture plus en « dur ». J'ai l'impression qu'aujourd'hui on voit fleurir beaucoup de petits projets en ville notamment avec de l'acupuncture urbaine mais on voit peu d'architecture alternative. J'ai donc l'impression que les architectes doivent passer par ces petits projets. Je ne sais pas si vous êtes d'accord avec ça ?

ND - Historiquement pour nous, c'est comme cela que ça s'est fait. Ce n'est pas vraiment la taille mais plutôt le domaine, parce qu'on peut faire un très gros projet de scénographie par exemple, avec un gros budget de fabrication, mais il n'a pas la complexité de l'architecture et ne dure pas forcément longtemps. La taille peut être un sujet mais en même temps, faire un petit projet d'architecture n'est pas tout le temps plus simple qu'un grand projet (pour lequel on a beaucoup de moyens, une grande équipe, des compétences, ce qui peut ne pas être le cas d'un petit projet. La taille n'est pas forcément liée à la possibilité.

Pour nous il y a eu ce démarrage dans un champ éloigné de l'architecture. Puis quand on est arrivés à faire des bâtiments, on a d'abord fait des bâtiments un peu traditionnels même si à chaque fois c'était des demandes bizarres comme un bâtiment flottant, un cinéma, un musée et un centre d'innovation. Donc ce n'était pas des choses classiques mais on les a faites en architecture plutôt classique. Et c'est suite à ça qu'on a voulu injecter dans nos conceptions et dans nos réalisations des alternatives constructives comme le réemploi, les matériaux biosourcés, etc. C'est aussi parce qu'en le faisant, on s'est rendu compte de choses qui nous semblaient un peu absurdes. C'est aussi pour ça qu'on a voulu s'engager dans le réemploi de matériaux ou avec des modes constructifs alternatifs.

En fait l'alternative peut être à beaucoup d'endroits. Elle peut être dans les types de commande (on peut inventer des commandes en allant voir une Municipalité, en

proposant la transformation d'un bâtiment existant par exemple, donc on innove dans la commande), elle peut être dans la conception en tant que tel (on vous pose une question et vous ajoutez un programme qui n'était pas prévu comme une terrasse accessible au public, qui n'était pas prévue dans le cahier des charges par exemple, donc ici on est alternatif dans la prise en compte des usages et notamment de l'espace public), elle peut être alternative dans les matériaux (là c'est lié au fait de se demander si on peut faire autre chose que du béton, c'est ce qu'on fait aujourd'hui en construisant en bois, en terre crue, en réemploi de matériaux) et elle peut être alternative dans la méthode, donc comment on travaille (c'est quelque chose qu'on développe ; on monte des agences qui restent sur site pendant la durée des projets).

JE - Avec une sorte de collaboration avec les futurs habitants, ou voisins ?

ND - Exactement. C'est ce qu'on appelle des permanences architecturales. On a une équipe à Clermont-Ferrand, à Rennes, à Mayotte. On en avait une à Caen. On a comme ça des petites équipes de projet sur le site et qui font que tout change en fonction de ça.

JE - Et combien de temps restent-elles sur le site en moyenne ?

ND - Elles restent sur la durée des études et du chantier. Ça peut être 3 ans, 5 ans.

JE - Comment obtenez-vous des projets ? Et faites-vous des concours ?

ND - On fait pas mal de concours, ça doit être 70% de concours et 30% de commandes directes. Mais des fois ce sont des concours sur invitation.

JE - Je crois que vous vous décrivez comme généralistes, en tant qu'architectes. Pourriez-vous décrire un peu plus précisément le rôle de l'architecte pour vous ?

ND - En tout cas ce qui nous intéresse dans cette notion de généraliste c'est d'éviter de se faire à la fois enfermer dans une discipline qui serait celle uniquement de l'architecture, et à l'intérieur de la discipline, dans un type de programme (parce qu'on s'est rendu compte que des gens qui faisaient du logement ne faisaient que du logement, pareil pour les équipements ou les écoles). Alors il y a un affaiblissement du questionnement mais ça nous semblait aussi trop ennuyeux de faire toujours la même chose. Et il doit y avoir une forme d'optimisation technique mais on a le sentiment que c'est au détriment de la richesse, de la diversité, et du sens. On considère que faire des choses nouvelles, c'est aussi amener une nouvelle vision dans des champs très homogènes et uniformes. On fait souvent le parallèle avec le médecin généraliste ; vous allez le voir parce que vous avez un problème. En théorie il peut avoir une vision un peu holistique ou systémique de votre corps et voir que ce n'est peut-être pas là que vous avez mal mais peut-être ailleurs. Alors que si vous allez voir un spécialiste du genou, il ne va pas voir dire que c'est parce que vous avez un problème à la tête. C'est la différence entre un généraliste et un spécialiste.

JE - Est-ce qu'il est plus difficile de s'en sortir financièrement pour des structures qui pratiquent autrement, ou est-ce que c'est assez semblable à des structures traditionnelles ?

ND - Il n'y a pas de généralité. Mais ce qui est sûr c'est qu'on prend certainement plus de risques que des structures traditionnelles. Mais comme on prend plus de risques, on a une identité qui est plus forte. Je ne sais pas si on a eu de la chance ou si on a eu des projets qui nous en ont amené d'autres. C'est à la fois du sérieux, de l'engagement, du travail et des histoires professionnelles. Mais dans une époque dans laquelle beaucoup de choses sont bousculées, il y a peut-être plus de place pour les alternatives car il y a moins de certitudes.

Des gens sont venus nous chercher justement parce qu'on représentait une forme d'alternative et aussi par une forme d'intérêt pour l'image qu'on peut avoir. Donc

quand des gens font appel à vous, c'est aussi pour se rapprocher de cette image-là. D'un autre côté, je connais des gens qui sont super alternatifs et qui ont des gros problèmes économiques parce qu'ils sont trop alternatifs. C'est aussi une question de dosage ; de savoir où est-ce qu'on met la question alternative. On a aussi toujours eu une économie équilibrée en ayant des projets qui sont plutôt rentables et d'autres qui ne le sont pas du tout, mais l'un permettant de faire les autres. Si vous ne faites que des projets rentables, il y a très peu de chances que vous fassiez de l'innovation et des alternatives et si vous ne faites que des projets qui ne sont pas rentables, vous n'arrivez pas à vivre donc vous n'allez pas y arriver non plus.

JE - Est-ce qu'en France les réglementations et les normes pour le processus et la construction sont souvent des barrières pour vous ?

ND - Énormes. Énormes barrières. Mais on essaie de jouer avec, de les pousser, mais c'est un peu comme dans tous les pays.

JE - Je me demandais quel était le fonctionnement interne de votre structure, d'un point de vue de l'organisation de votre atelier ?

ND - L'organisation est assez classique. On a été deux fondateurs, aujourd'hui on est quatre associés et on a des chefs de projets, des directeurs de projets, des juniors. Et on a des équipes de projet en fonction de la taille des projets, de leur complexité. Il n'y a donc pas d'innovation d'un point de vue de l'organisation. Mais on travaille beaucoup sur les outils, le partage des connaissances, les outils collaboratifs, la maquette numérique. On est très actifs sur l'organisation. On s'est rendu compte que si on voulait faire beaucoup de choses, il fallait être très organisés. Si vous ne voulez faire qu'une chose et la faire seul, vous n'avez pas besoin d'être organisé. Si vous voulez faire 20 projets en même temps à 30 personnes, c'est sûr qu'il faut être très organisés.

JE - Et si vous pouviez changer quelque chose dans la société, de quoi s'agirait-il ?

ND - Il y a en a plein à changer... Mais ce serait de mettre la justice environnementale au cœur de toutes les actions de la société. Donc à la fois la question de justice sociale et de justice écologique. C'est déjà pas mal, et ensuite il y a toutes les dominations, et tout le reste.

Réponses écrites de Joe Halligan *Assemble* 07.12.20

JE - What is « alternative architecture » evocating to you ?

JH - I think anyone who is taking a more holistic view of the way buildings and cities are made.

JE - Could you briefly describe the internal organization/functioning of *Assemble* ?

JH - *Assemble* is run as a partnership, every partner has a management responsibility as well as a responsibility for delivering work. Partners look after different aspects of the business for example new work, HR, estates etc. We also have employee's, who do not take on management responsibility. Being an employee is seen as a transitional arrangement before also becoming a partner. Partners meet once a week to discuss all new work and other issues arising. We also dedicate half a day a week for collective work, where projects get discussed and reviewed.

JE - What is the role of the architect in your practice ? How do you get commissions ?

JH - Various ways, mainly from existing relationships, direct commissions and competitions.

JE - Is it easier financially to get by as an alternative practice or not ? Or is it necessary to have a financial structure similar to more traditional practices ?

JH - We have never been solely an architecture practice, which has helped us financially. From the start we also developed workspace, which helps to make our cashflow less volatile.

JE - In the UK, are the rules regulations of construction and planning an obstacle to your practice ?

JH - In terms of building regulations no, those rules are quite sensible. We find that sometimes the criteria required to enter competitions and publicly funded work can become an obstacle for a practice of our size.

Bibliographie

AWAN, Nishat, SCHNEIDER, Tatjana et TILL, Jeremy. *Spatial Agency: Other ways of doing architecture*. New-York & London : Routledge, 2011.⁵³

BOUCHAIN, Patrick. *Construire autrement, Comment faire ?*. Arles : Actes Sud, 2006.

DUHEM, Ludovic et RABIN, Kenneth. *Design Écosocial: Convivialités, pratiques situées et nouveaux communs*. Faucogney-et-la-Mer : It Editions, 2018.

FRANKE Simon. *New Commitment: In Architecture, Art and Design* (Reflect Book #1). Rotterdam : NAI Publishers, 2003.

HAGAN, Susannah. *Material Matters, The new and the renewed*. New-York & London : Routledge, 2007.

HOLMGREN, David. *Permaculture: Principes et pistes d'action pour un mode de vie soutenable*. Paris : Éditions Rue de l'échiquier, 2014, 2017.

JACOBS, Jane. *Déclin et survie des grandes villes américaines*. Marseille : Éditions Parenthèses, 2012.

KROLL, Lucien et Simone. *Une architecture habitée*. Patrick Bouchain. Arles : Actes Sud Editions, 2013.

Log n°48: Expanding Modes of Practice. Winter/Spring 2020.

MACCARTHY, Fiona. *Anarchy & Beauty: William Morris and His Legacy, 1860-1960*. London : National Portrait Gallery, 2014.

MORRIS, William. *L'art et l'artisanat*. Paris : Éditions Payot & Rivages, 2011.

P.M. *Bolo'bolo*. Paris : Éditions de l'Éclat, 1998.

SCHUMACHER, E.F. *Small is Beautiful: Une société à la mesure de l'homme*, 1979.

⁵³ Les ouvrages *Spatial Agency: Other ways of doing architecture* ainsi que *New Commitment: In Architecture, Art and Design* ont été lus sur Kindle. C'est pourquoi aucun numéro de page ne figure après des citations issues de ces ouvrages. Aussi, j'ai traduit les passages cités pour une plus grande cohérence dans le texte (c'est donc le cas pour *Spatial Agency*, *New Commitment* ainsi que le *Log n°48*).

Sitographie

Baripédia. *Le cadre juridique interne de la Suisse*, 2020.

https://baripedia.org/wiki/Le_cadre_juridique_interne_de_la_Suisse.

Consulté le 03.12.20

CRB Standards pour la construction. *Catalogue des articles normalisés CAN*, 2020.

<https://www.crb.ch/fr/Normen-Standards/Normpositionen/Katalog.html>.

Consulté le 03.12.20

Espazium. *Revue Tracés*, 2020.

<https://www.espazium.ch/fr/revue-traces>. Consulté le 27.11.20

Etat de Vaud. *Pour les coopératives*, 2020.

<https://www.vd.ch/themes/territoire-et-construction/logement/pour-les-cooperatives/>. Consulté le 23.12.20

Etat de Vaud. *Quand doit-on demander une autorisation de construire ?*, 2020.

<https://www.vd.ch/themes/territoire-et-construction/permis-de-construire/quand-doit-on-demander-une-autorisation-de-construire-a-quel-moment-faire-un-permis-de-construire-combien-ca-coute-etc/>. Consulté le 29.11.20

Etat de Vaud. *Règlement d'application de la loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions*. État du 01.09.2018 (version actuelle).

<https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/actes/consolide/700.11.1?key=1543833739352&id=12fdc2a6-5c95-4ad5-9433-0801702d6d2b>. Consulté le 29.11.20

Fédération des Architectes Suisses. *Présentation*, 2020.

<https://www.bsa-fas.ch/fr/presentation/>. Consulté le 27.11.20

Gaucheبدو. *William Morris et le socialisme décroissant*. Meilland, Jean-Marie, 2019.

<https://www.gaucheبدو.ch/2019/10/24/william-morris-et-le-socialisme-decroissant/>. Consulté le 27.12.20

Larousse : encyclopédie et dictionnaires gratuits en ligne, 2020.

<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais-monolingue>, consulté pour la dernière fois le 29.12.20.

Le Conseil Fédéral. *Loi fédérale sur les marchés publics du 16 décembre 1994*. État du 1^{er} janvier 2020 (version actuelle).

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19940432/index.html>. Consulté le 28.11.20

Le Conseil Fédéral. *Loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 juin*

1979. État du 1^{er} janvier 2019 (version actuelle). <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19790171/index.html>. Consulté le 29.11.20

Observatoire des marchés publics romand. *Buts*, 2020.

<http://www.ompr.ch/#butts>. Consulté le 28.11.20

Office fédéral des constructions et de la logistique. *Révision du droit des marchés publics*, 2020.

<https://www.bbl.admin.ch/bbl/fr/home/themen/revision-des-beschaffungsrechts.html>. Consulté le 03.12.20

REG. *Registres*, 2020. <https://reg.ch/fr/registres/registres/>. Consulté le 21.11.20

Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation. *Exercice de la profession d'architecte en Suisse*. Version de juillet 2015.

<https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/formation/reconnaissance-de-diplomes-et-rangers/procedure-de-reconnaissance-lors-dun-etablissement-en-suisse/procedure-au-sefri.html>. Consulté le 21.11.20

Société suisse des Ingénieurs et Architectes. *Classes de normes*, 2020.

<https://www.sia.ch/fr/services/sia-norm/collection-des-normes/classes-de-normes/>. Consulté le 03.12.20.

Société des Ingénieurs et des Architectes. *Histoire*, 2020.

<https://www.sia.ch/fr/la-sia/la-sia/histoire/>. Consulté le 27.11.20

Société des Ingénieurs et des Architectes. *SIA-Shop, Règlement des mandats d'étude parallèles d'architecture et d'ingénierie*, 2020.

<http://shop.sia.ch/collection%20des%20normes/droit/sia%20143/f/F/Product>. Consulté le 05.12.20

Territoire Apprenant Contributif. *Eviter l'apocalypse*. Stiegler, Bernard, 2020.

<https://recherchecontributive.org/dans-la-presse/>. Consulté le 12.10.20

Travaux.com. *Sous-traitance d'un chantier : avantages et inconvénients*, 2020.

<https://www.travaux.com/blog/sous-traitance-d-un-chantier-avantages-et-inconvenients>. Consulté le 22.11.20

Youtube. *Bernard Stiegler (3/6) : L'économie contributive*, 2014.

<https://www.youtube.com/watch?v=AIfu9MAArCo>. Consulté le 07.11.20

Youtube. *L'architecture du futur ne sera pas futuriste*, 2017.

<https://www.youtube.com/watch?v=AtkuoB5poWQ>. Consulté le 17.10.20

Youtube. *Patrick Bouchain : une heure en tête à tête*, 2019.

<https://www.youtube.com/watch?v=m-XdnJhVm5I>. Consulté le 16.10.20

Wikipédia. *Famelistère de Guise*, 2020.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Famelistère_de_Guise. Consulté le 27.12.20

Wikipédia. *Patrick Geddes*, 2020.

https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Patrick_Geddes&oldid=176923644. Consulté le 19.10.20

« [...] Mais pourquoi s'arrêter à cent mille ? »

William Morris
L'Art en Ploutocratie (1883)

